

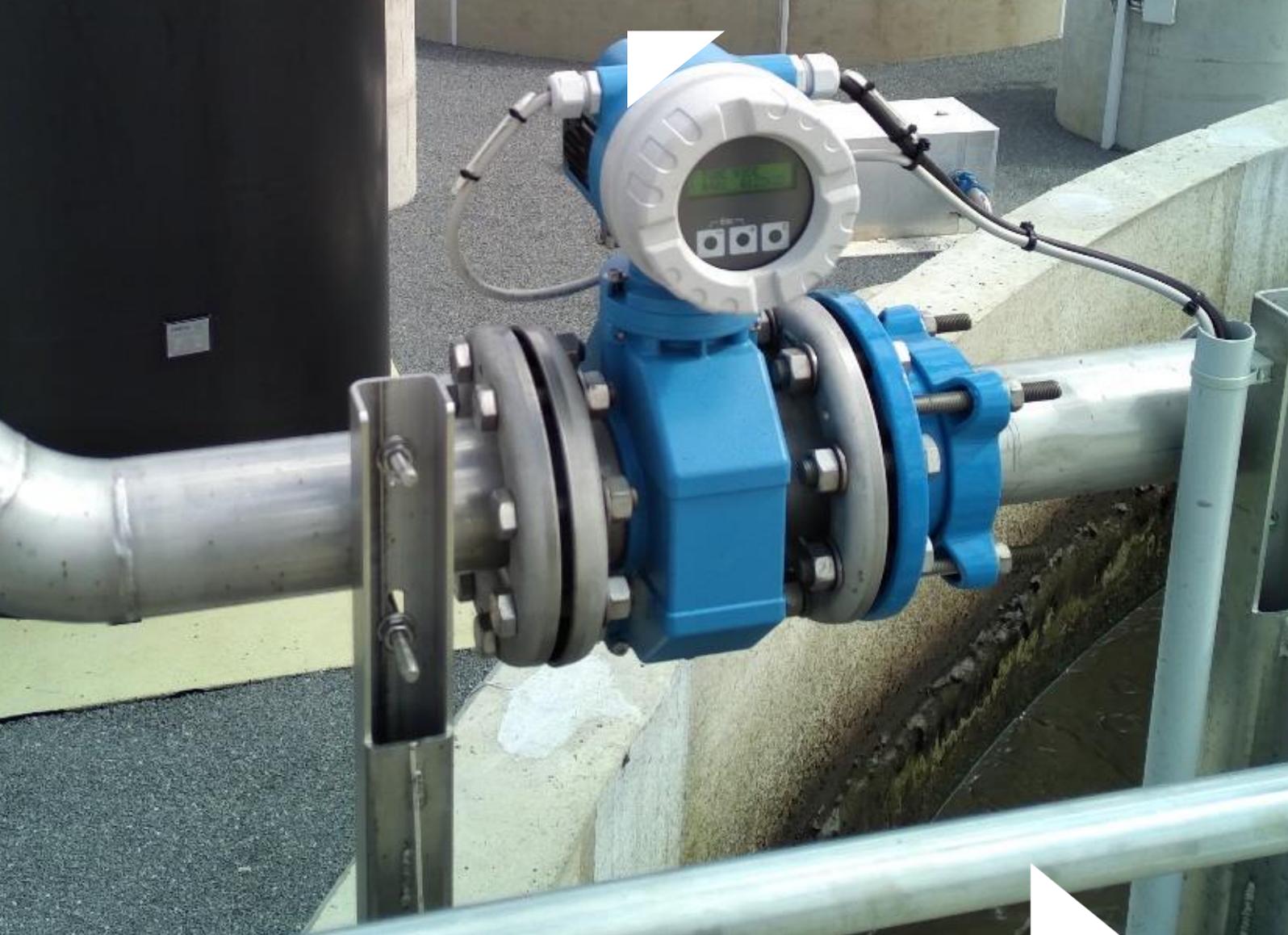


DGA Territoires - Direction Ingénierie territoriale et
environnement

Service de l'eau

SCHEMA DIRECTEUR DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT

ACTUALISATION 2021



maine-et-loire.fr

 [maine_et_loire](https://twitter.com/maine_et_loire) |  [Departement49](https://www.facebook.com/Departement49)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
 **anjou**

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
CONTEXTE	6
I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	6
I.1 Les lois sur l'eau et les directives européennes	6
I.2 Le SDAGE.....	7
I.3 Les SAGEs.....	10
I.4 Les règles de conception, surveillance et suivi des systèmes d'assainissement collectif.....	14
I.5 Les règles relatives à la réutilisation des eaux usées traitées	16
I.6 L'épandage des boues de stations de traitement des eaux usées (STEU)	18
I.7 Les règles relatives à la réutilisation des eaux pluviales	19
I.8 Les règles relatives à l'assainissement non collectif (ANC)	19
II. L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT	20
II.1 Collecte et valorisation des données	20
II.2 Appui technique, information et animation	21
ETAT DES LIEUX	22
I. MÉTHODOLOGIE.....	22
I.1 État des lieux des milieux récepteurs.....	22
I.2 État des lieux des systèmes d'assainissement	23
I.3 Recensement des projets des collectivités	25
II. ÉTAT DES LIEUX DES MILIEUX RECEPTEURS	26
II.1 Débit de cours d'eau en période d'étiage	26
II.2 Qualité des cours d'eau	27
II.3 Situation des points de captage pour l'alimentation en eau potable et des baignades	32
III. ÉTAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT.....	33
III.1 Maitrise d'ouvrage	33
III.2 Modalités de gestion.....	34
III.3 La redevance assainissement	35
III.4 Les études réalisées par les collectivités.....	36
III.5 Les équipements de collecte et de dépollution.....	37
III.6 L'assainissement non collectif	42
SCHEMA DIRECTEUR	43
I. SUIVI DES INDICATEURS	43
I.1 Le nombre de projets financés par le CD49 et l'AELB	43
I.2 Le nombre de mise en service de nouveaux systèmes de traitement	44
I.3 Evolution de la qualité des cours d'eau "matières phosphorées"	45
I.4 Evolution de la qualité des cours d'eau "matières organiques et oxydables" (MOOX)	46
I.5 Evolution des redevances assainissement (source SISPEA)	46
II. PRIORISATION DES TRAVAUX	47
II.1 Critères liés au milieu récepteur	47
II.2 Critères liés au système d'assainissement	49
II.3 Classement des systèmes d'assainissement	51
II.4 Commentaires.....	52
III. PROGRAMMATION DES TRAVAUX.....	53
III.1 Identification des projets	53
III.2 Approche théorique des besoins de renouvellement.....	54
III.3 Répartition selon les priorités.....	56
ANNEXES	57

Table des cartes

Carte 1 Présentation des structures compétentes en assainissement et des SAGEs en 2021	11
Carte 2 Débits à l'exutoire des masses d'eau	26
Carte 3 Réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles	28
Carte 4 Etat écologique 2017 des masses d'eau (données 2015-2016-2017)	29
Carte 5 Moyenne des indices de l'altération MOOX de 2016 à 2018.....	30
Carte 6 Moyenne des indices de l'altération matières phosphorées de 2016 à 2018.....	31
Carte 7 Localisation des points de captage pour l'alimentation en eau potable	32
Carte 8 Localisation et qualité des baignades	32
Carte 9 Modes de gestion des services d'assainissement collectif	34
Carte 10 Tarifs de l'assainissement collectif	35
Carte 11 Etudes diagnostiques assainissement collectif.....	37
Carte 12 Compétence assainissement non collectif	42

Tableaux et graphes

Tableau 1 Classes de qualité selon SEQ Eau	22
Tableau 2 Maîtrise d'ouvrage de l'assainissement collectif.....	33
Tableau 3 Diagnostics d'assainissement des systèmes d'assainissement.....	36
Tableau 4 Typologie des réseaux de collecte	38
Tableau 5 Typologie des filières de traitement	39
Tableau 6 Capacité des STEU	39
Tableau 7 Valorisation des boues de STEU en Maine-et-Loire	41
Tableau 8 Coût des équipements financés par le CD49 depuis 2014	44
Tableau 9 Mise en service de nouveaux systèmes de traitement	44
Tableau 10 Matières phosphorées (% de stations de mesure)	45
Tableau 11 MOOX (% de stations de mesure)	46
Tableau 12 Prix moyen de l'assainissement en Anjou (TTC en € par m3)	46
Tableau 13 Pondération des critères milieux.....	48
Tableau 14 Pondération des critères systèmes d'assainissement	50
Tableau 15 Répartition des priorités des systèmes d'assainissement.....	52
Tableau 16 Coût plafonds de l'AELB	54
Tableau 17 Coût des STEU observés en Anjou	54

PREAMBULE

Le schéma départemental assainissement est un document identifié dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) du bassin Loire-Bretagne. Il a pour but de fixer, avec la participation des différents partenaires intéressés, des priorités d'actions dans le domaine de l'assainissement pour la période 2020-2025. Ces priorités sont principalement définies à partir de deux critères : la sensibilité du milieu récepteur et les dysfonctionnements liés aux systèmes d'assainissement.

Document élaboré pour les collectivités territoriales compétentes et en collaboration avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Maine-et-Loire, la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et les différentes structures porteuses de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) animés sur le Maine-et-Loire, ce document propose *in fine* des actions ciblées et hiérarchisées. A partir de cette macro-étude, il appartient à chacune des collectivités d'affiner ces propositions en réalisant des schémas locaux qui devront préciser le détail des projets.

Depuis son approbation en mars 2006, ce document a évolué. Une première actualisation a été réalisée en 2008 et une deuxième en 2013. En 2019, le projet d'actualisation a été relancé.

Figure 1 : Grandes étapes de l'élaboration et la mise à jour du Schéma Directeur Départemental d'Assainissement (SDDA)



Cette nouvelle actualisation a pour objectif la mise à jour, à l'échelle départementale, des données administratives, techniques et financières dans le domaine de l'assainissement.

La première partie de ce document est consacrée au contexte général avec un rappel des lois et réglementations relatives à l'assainissement et une brève présentation des collectivités compétentes dans ce domaine. Le second chapitre dresse un état des lieux des milieux récepteurs et des systèmes d'assainissement existants.

La dernière partie du document fait état des opérations réalisées depuis l'approbation du schéma départemental 2013 et met en perspective la programmation pluriannuelle des travaux.

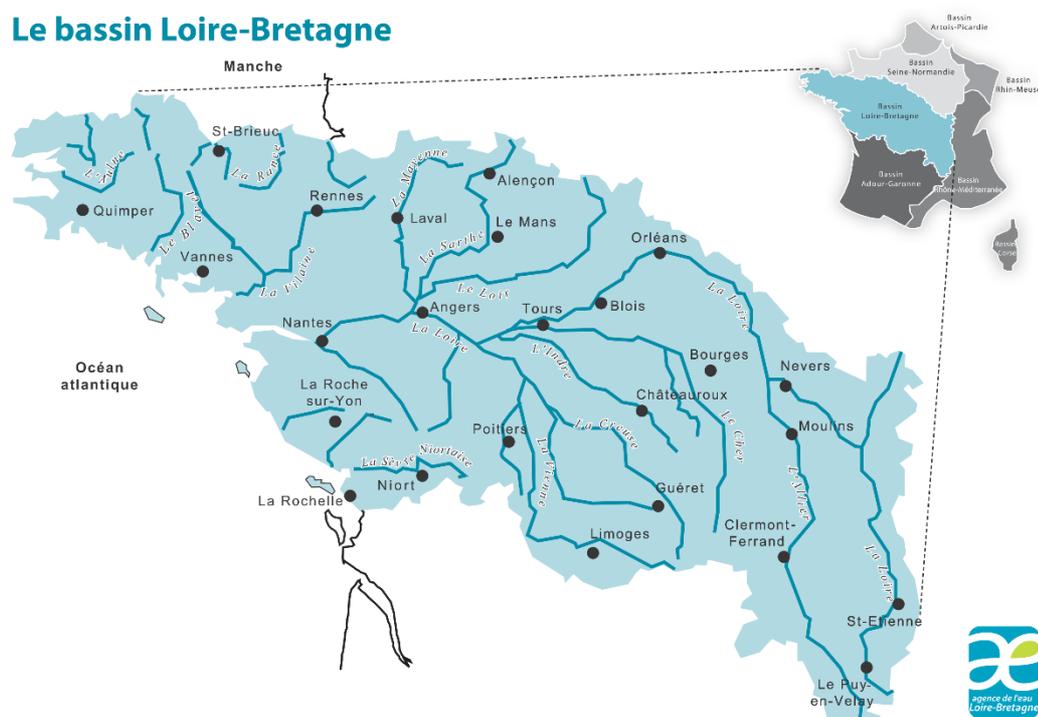
CONTEXTE

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

I.1 Les lois sur l'eau et les directives européennes

La loi du 16 décembre 1964, première grande loi française sur l'eau, organise la gestion de l'eau autour des six grands bassins hydrographiques français, issus d'un découpage naturel selon les lignes de partage des eaux. Elle promeut, à l'intérieur de chaque bassin, la notion de "gestion globale de l'eau" dans l'intérêt de tous. Elle instaure aussi le principe du "pollueur-payeur", visant à préserver la qualité de l'eau. Au sein de chaque bassin, la gestion de l'eau est attribuée à une Agence de l'eau. Le périmètre du bassin Loire-Bretagne, dont la gestion est attribuée à l'agence de l'eau Loire-Bretagne est présenté ci-dessous.

Figure 2 : Le bassin Loire-Bretagne, un des six bassins hydrographiques français (Source : Site internet de l'agence de l'eau Loire Bretagne)



La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 dépasse les anciennes logiques sectorielles pour organiser la gestion de la protection des milieux aquatiques dans une approche plus équilibrée. Notamment, elle met en place les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixent pour chaque grand bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales en matière de gestion équilibrée de la ressource, dans l'intérêt général. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), déclinaisons locales des SDAGE sont également institués par la loi de 1992. Cette dernière a été à l'origine de la création de la mission interservices de l'eau (MISE), dans chaque département, chargée de la coordination de la police de l'eau (principe de politique globale de gestion de l'eau et de mise en œuvre de procédures renouvelées de police de l'eau). Enfin,

elle rassemble les différentes procédures des textes antérieurs en les classant dans une nomenclature qui détermine des seuils d'autorisation ou de déclaration.

La **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000**, transposée en droit français par la **loi du 21 avril 2004** et la **loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA)** confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. D'une logique de moyens, la DCE invite notamment à passer à une logique de résultats avec en particulier l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015 et la prise en compte de l'écosystème au premier plan pour la bonne gestion de l'eau. Si cette échéance ne pouvait être atteinte dans les délais, il était possible de demander une dérogation pour repousser l'échéance à 2021 voire 2027.

En 2010 et 2016, la France a rendu compte à la Commission européenne de la mise en œuvre de la DCE. Les données transmises incluaient notamment une évaluation de l'état des eaux, l'affectation à chaque masse d'eau d'un objectif et une estimation détaillée par bassin du coût des actions nécessaires pour l'atteinte de ces objectifs.

La **Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative à l'épuration des eaux urbaines résiduaires (ERU)** imposait aux collectivités locales de mettre en place, dans un délai donné et selon la sensibilité du milieu récepteur, des dispositifs de traitement et de collecte des eaux résiduaires urbaines pour des agglomérations d'assainissement de plus de 2 000 EH. Les échéances initiales étant toutes dépassées (avant 2005), l'obligation d'équipement des agglomérations d'assainissement est à effet immédiat.

La conformité du système d'assainissement est évaluée pour l'année N durant l'année N+1 par les services centraux du ministère en charge de l'écologie avec l'aides des services régionaux de l'eau et des milieux aquatiques (DREAL) ainsi que des services de police de l'eau (DDT).

Selon la Directive ERU, une agglomération d'assainissement est conforme si son réseau de collecte est conforme et si sa station ou ses stations de traitement des eaux usées est/sont conforme(s).

1.2 Le SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux est l'outil principal de mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) à l'échelle d'un bassin hydrographique.

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (réglementation locale, programme d'aides financières, etc.), aux Schémas d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les schémas départementaux de carrière.

Le **SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021** a été approuvé par arrêté du Préfet de bassin, le 18 novembre 2015. Ce document succède au SDAGE 2010-2015. Etabli en application des articles L.212-1 et suivants du code de l'environnement, il fixe pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne**. En 2016, 26% des eaux du bassin Loire Bretagne étaient en bon état et 20% s'en approchaient. L'objectif du SDAGE 2016-2021 est d'atteindre 61% de bon état d'ici 2021.

Le changement climatique à être pris en compte pour l'actualisation de ce document de planification. Ainsi, le SDAGE 2016-2021 a pour objectif d'**améliorer les connaissances sur l'adaptation au changement climatique** en évaluant, par territoire, le degré de vulnérabilité des ressources au changement climatique et l'importance des impacts potentiels. Il a également pour but d'**encourager l'adaptation au changement climatique des pratiques en matière de gestion de l'eau** en fournissant aux acteurs les outils les mieux adaptés. Priorité est ainsi donnée aux économies d'eau, à la prévention des pénuries, à la réduction des pertes sur les réseaux et à tout ce qui peut renforcer la résilience des milieux aquatiques.

Les principales orientations liées à l'assainissement du SDAGE 2016-2021 sont présentées ci-dessous.

Chapitre 2 : Réduire la pollution par les nitrates

2A : Lutter contre l'eutrophisation marine due aux apports du bassin versant de la Loire

2D : Améliorer la connaissance

Chapitre 3 : Réduire la pollution organique et bactériologique

3A : poursuivre la réduction des rejets directs des polluants organiques et notamment du phosphore

– 3A-1 : *Poursuivre la réduction des rejets ponctuels*

Pour ce qui concerne les stations d'épuration des collectivités : Les normes de rejet dans les masses d'eau pour le phosphore total respectent les concentrations suivantes :

- *2 mg/l en moyenne annuelle pour les installations de capacité nominale comprise entre 2 000 EH et 10 000 EH*
- *1 mg/l en moyenne annuelle pour les installations de capacité nominale supérieure à 10 000 EH*

– 3A-2 : *Renforcer l'autosurveillance des rejets des ouvrages*

Le phosphore est soumis à autosurveillance à une fréquence au moins mensuelle dès 2 000 EH ou 2,5 Kg/j de pollution brute. L'échantillonnage est proportionnel au débit.

– 3A-3 : *Favoriser le recours à des techniques rustiques d'épuration pour les ouvrages de faible capacité (inférieure à 2 000 EH)*

– 3A-4 : *Privilégier le traitement à la source et assurer la traçabilité des traitements collectifs*

3C : Améliorer l'efficacité de la collecte des effluents

– 3C-1 : *Diagnostic des réseaux*

– 3C-2 : *Réduire la pollution des rejets d'eaux usées par temps de pluie*

Les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2 000 EH limitent les déversements directs du réseau d'assainissement vers le milieu naturel. L'objectif minimum à respecter est choisi parmi les objectifs suivants :

- Les rejets directs représentent moins de 5% des volumes d'effluents collectés par le réseau d'eaux usées sur l'année ;
- Les rejets directs représentent moins de 5% des flux de pollution collectés par le réseau d'eaux usées sur l'année ;
- Le nombre de déversements annuels est inférieur à 20 jours calendaires.

3D : Maitrise les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée

- 3D-1 : Prévenir le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements
- 3D-2 : Réduire les rejets d'eaux de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales
- 3D-3 : Traiter la pollution des rejets d'eaux pluviales

3E : Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif non conformes

Chapitre 4 : Maitriser et réduire la pollution par les pesticides

4A : Réduire l'utilisation des pesticides

4F : Améliorer la connaissance

Chapitre 5 : Maitriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses

5A : Poursuivre l'acquisition et la diffusion des données

5B : Réduire les émissions en privilégiant les actions préventives

5C : Impliquer les acteurs régionaux, départementaux et les grandes agglomérations

Chapitre 7 : Maitriser les prélèvements d'eau

7A - Anticiper les effets du changement climatique par une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau

- 7A-4 : Economiser l'eau par la réutilisation des eaux usées épurées

Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassins versants

11A : Restaurer et préserver les têtes de bassins versants

11B : Favoriser la prise de conscience et la valorisation des têtes de bassin versant

Le comité de bassin Loire-Bretagne prépare la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour la période 2022-2027. L'état des lieux, première étape de cette démarche d'actualisation, a été adopté par le comité de bassin le 12 décembre 2019. L'état des lieux est un outil d'aide à la décision, qui permet d'agir avec discernement là où c'est nécessaire. Il dresse un diagnostic de l'état des milieux aquatiques (plans d'eau, cours d'eau, eaux littorales et souterraines), et permet d'identifier les bassins versants devant bénéficier d'actions de reconquête d'état des eaux.

Le nouveau SDAGE 2022-2027 est en cours d'élaboration et comportera des modifications en matière d'assainissement sur les points réglementaires A2 et A5. Ci-dessous un extrait sur la réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie :

3C-2 Réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie

Les systèmes d'assainissement sont conçus, aménagés et exploités pour limiter les rejets directs dans le milieu naturel (déversements) dans les conditions qui suivent :

Les déversements au droit des systèmes d'assainissement séparatifs d'eaux usées doivent rester exceptionnels et, en tout état de cause, ne dépassent pas 2 jours calendaires par an pour chaque point de déversement du réseau soumis à l'autosurveillance réglementaire (points A1 selon la codification SANDRE) de même qu'au niveau du trop-plein en tête de station (point A2) et des by-pass de la station (points A5).*

Les systèmes d'assainissement unitaires satisfont à l'un au moins des objectifs suivants en référence à la procédure définie au niveau national pour statuer sur leur conformité à la Directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU) :

- les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des volumes d'eaux usées produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;
- les rejets par temps de pluie représentent moins de 5% des flux de pollution produits par l'agglomération d'assainissement durant l'année ;
- le nombre de déversements annuels est inférieur à 20 jours calendaires.

Le respect du critère choisi est évalué à partir des points de déversement du réseau soumis à l'autosurveillance réglementaire (points A1) en y incluant la totalité des points de déversement visés dans le 1^{er} paragraphe de l'alinéa II de l'arrêté du 21 juillet 2015. Quel que soit le critère choisi, le trop-plein en tête de station (point A2) et les by-pass de la station (points A5) déversent au plus 20 jours calendaires par an.

De plus, les objectifs de limitation des déversements par temps de pluie sont renforcés pour les systèmes d'assainissement unitaires :

- contribuant à la dégradation d'une ou plusieurs masses d'eau soumises à une pression significative induite par les rejets ponctuels de pollution (collectivités et industries isolées),
- identifiés dans le profil de baignade ou de vulnérabilité comme contribuant à la dégradation des sites de baignade classés insuffisant, suffisant ou bon avec risque de déclassement, des zones conchylicoles ou de pêche à pied professionnelle (groupe 2 et 3) classés C ou B avec une qualité microbiologique proche des critères de classement C de 2017 à 2019 ou ayant fait l'objet d'une interdiction temporaire de production et de commercialisation par arrêté préfectoral depuis 2017 jusqu'à février 2020, pour cause de contamination virale (en référence à la disposition 10 D1 du SDAGE).

Dans ce cas, le nombre de jours de déversement des déversoirs ou trop-pleins du réseau et by-pass de la station soumis à l'autosurveillance réglementaire (points A1, A2 et A5) ne dépasse pas 20 jours calendaires par an. De plus, le volume total d'eaux usées déversé annuellement par l'ensemble des points de déversements du réseau et de la station soumis à autosurveillance réglementaire ne dépasse pas 5% du volume annuel d'eaux usées et pluviales collecté par le réseau. Ces dispositions incluent la totalité des points de déversement visés par 1^{er} paragraphe de l'alinéa II de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les déversements constatés dans les situations inhabituelles décrites dans les alinéas 2 et 3 de la définition 23 de l'article 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015 (opérations programmées et circonstances exceptionnelles) ne sont pas prises en compte dans le calcul.

1.3 Les SAGEs

Une Commission Locale de l'Eau (CLE) est constituée pour chaque Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Le rôle de la CLE concerne l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du SAGE. Ce travail se fait dans le cadre d'une concertation qui permet la prévention et l'arbitrage des conflits à l'échelle cohérente d'un bassin versant.

Une Commission Locale de l'Eau peut être considérée comme un "parlement de l'eau" sur le périmètre du SAGE. Sa composition est prévue à l'article L. 212-4 du code de l'environnement. Elle est composée de trois collègues distincts :

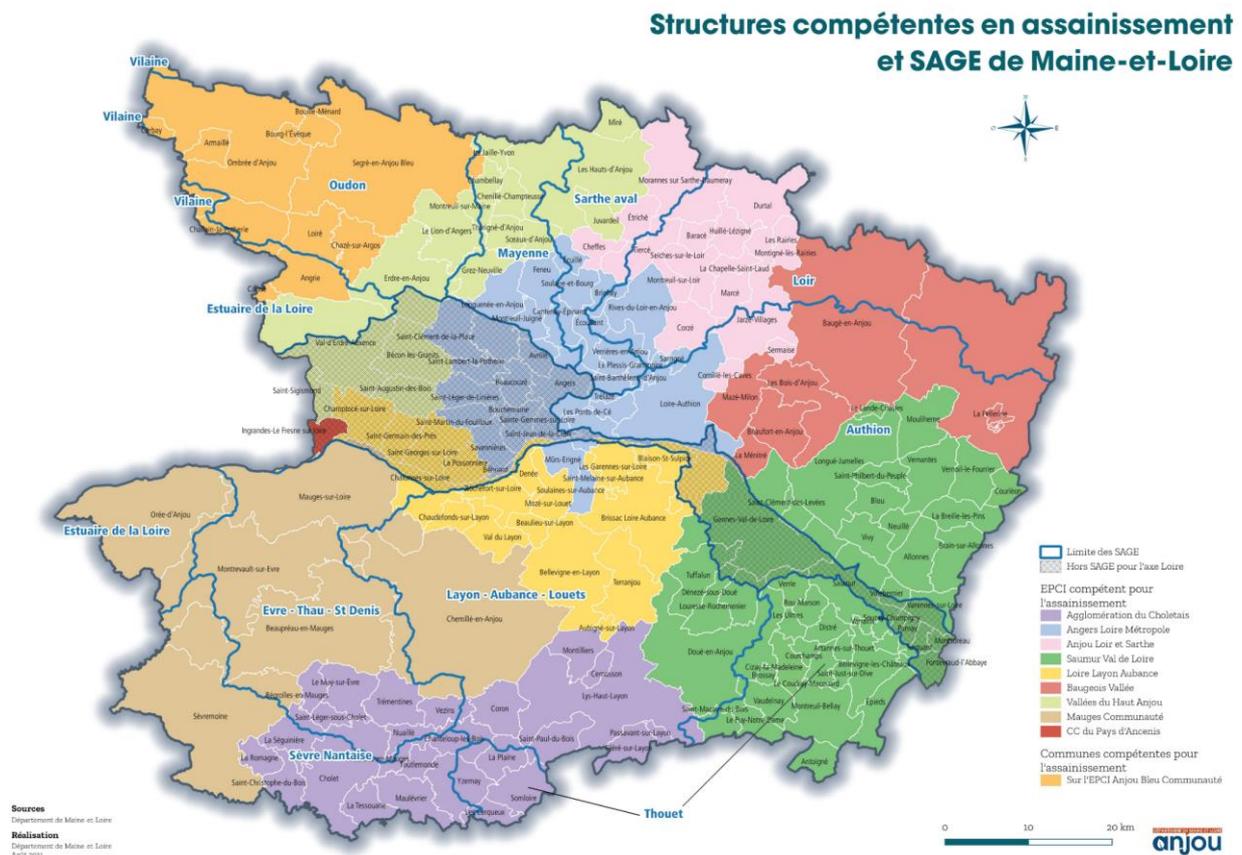
- ✓ Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,
- ✓ Le collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées,
- ✓ Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Le SAGE est constitué, depuis la LEMA de 2006, de deux documents assortis de documents cartographiques :

- ✓ Un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable** de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), opposable aux décisions administratives. Il définit les objectifs du SAGE et évalue leur coût de mise en œuvre,
- ✓ Un **Règlement** opposable aux tiers. Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent lui être conformes. Ce règlement constitue un renforcement important de la portée juridique du SAGE avec instauration d'une sanction pénale en cas de non-respect des règles qu'il édicte.

En Maine-et-Loire, il existe 11 Commissions de L'Eau (CLE) formées à ce jour. 1 SAGE est en cours d'élaboration, 1 SAGE est en cours de révision et 9 SAGES sont en cours de mise en œuvre. La carte ci-dessous présente l'état d'avancement des SAGES et leurs années d'approbation.

Carte 1 Présentation des structures compétentes en assainissement et des SAGES en 2021



SAGE Authion

Le SAGE Authion a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017.

Le SAGE Authion a été désigné SAGE nécessaire au titre de l'article L.212-1.X du Code de l'Environnement. Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a identifié le bassin de l'Authion comme bassin pour lequel « l'élaboration d'un SAGE est prioritaire pour parvenir à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés ».

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

http://www.sage-authion.fr/ses-travaux_9_fr.html

SAGE Estuaire de la Loire

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 septembre 2009. Il est actuellement en cours de révision. Suite à la validation par la CLE du nouveau SAGE en février 2020, la consultation administrative a été effectuée du 01/09/2020 au 01/02/2021. La SAGE révisé devrait être signé au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Les documents du SAGE 2009 sont accessibles au lien suivant :

<http://www.sage-estuaire-loire.org/articles/49-sage-2009-pagd-reglement-etc.html>

SAGE Evre Thau Saint Denis

Le SAGE Evre Thau Saint Denis a été approuvé par arrêté préfectoral le 08 février 2018.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.evrethausaintdenis.fr/>

SAGE Layon Aubance Louets

Le SAGE Layon Aubance Louets a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mai 2020.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://layonaubancelouets.fr/le-sage/>

SAGE Loir

Le SAGE Loir a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant : <http://www.sage-loir.fr/>

SAGE Mayenne

Le SAGE Mayenne révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 2014.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<http://www.sagemayenne.fr/le-sage/le-sage-mayenne/le-sage-approuve/>

SAGE Oudon

Le SAGE Oudon révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 janvier 2014.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<http://www.bvoudon.fr/planification-sage/le-sage-oudon/les-documents-du-sage>

SAGE Sarthe Aval

Le SAGE Sarthe Aval a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<http://www.bassin-sarthe.org/le-projet-de-sage.html>

SAGE Sèvre Nantaise

Le SAGE Sèvre Nantaise révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<http://www.sevre-nantaise.com/page/le-contenu-du-sage>

SAGE Thouet

Le SAGE Thouet est actuellement en cours d'élaboration.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.sagethouet.fr/documentation.html>

SAGE Vilaine

Le SAGE Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 juillet 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.eptb-vilaine.fr/index.php/f-sage/50-le-schema-d-amenagement-et-de-gestion-des-eaux>

[Vous pouvez retrouver le détail des informations sur tous les SAGES ci-dessus en annexe V de ce rapport.](#)

I.4 Les règles de conception, surveillance et suivi des systèmes d'assainissement collectif

L'arrêté du 21 juillet 2015 modifié le 31 juillet 2020 regroupe l'ensemble des prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif (conception, dimensionnement, exploitation, performances épuratoires, auto-surveillance, contrôle par les services de l'Etat) d'une capacité supérieure ou égale à 1,2 kg de DBO₅ par jour.

Cet arrêté impose :

- ✓ La réalisation de plusieurs documents réglementaires selon la taille de l'agglomération d'assainissement.
- ✓ La mise en place d'un diagnostic permanent pour tous les systèmes d'assainissement de plus de 2 000 EH (en 2022 pour les plus de 10000 EH et d'ici 2024 pour les plus de 2000 EH).

Document	Texte réglementaire	20 EH ≤ Agglo. < 200 EH	200 EH ≤ Agglo. < 2000 EH		2 000 EH ≤ Agglo.
Analyse des risques	Arrêté du 21/07/15 art. 4	-	X (nouvelle STEP)		X
Manuel d'autosurveillance	Arrêté du 21/07/15 art. 20	-	-		X
Cahier de vie		X	X		-
Bilan annuel de fonctionnement		-	200 EH ≤ Agglo. < 500 EH	500 EH ≤ Agglo. < 2000 EH	X
		X (Tous les 2 ans)	X (Tous les ans)		

À partir du 01/01/21, les nouveaux systèmes de 20 à 200 EH doivent être inscrits sur le registre (démarches simplifiées). Les informations à préciser sont inscrites dans l'annexe 4 de cet arrêté modifié.

Ci-dessous, un extrait :

Registre des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une CBPO inférieure ou égale à 12 kg par jour et supérieure à 1,2 kg par jour :

Le registre électronique mentionné à l'article R. 214-106-1 du code de l'environnement, comporte les informations précisées à l'annexe 4 du présent arrêté.

Dès que le registre est mis en service, le maître d'ouvrage y accède selon les modalités disponibles auprès du service police de l'eau et le renseigne.

Pour les nouvelles stations de traitement des eaux usées, cet enregistrement est réalisé dans un délai de deux mois après leur mise en service.

En cas de modification des informations, les maîtres d'ouvrage mettent à jour le registre au plus tard un mois après que cette modification est effective.

Vous pouvez retrouver ci-dessous des informations complémentaires sur cet arrêté et sur l'instruction dite Eaux Résiduaires Urbaines du 18 décembre 2020.

Arrêté du 21/07/15 (modifié le 31/07/20)

Conformité du système de collecte

En cas de non-respect total ou partiel des dispositions prévues à l'article 17 du présent arrêté, le système de collecte est déclaré non conforme par temps de pluie.

Hors situations inhabituelles définies à l'article 2 du présent arrêté, les eaux usées produites dans les zones desservies par un système de collecte sont acheminées à la station de traitement des eaux usées. Celles-ci y sont épurées suivant les niveaux de performances figurant à l'annexe 3 et, le cas échéant, ceux plus sévères fixés par le préfet.

Par temps de pluie, y compris les situations inhabituelles de fortes pluies définies à l'article 2 du présent arrêté, la conformité à l'objectif mentionné à l'alinéa précédent est évaluée, **pour la partie unitaire ou mixte d'un système de collecte** soumis aux obligations d'auto-surveillance prévues au II de l'article 17 du présent arrêté, au regard du respect de l'une des options suivantes :

- ✓ Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des volumes d'eaux usées produits dans la zone desservie, sur le mode unitaire ou mixte, par le système de collecte ;
- ✓ Les rejets par temps de pluie représentent moins de 5 % des flux de pollution produits dans la zone desservie par le système de collecte concerné ;
- ✓ Moins de 20 jours de déversement sont constatés au niveau de chaque déversoir d'orages soumis à auto-surveillance réglementaire.

Les opérations programmées de maintenance et les circonstances exceptionnelles définies à l'article 2 du présent arrêté ne sont pas prises en compte pour cette évaluation.

Le préfet fixe par arrêté l'option retenue qui n'a pas vocation à être modifiée.

L'évaluation de conformité à l'objectif mentionné au troisième alinéa, au titre de l'année N, est réalisée sur une moyenne annuelle à partir des données de fonctionnement du système de collecte des années N-4 à N.

Dans les secteurs où la collecte est séparative, en dehors des opérations programmées de maintenance et des circonstances exceptionnelles telles que mentionnées à l'article 2 du présent arrêté, les rejets directs d'eaux usées par temps de pluie ne sont pas autorisés.

Le préfet complète les exigences fixées dans le présent article notamment au regard des objectifs environnementaux et usages sensibles des masses d'eau réceptrices et des masses d'eau situées à l'aval.

Instruction du gouvernement du 18/12/2020 relative à la collecte et au traitement des eaux urbaines résiduaires

Ci-après, le lien vers l'instruction : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45098>

Pour prévenir la menace d'un contentieux européen, une instruction du gouvernement indique la marche à suivre pour mettre en conformité le plus rapidement possible les systèmes d'assainissement qui ne le sont pas encore au titre de la directive Eaux urbaines résiduaires.

Le respect de la directive n° 91/271/CEE Eaux urbaines résiduaires, dite ERU, n'est pas encore finalisé même si, depuis quelques années, les efforts des acteurs concernés ont permis de sensiblement baisser le nombre de stations d'épuration non conformes. Comblant ce retard nécessite "une forte implication des préfets", insiste une [instruction interministérielle](#), rendue publique ce 28 décembre, eu égard aux niveaux d'investissements financiers demandés aux communes et leurs groupements et aux risques financiers associés aux procédures contentieuses en cours ou à venir avec la Commission européenne. D'ores et déjà plusieurs procédures contentieuses ont été engagées par la Commission entre 1998 et 2009, sans toutefois qu'aucune sanction financière, sous forme d'amende ou d'astreinte, ne touche la France jusqu'à présent. "Au regard de son ancienneté, toute nouvelle infraction importante à cette directive expose la France à d'importantes sanctions financières", alerte l'instruction. Fin 2017, la Commission a adressé à la France une mise en demeure du fait de ses manquements concernant 364 agglomérations d'assainissement. Suivie en mai dernier, d'un avis motivé portant sur 169 d'entre elles toujours en infraction (sur la base des données de 2014). Une nouvelle étape qui pourrait bien préfigurer une saisine de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour manquement. Les préfets, aidés des services de l'eau, des DREAL, des offices et agences de l'eau et de l'Office français de la biodiversité, doivent donc impérativement œuvrer "à un retour à la conformité le plus rapide possible" vis-à-vis des collectivités concernées par l'avis motivé, tout en restant mobilisés auprès des maîtres d'ouvrages susceptibles d'être prochainement épinglés (sur la base du rapportage effectué en 2018 et celui en cours en 2020).

1.5 Les règles relatives à la réutilisation des eaux usées traitées

Au lieu d'être rejetées dans les cours d'eau, les eaux usées traitées peuvent faire l'objet d'une réutilisation notamment pour des usages agricoles et ainsi permettre de limiter la mobilisation de la ressource en eau et de protéger les eaux réceptrices des eaux usées traitées.

Situation de la France et perspectives européennes

Suite aux assises de l'eau, le gouvernement souhaite favoriser la valorisation des eaux non conventionnelles, autrement dit la réutilisation des eaux usées traitées et des eaux de pluie. Ce sujet reste encore un « serpent de mer » en France. Seulement 0,6 % des eaux usées traitées sont réutilisées dans l'hexagone.

Le gouvernement se fixe pour objectif de tripler d'ici 2025 les volumes de ces eaux réutilisées en introduisant des évolutions réglementaires. Cela conduirait donc à valoriser seulement 1,8 % des eaux usées traitées.

Actuellement, la réglementation française ne permet l'emploi d'eaux épurées qu'en agriculture, où elle présente plusieurs avantages. En plus de leur disponibilité, les eaux usées traitées présentent une certaine teneur en éléments fertilisants d'origine organique.

D'un point de vue réglementaire, la REUT pour l'irrigation des cultures et des espaces verts est encadrée par l'[Arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts modifié par celui du 25 juin 2014](#).

L'arrêté du 2 août 2010 fixe les prescriptions sanitaires et techniques applicables à l'utilisation d'eaux usées traitées à des fins d'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Ces prescriptions visent à garantir la protection de la santé publique, de la santé animale et de l'environnement ainsi que la sécurité sanitaire des productions agricoles.

Trois situations peuvent se présenter :

- ✓ Irrigation gravitaire ou localisée : autorisation par arrêté préfectoral,
- ✓ Irrigation par aspersion : autorisation par arrêté préfectoral
- ✓ Installations déjà autorisées par arrêté préfectoral : mise en conformité avant fin 2019 et nouvel arrêté préfectoral après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

L'arrêté modifié s'applique aux stations de traitement d'eaux résiduaires urbaines et aux installations d'assainissement non collectif d'une capacité de plus de 20 équivalents-habitants. Seule l'irrigation de cultures ou d'espaces verts est autorisée. Les autres usages ne font pas partie de son champ d'application.

L'[instruction interministérielle du 26 avril 2016 relative à l'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts](#) rappelle le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts et précise les modalités d'application de l'arrêté du 2 août 2010 modifié.

La Commission européenne s'est récemment penchée sur ce dossier et a émis en 2018 une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences minimales requises pour la réutilisation de l'eau. Le [règlement européen du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales à la réutilisation de l'eau \(version non signée en cours de publication\)](#) a pour objectif de faciliter l'adoption de la Reut, « tout en garantissant qu'elle se fait de manière sûre et respectueuse de l'environnement ». Le texte définit des exigences pour la Reut, couvrant les éléments microbiologiques, et des exigences en matière de surveillance, ainsi qu'une gestion des risques et une transparence renforcée.

Il est entré en vigueur le 25 juin 2020 et sera applicable au 25 juin 2023. Il intègre des notions d'approches multi-barrières et confère des exigences de qualité des eaux nettement plus élevées que dans la réglementation Française (arrêté du 2 août 2010).

Reste un des grands enjeux de la REUT : ***son acceptabilité sociale***, qui reste faible en France.

Les eaux usées traitées offrent de nombreuses opportunités de multi-usages. Par conséquent, la REUT doit devenir une bonne pratique incontournable dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau. Les travaux actuels décrits ci-dessus ont pour but de contribuer à lever les a priori qui lui sont associés et permettre à cette pratique d'être au centre de la stratégie nationale et européenne de gestion de l'eau.

À noter également l'émergence de projets d'un décret et d'un arrêté permettant la mise en œuvre d'une expérimentation sur l'utilisation des eaux usées traitées pour des usages non agricoles. Ces projets en consultation ont recueilli l'avis favorable de la mission interministérielle de l'eau le 26 septembre 2021.

1.6 L'épandage des boues de stations de traitement des eaux usées (STEU)

Les pratiques d'épandage sont réglementées par le code de l'environnement qui impose une déclaration ou autorisation des épandages, la fourniture d'étude d'incidence et de plans de gestion ainsi que la réalisation d'une traçabilité à la parcelle des épandages. Les concentrations en polluants (7 métaux, 3 HAP et somme des 7 principaux PCB) contenues dans les boues épandues sont réglementées, suivies et limitées.

Des flux limites apportés aux sols en 10 ans sont prévus. Les boues ne peuvent être épandues que lorsque les sols possèdent certaines caractéristiques. Les prescriptions nationales relatives à ces pratiques vont au-delà des exigences de la directive 86/278 relative à la protection de l'environnement, et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture.

Les travaux, évolutions ou ajustements en cours actuellement concernant cette problématique sont notamment la mise en place du fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines ou industrielles prévu par la dernière loi sur l'eau (code des assurances et code général des impôts) et le décret d'application du 18 mai 2009. Ce fonds a pour objet l'indemnisation des exploitants et propriétaires fonciers dans le cas où les terres, ayant reçu des épandages de boues d'épuration urbaines ou industrielles, deviendraient totalement ou partiellement impropres à la culture en raison de la réalisation d'un risque sanitaire ou de la survenance d'un dommage écologique lié à l'épandage.

La réglementation existante a été instituée à la fois au titre de la directive européenne du 12 juin 1986, de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, de la loi de 1975 sur les déchets et du code de la santé publique. Elle est constituée :

- ✓ Des articles R211-25 à R211-47 du code de l'environnement,
- ✓ De l'arrêté du 8 janvier 1998 fixant les prescriptions techniques applicables aux épandages de boues sur sols agricoles, modifié par l'arrêté du 15/09/2020 sur la partie stockage.
- ✓ Arrêté du 30/04/2020 qui définit les modalités d'épandage des boues pendant la pandémie Covid19, modifié par l'arrêté du 20/04/2021.
- ✓ Elle est complétée par les circulaires d'application des 16 mars 1999 et 18 avril 2005.

Notons également, au niveau départemental, l'arrêté préfectoral du 18/01/2005 sur les prescriptions techniques minimales relatives aux épandages de boues sur les sols agricoles des boues issues du traitement d'eaux usées urbaines.

Les lois EGALIM du 30 octobre 2018 ([art 95](#)) puis AGECE du 10 février 2020 ([art 86](#)) et de l'[ordonnance n° 2020-920 du relative à la prévention et à la gestion des déchets](#) ont engagé un profond bouleversement des conditions de retour au sol des boues d'épuration, avec la suppression du régime de sortie du statut de déchets pour les composts satisfaisant à la norme NFU44095, l'obligation de révision d'ici le 1er juillet 2021 des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables au retour au sol des boues d'épuration urbaines ou industrielles (seules, en mélange ou en compost)... S'y ajoute une interprétation très restrictive de l'article 22 de la directive 2008/98/CE relative aux déchets modifiée en 2018 qui conduit à envisager de restreindre les possibilités de mélange des boues avec d'autres biodéchets (notamment déchets verts) y compris en compostage ou méthanisation.

1.7 Les règles relatives à la réutilisation des eaux pluviales

La loi AGECE de février 2020 a impacté :

- ✓ Le Code de l'environnement (Article L211-1 (I) et -9 : pour le développement de la Reuse eaux usées et eaux pluviales)
- ✓ Le Code de la construction : L'article 8 quater A – art L 111-9 exige de limiter la consommation en eau potable des nouvelles constructions à partir de 2023, notamment en réutilisant les eaux pluviales (sous respect des contraintes sanitaires afférentes à chaque catégorie de bâtiment)
- ✓ Impulser le décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau pour les ICPE et IOTA.

L'arrêté du 21 août 2008 précise le fait que les eaux pluviales peuvent être utilisées :

- ✓ En Extérieur : pour l'arrosage des espaces verts accessibles au public
- ✓ En Intérieur (hors établissements de santé et scolaires jusqu'au niveau élémentaire) : pour l'évacuation des excréments et le lavage des sols, pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés.

Le Code de la santé publique (Article L.1322-14 notamment) en application du règlement (CE) N° 852/2004 légifère en matière de conditions d'utilisation des eaux pluviales pour les usages domestiques et les usages dans les entreprises alimentaires.

Courant 2023, un nouveau règlement européen devrait s'appliquer.

1.8 Les règles relatives à l'assainissement non collectif (ANC)

Les principales dispositions concernant l'assainissement non collectif sont inscrites dans le code général des collectivités territoriales (CGCT) et le code de la santé publique (CSP).

Les missions obligatoires des communes en matière d'ANC figurent aux articles 2224-7 et suivants du CGCT. Il s'agit dans un premier temps de réaliser le zonage d'assainissement du territoire puis de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Le code de la santé publique définit lui les obligations des usagers ainsi que les conditions d'accès des agents des SPANC aux installations d'ANC et les pénalités et amendes en cas de non-respect des dispositions précédentes.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 puis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ont nécessité de modifier et de compléter les textes réglementaires, publiés en mai 1996, devenus inadaptés.

Les arrêtés de septembre 2009 modifiés en 2010 et 2012 constituent l'ossature du dispositif réglementaire :

- ✓ L'arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 relatif aux prescriptions techniques applicables aux installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO₅ par jour.

- ✓ L'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- ✓ L'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2010 relatif aux modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites.
- ✓ Une partie du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 concerne l'assainissement non collectif. Cette partie vise à rappeler ou à préciser les dispositions relatives aux prescriptions techniques et aux modalités de contrôle des installations d'ANC recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à-dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH).

Les règles de conception des installations d'une capacité supérieure à 1,2 kg de DBO5 par jour sont fixées par l'arrêté du 22 juin 2007 cité au paragraphe 1.7.

Ces arrêtés peuvent être consultés sur le portail du ministère de l'environnement au lien suivant : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

II. L'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

II.1 Collecte et valorisation des données

Le Département met en œuvre les actions suivantes:

- ✓ Collecte et formatage des données descriptives et de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et non collectif,
- ✓ Consolidation et exploitation des données sur le fonctionnement des systèmes d'assainissement (réseau/station de traitement) et des données relatives aux services publics d'assainissement non collectif,
- ✓ Valorisation, mise à disposition des données collectées et mise en œuvre d'un observatoire départemental de l'eau.

Ces actions concourent à améliorer la connaissance environnementale et patrimoniale par la collecte, la structuration, la bancarisation et la mise à disposition des données.

La diffusion de l'information au travers d'un observatoire départemental améliore la connaissance et la communication dans le domaine de l'eau entre les pouvoirs publics, les usagers, les associations, les collectivités locales et le public en général.

Ces données contribuent également à la réflexion sur les politiques d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental.

II.2 Appui technique, information et animation

Le Département participe également à l'animation de la politique départementale de l'eau dans le domaine de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales avec notamment :

- ✓ L'assistance à la conduite de projets d'études et de travaux (définition des besoins, avis techniques et recommandations)
- ✓ L'assistance à la gestion des services (règlement de service, conventions de déversement, mise à disposition de fiches techniques et d'outils de gestion, etc...)
- ✓ L'organisation de rencontres techniques (journées techniques, groupes de travail)
- ✓ L'assistance à l'exploitation des systèmes d'assainissement collectif (réalisation de bilans de pollution, visite d'assistance, vérification de la métrologie, formation des agents d'exploitation)

Pour l'ensemble de ces activités le service d'assistance technique eau et assainissement (SATEA) est certifié ISO 9001-2015.



Les interventions des services d'assistance des Départements sont précisées aux articles R. 3232-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Les collectivités pouvant bénéficier de l'assistance technique à ce titre sont les communes considérées comme rurales ainsi que les EPCI de moins de 40 000 habitants. Pour ces collectivités, l'assistance technique du Département constitue ainsi un droit dès lors qu'elles en font la demande. Cette assistance fait l'objet d'une rémunération, à un coût modéré, inférieur au coût réel du marché.

Pour les autres collectivités, les prestations réalisées par les services départementaux relèvent du secteur concurrentiel selon les règles de la commande publique.

Depuis 2009, le Département intervient pour l'assistance technique auprès des communes éligibles et non éligibles.

ETAT DES LIEUX

I. MÉTHODOLOGIE

I.1 État des lieux des milieux récepteurs

Les données sur l'état des lieux du milieu récepteur sont issues de sources d'informations présentées dans le tableau suivant :

DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES
Masses d'eau	<ul style="list-style-type: none">• SDAGE
Débits des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none">• Agence de l'eau (modèle PEGASE)
Qualité des milieux récepteurs	<ul style="list-style-type: none">• Bilan « Rivières du département qualité 2016 à 2018 »
Enjeu alimentation en eau potable et baignade	<ul style="list-style-type: none">• ARS• Service de la police de l'eau (DDT)

Les masses d'eau :

Pour le département de Maine-et-Loire, les masses d'eau ont été caractérisées et codifiées selon l'inventaire du SDAGE.

Débits des cours d'eau :

La référence est calculée au droit de chaque rejet de STEU (logiciel PEGASE).

Qualité des milieux récepteurs :

Les données sont issues des bilans « Rivières du département qualité 2016 à 2018 ». Des moyennes des indices ont été effectuées permettant d'établir un indice moyen puis des classes de qualité selon le système d'évaluation de la qualité des cours d'eau (SEQ-Eau) *.

Tableau 1 Classes de qualité selon SEQ Eau

<i>Indice</i>	<i>Classe de qualité</i>	<i>Couleur</i>
<i>0 à 20</i>	<i>Mauvaise</i>	<i>Rouge</i>
<i>20 à 40</i>	<i>Médiocre</i>	<i>Orange</i>
<i>40 à 60</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Jaune</i>
<i>60 à 80</i>	<i>Bonne</i>	<i>Vert</i>
<i>80 à 100</i>	<i>Très bonne</i>	<i>Bleu</i>

Deux altérations ont été retenues :

- ✓ Les matières organiques et oxydables,
- ✓ Les matières phosphorées.

**Le Système d'Évaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ-Eau) est basé sur la notion d'altération, les paramètres de même nature ou de même effet étant regroupés en 15 altérations. Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant la qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part et l'incidence de cette qualité sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.*

Enjeu eau potable et baignade :

Les données sont issues des fichiers transmis par les services de l'Agence Régionale de Santé. Délégation du Maine-et-Loire. Ils permettent de localiser les captages d'eau potable (eaux de surface et eaux souterraines) qui subissent l'influence des systèmes d'assainissement.

1.2 État des lieux des systèmes d'assainissement

Les données sur l'état des lieux des systèmes d'assainissement sont issues de sources d'information présentées dans le tableau suivant :

DONNÉES	SOURCES DES DONNÉES
Maitres d'ouvrages généralités	Collectivités SISPEA INSEE Conseil Départemental
Études	Collectivités Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Systèmes d'assainissement collectif	Diagnostics assainissement réalisés par les collectivités Agence de l'Eau Loire-Bretagne DDT SDPE base de données nationale Roseau ARS Conseil Départemental,
Assainissement non collectif	Collectivités Conseil Départemental

Les maitres d'ouvrages et les généralités :

Les informations concernant la population totale, la population raccordée à un système d'assainissement collectif et non collectif ont été saisies dans une base de données pour chaque commune du département.

- ✓ Population totale : données issues des recensements INSEE,
- ✓ Population raccordée : données issues de la base de données nationale Roseau,
- ✓ Population disposant d'un assainissement autonome : données collectées auprès des services publics d'assainissement non collectif (SPANC),
- ✓ Mode de gestion: régie ou délégation,
- ✓ Existence d'un système d'assainissement collectif : nombre de stations d'épuration ou commune de rattachement.

Les études :

La base de données contient des informations sur les diagnostics et schémas directeurs d'assainissement réalisés par les structures compétentes. Les informations collectées concernent pour chaque système d'assainissement, l'année de réalisation et le bureau d'étude.

Les systèmes d'assainissement collectif :

Le système d'assainissement est l'ensemble constitué par la station d'épuration des eaux usées (STEU) et le réseau de collecte. Ainsi, une même commune peut être desservie par plusieurs systèmes d'assainissement et à l'inverse, un même système peut desservir plusieurs communes.

Les données utilisées sont issues d'une base de données partagée par les différents partenaires (Conseil Départemental, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DDT Service de police de l'eau, OFB, ARS).

[Vous pouvez retrouver la liste des systèmes d'assainissement prioritaires de l'AELB \(SAP\) en annexe III de ce rapport.](#)

Les informations collectées concernent :

- ✓ La station de traitement avec :
 - le numéro SANDRE* (identifiant codifié)
 - la localisation (identifiant usuel) et l'année de mise en service
 - l'exploitant (collectivité ou prestataire)
 - les coordonnées X et Y (système Lambert)
 - la charge brute de pollution organique
 - la capacité épuratoire en Équivalent-habitant (EH)
 - les communes raccordées au système
 - la typologie de la filière eau et de la filière boues
 - les quantités de boues produites et leur destination

- ✓ Le réseau de collecte avec :
 - la typologie (unitaire, séparatif ou mixte)
 - le linéaire
 - le nombre de postes de relèvement
 - le nombre de déversoirs d'orage ou Trop-plein de poste

**Le Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (Sandre) élabore le langage commun des données sur l'eau. A ce titre, il est chargé au sein du [Système d'Information sur l'Eau \(SIE\)](#) d'établir la normalisation des données afin de rendre compatibles et homogènes la définition et l'échange des données entre les producteurs, les utilisateurs et les banques de données.*

L'assainissement non collectif :

La compétence assainissement non collectif est exercée par les communes. Elle peut également être transférée aux EPCI.

Les informations collectées auprès des collectivités compétentes concernent :

- ✓ Le nombre d'installations d'assainissement non collectif
- ✓ Le nombre et les résultats en terme de conformité des diagnostics réalisés

1.3 Recensement des projets des collectivités

La dernière partie de l'étude consacrée à la programmation financière nécessite une connaissance complète des projets de travaux qui peuvent être envisagés par les collectivités compétentes.

Pour ce faire, le service de l'eau du département de Maine-et-Loire a étudié tous les schémas directeurs locaux en sa possession et en a extrait tous les projets concernant les stations, les réseaux, les études et l'autosurveillance.

Ce recensement nous permet aujourd'hui d'avoir une vue complète sur les travaux en matière d'assainissement qui devraient être réalisés dans les 10 prochaines années sur notre territoire.

Une consultation de l'ensemble des collectivités compétentes a été réalisée en janvier-février 2021. Ces neuf rencontres ont permis d'échanger sur l'état des lieux du Schéma départemental d'assainissement et des éventuels projets de travaux dans les prochaines années sur les systèmes d'assainissement collectif.

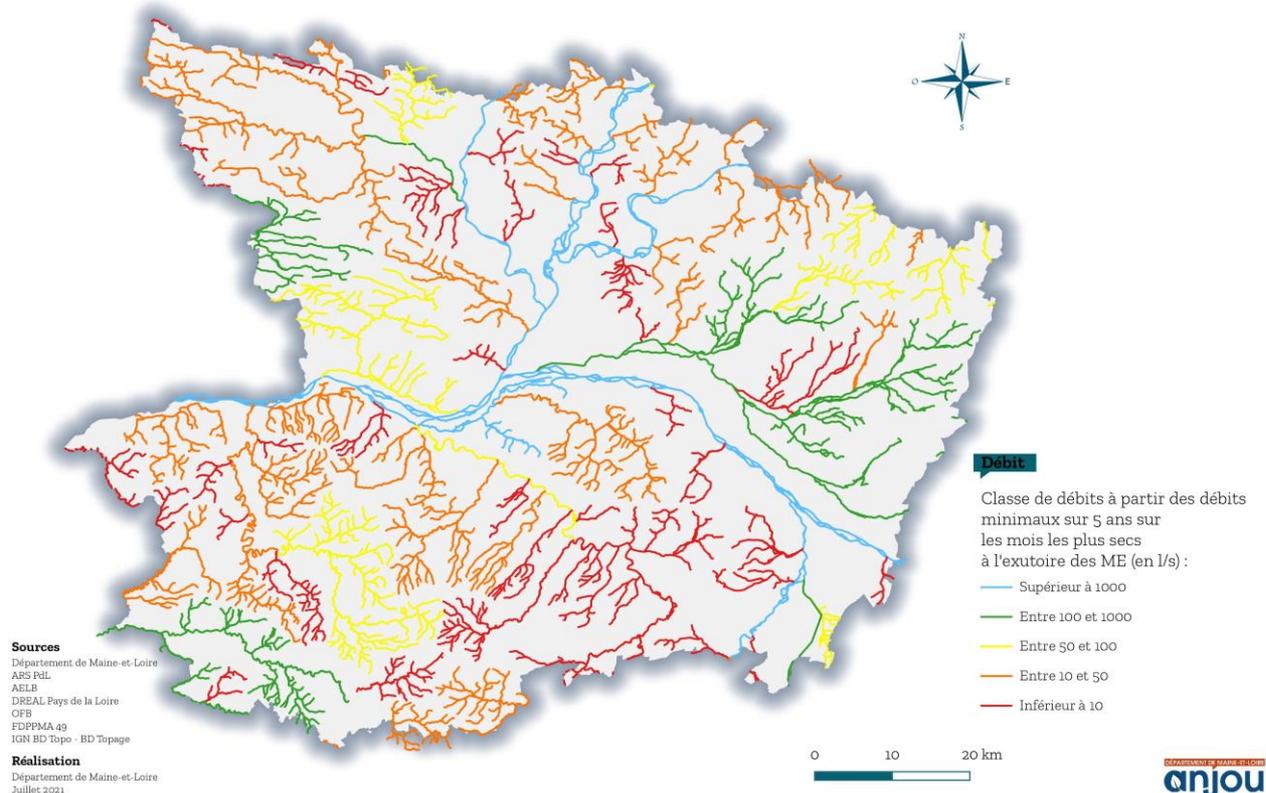
Ce bilan a été complété par l'analyse des demandes de subventions enregistrées par les services du Conseil Départemental.

II. ÉTAT DES LIEUX DES MILIEUX RECEPTEURS

II.1 Débit de cours d'eau en période d'étiage

Carte 2 Débits à l'exutoire des masses d'eau

Les débits des masses d'eau en 2019



De nombreux cours d'eau du département, notamment ceux situés à l'Ouest sur le socle armoricain, souffrent d'étiages naturels sévères.

En période estivale, notamment sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance et de l'Oudon, des cours d'eau sont en rupture d'écoulement.

Certains cours d'eau bénéficient de soutien d'étiage grâce à des barrages (la Moine en aval de Cholet, la Mayenne...) et d'autres par réalimentation depuis la Loire (l'Authion). La Loire elle-même, est soutenue par les barrages de Naussac et de Villerest situés bien en amont.

II.2 Qualité des cours d'eau

Le suivi de la qualité des rivières du département est assuré par un réseau composé des services de l'état (DREAL, DDT, ARS, OFB), de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Fédération départementale de pêche et du Conseil Départemental de Maine-et-Loire.

Le Programme de Surveillance, mis en œuvre dans le cadre de la DCE, se décline en trois réseaux de mesure :

- ✓ Le Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS). Le contrôle de surveillance a pour objectif principal de permettre une évaluation pérenne de l'état général des eaux. Il est placé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau ou de l'État (DREAL et AFB) ;
- ✓ Le Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO). Le contrôle opérationnel provisoire est destiné à suivre l'état des Masses d'Eau et des Très Petits Cours d'Eau qui n'ont pas atteint le Bon Etat Ecologique en 2015 requis par la Directive Cadre Européenne (DCE). Il s'appuie notamment sur un partenariat avec le Département de Maine-et-Loire (Département 49) ;
- ✓ Le Réseau Complémentaire Agence (RCA). Ce réseau a pour objectif l'acquisition de données. Il est placé principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et s'appuie sur un partenariat avec les maîtres d'ouvrages locaux.

En complément ou en appui de ce réseau, le Réseau Départemental (RD) est constitué de points suivis par le Département.

Le réseau 2019 de mesure comptait 71 points répartis de la façon suivante :

- ✓ 20 points de contrôle de surveillance RCS dont 14 intégrés au réseau de contrôle opérationnel RCS/RCO ;
- ✓ 18 points de contrôle opérationnel RCO ;
- ✓ 19 points de contrôle opérationnel RCO/RD ;
- ✓ 8 points du réseau de suivi départemental RD ;
- ✓ 1 point du réseau complémentaire agence RCA ;
- ✓ 4 points de réseaux locaux RL ;
- ✓ 1 point du réseau ARS.

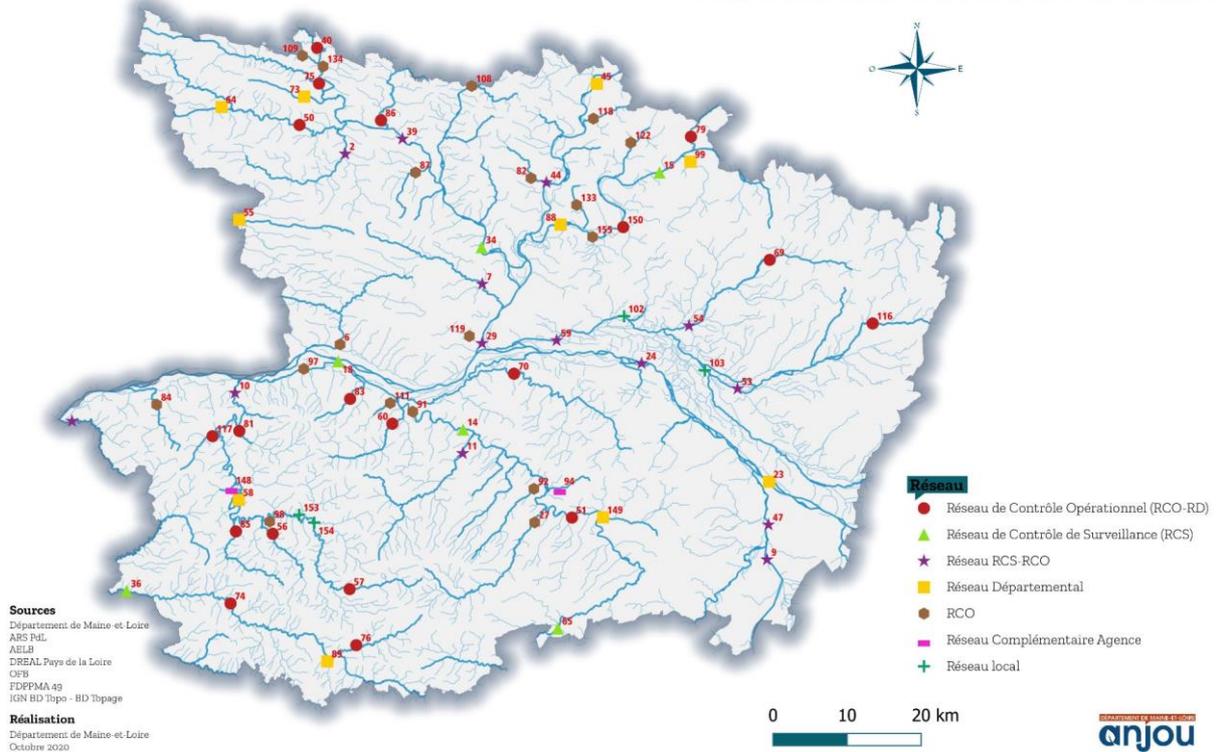
Les analyses sont confiées au laboratoire interdépartemental, Inovalys.

La fréquence de suivi est généralement mensuelle. Des mesures sont réalisées in-situ (pH, conductivité, oxygène dissous, turbidité, débit) et des prélèvements sont effectués, à des fins d'analyses.

Les résultats sont regroupés dans un rapport établi chaque année.

Carte 3 Réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles

Les Réseaux de surveillance de la qualité des eaux superficielles en Maine-et-Loire

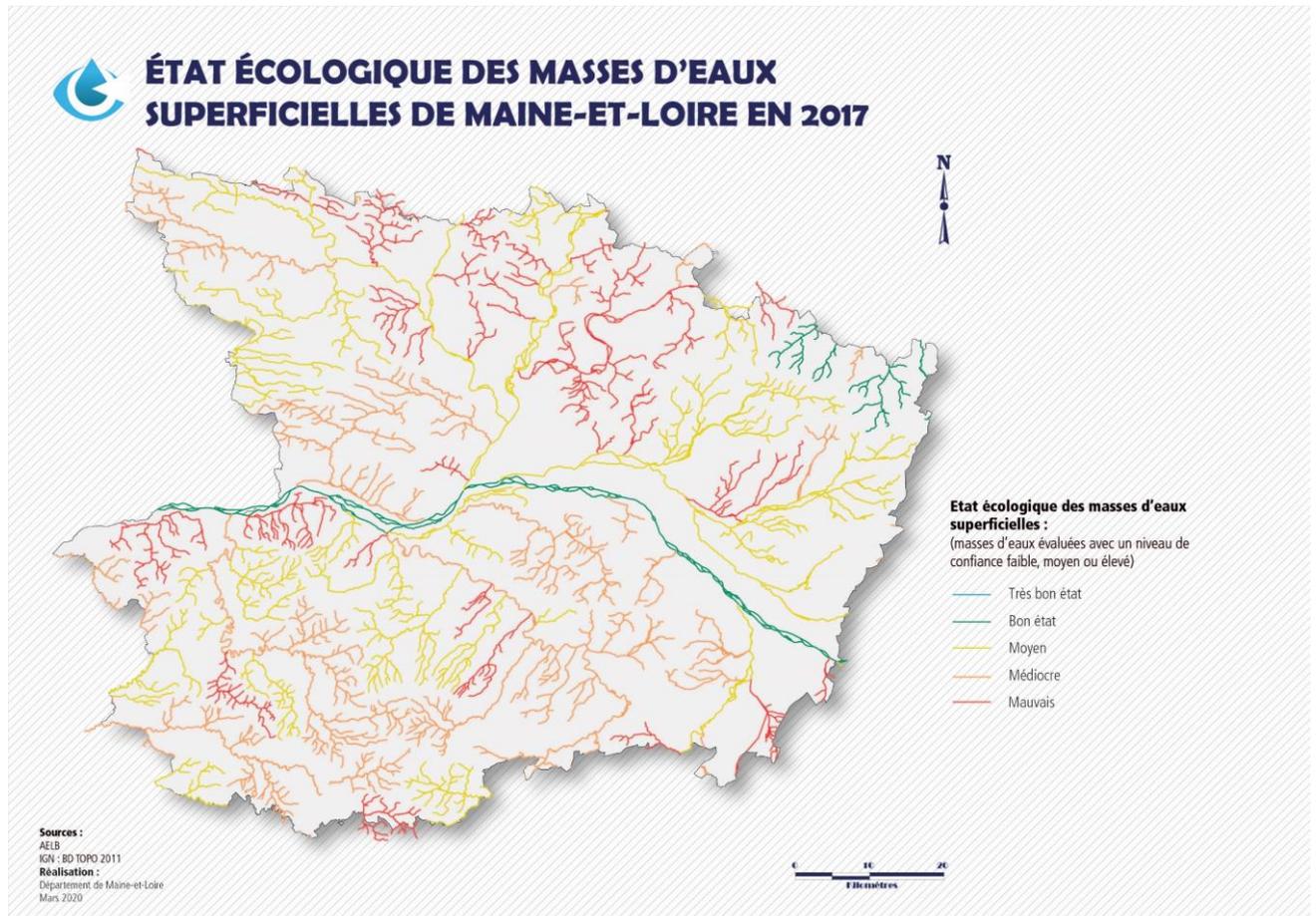


A chaque station d'épuration a été attribué un point de mesure, il a été choisi de prendre le premier point en aval du rejet. Sauf pour les rejets en Loire en aval de Montjean-sur-Loire où le point de mesure n°18 à Montjean-sur-Loire a été pris comme référence.

L'état physico-chimique général défini dans le cadre de la directive cadre sur l'eau :

Pour établir l'état écologique dans le cadre réglementaire de la DCE, le système d'évaluation agrège les données biologiques mais également les données physico-chimiques (bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification). L'état physico-chimique des masses d'eau de surface permet une photographie de l'état des cours d'eau du département.

Carte 4 Etat écologique 2017 des masses d'eau (données 2015-2016-2017)



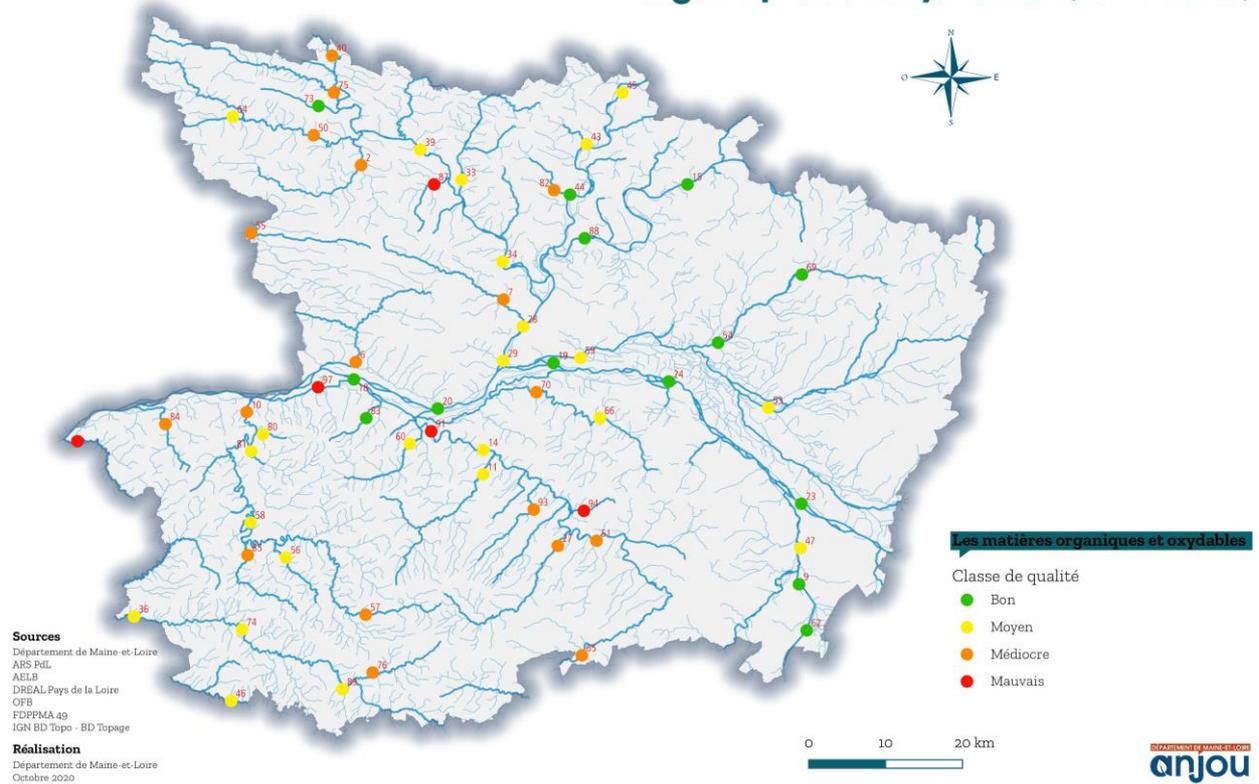
Afin de caractériser l'impact des systèmes d'assainissement collectif sur la qualité des cours d'eau, deux paramètres ont été analysés avec une attention particulière : les matières organiques et oxydables (MOOX) et les matières phosphorées.

Les matières organiques et oxydables

Ce critère est évalué à partir de 8 paramètres mesurés qui sont : l'oxygène dissous (en mg/l), le taux de saturation en oxygène (%), la Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5 en mg O₂/l), la Demande Chimique en Oxygène (DCO en mg O₂/l), l'oxydabilité au permanganate de potassium KMnO₄ (mg O₂/l), la concentration en carbone organique (mg C/l), la concentration en ion ammonium NH₄⁺ (mg NH₄⁺/l) et l'azote Kjeldahl (mg N/l).

Carte 5 Moyenne des indices de l'altération MOOX de 2016 à 2018

Qualité des eaux superficielles : Les matières organiques et oxydables (2016-2018)

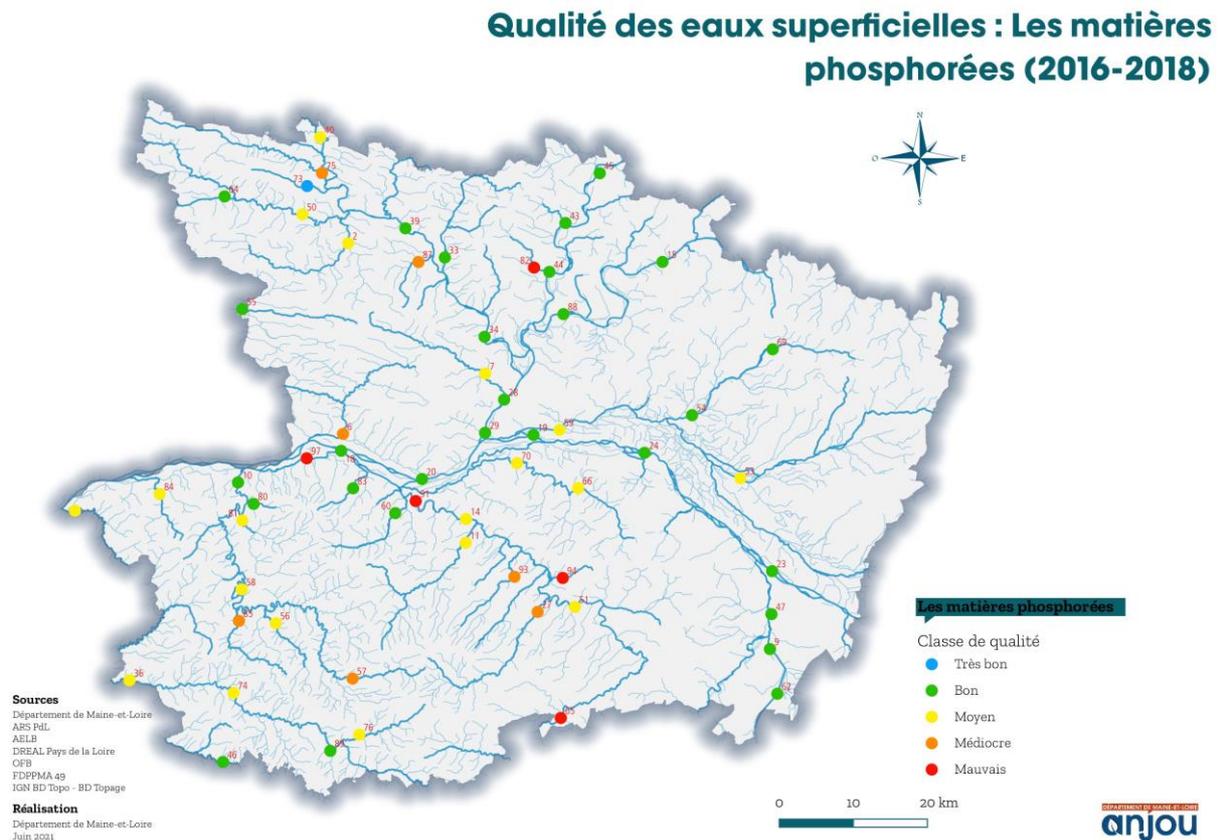


Cette altération permet de rendre compte de la qualité générale des cours d'eau, elle renseigne sur la présence de matières susceptibles de consommer l'oxygène du milieu, sur le risque de dépôts, et de développement de bactéries ou de champignons.

Les matières phosphorées

Cette altération est évaluée à partir de la mesure du phosphore total (mg P/l) et de la teneur en ions phosphates (mg PO₄³⁻/l).

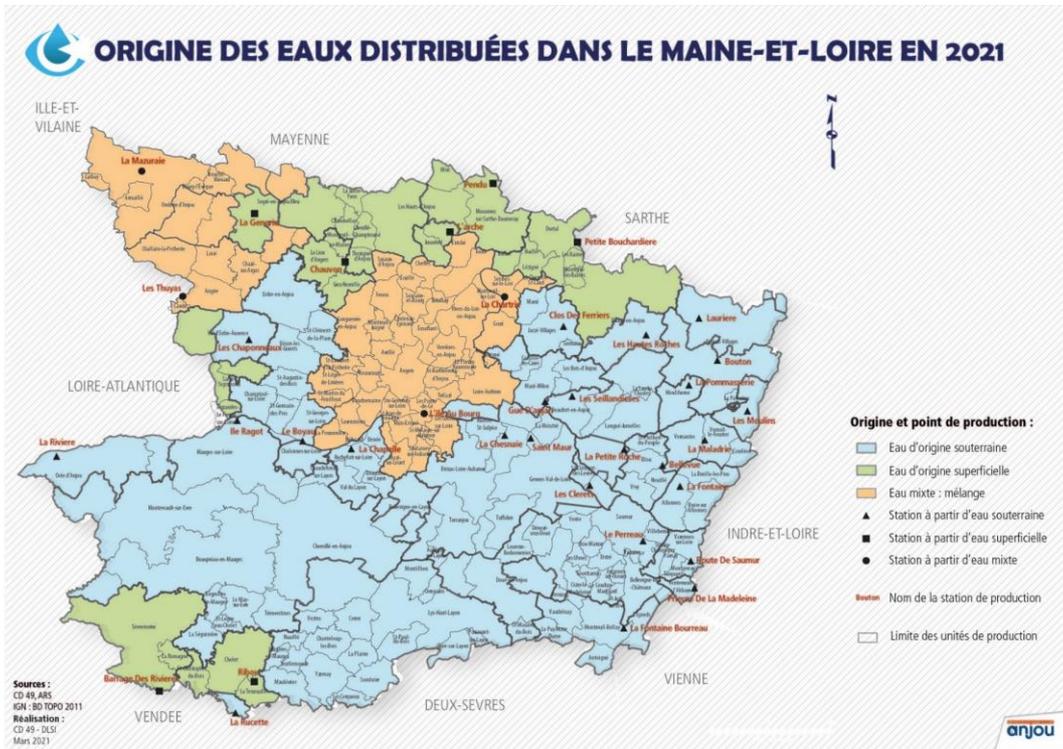
Carte 6 Moyenne des indices de l'altération matières phosphorées de 2016 à 2018



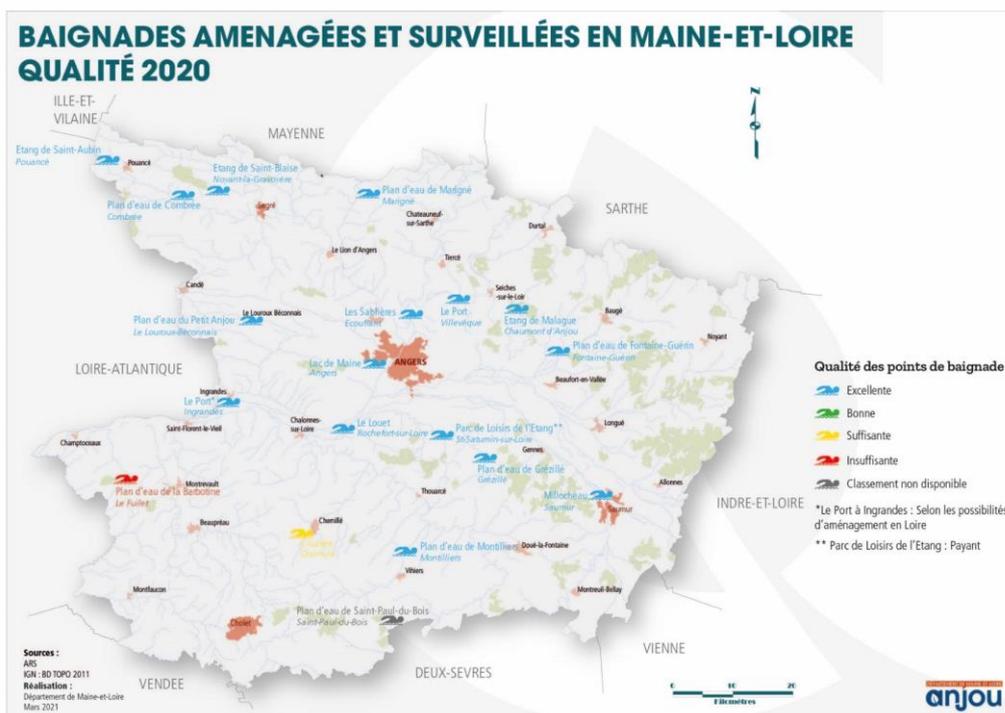
Le phosphore est le principal facteur influant sur le développement excessif d'algues (eutrophisation) dans les eaux douces, car il constitue un nutriment des végétaux présents dans le milieu.

II.3 Situation des points de captage pour l'alimentation en eau potable et des baignades

Carte 7 Localisation des points de captage pour l'alimentation en eau potable



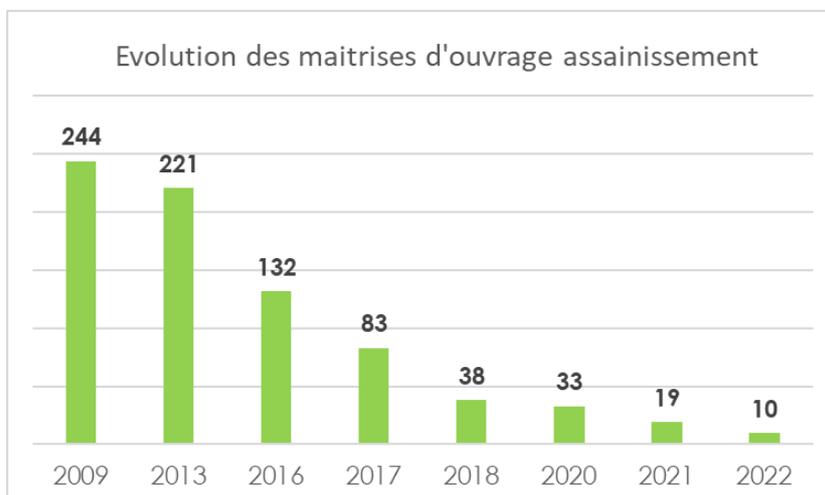
Carte 8 Localisation et qualité des baignades



III. ÉTAT DES LIEUX DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

III.1 Maitrise d'ouvrage

La maitrise d'ouvrage assainissement a beaucoup évolué au cours de ces dernières années avec la prise de compétence progressive des EPCI conformément à la loi NOTRe.

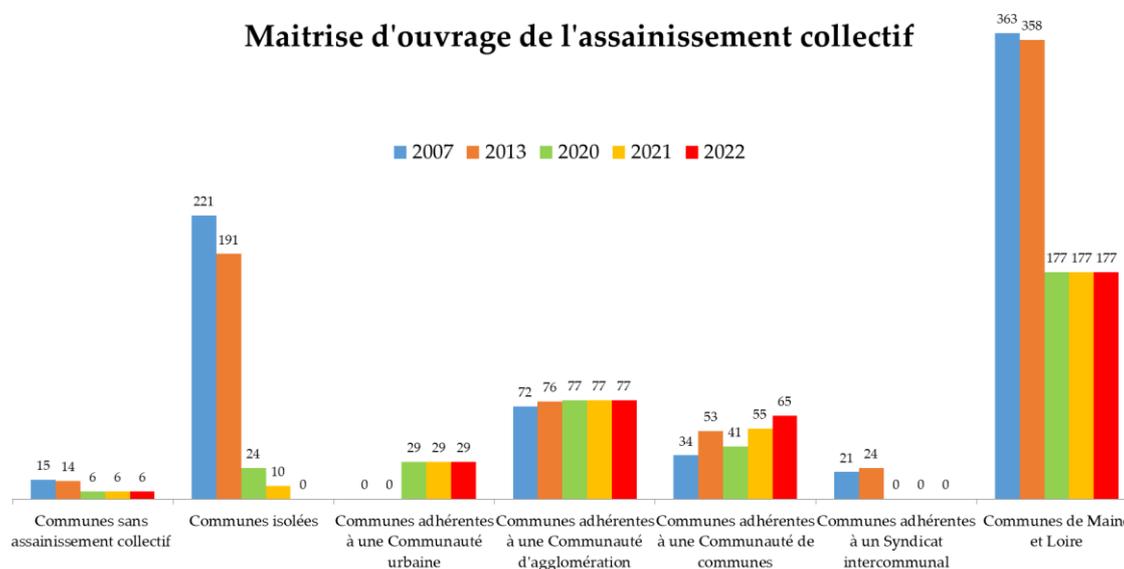


En 2022, tous les EPCI du département sont compétents en assainissement collectif.

Les cartes, pages suivantes, représentent les maitres d'ouvrage et les modes de gestion des services d'assainissement collectif. Elles permettent également d'identifier les communes sans assainissement collectif.

La maitrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement est assurée par les intercommunalités. Son évolution depuis 2007 est représentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 Maitrise d'ouvrage de l'assainissement collectif



III.2 Modalités de gestion

Deux modes de gestion sont possibles :

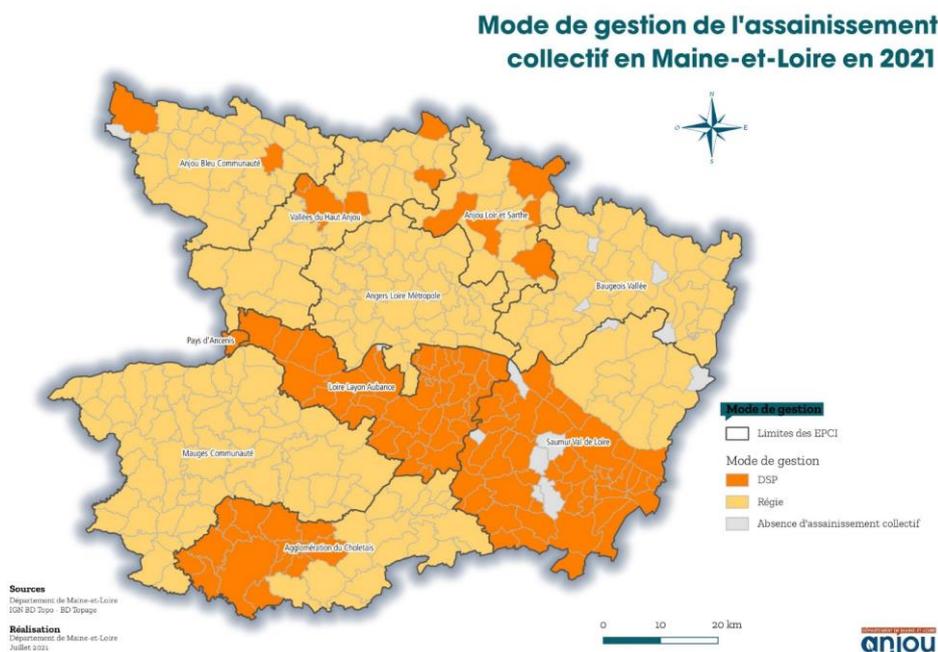
- ✓ La régie. La collectivité gère elle-même le service avec ses propres moyens notamment humains et financiers. Il existe trois formes de régies :
 - la régie simple ou directe, que les communes peuvent conserver si elle est antérieure au 28 décembre 1926,
 - la régie dotée de la seule autonomie financière,
 - la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, qui est alors un établissement public local.
- ✓ La délégation de service public (DSP). La gestion est confiée à un tiers public ou privé. Il existe trois formes de DSP :
 - l'affermage qui est la forme juridique de DSP la plus courante et la seule utilisée pour l'assainissement en Maine-et-Loire,
 - la concession,
 - la régie intéressée qui est surtout utilisée en région parisienne et reste très minoritaire sur le plan national.

A noter: la gestion en régie n'exclut pas le recours à une ou plusieurs entreprises privées pour réaliser tout ou partie des prestations d'exploitation dans le cadre de contrats qui relèvent alors du code des marchés publics.

Au niveau national, les trois quarts des services d'assainissement collectif sont gérés en régie et concernent un peu plus de 60% des usagers (source Sispea).

Au niveau départemental et en 2021, parmi les 411 systèmes d'assainissement, 280 sont en régie et donc 131 en DSP (47 pour la SAUR, 24 pour SUEZ et 60 pour Véolia).

Carte 9 Modes de gestion des services d'assainissement collectif



III.3 La redevance assainissement

La synthèse de la situation du département a été établie sur la base des indications transmises par les collectivités dans les rapports annuels pour l'année 2019 (source SISPEA). 75% des services d'assainissement de Maine-et-Loire représentant 81% de la population ont renseigné l'indicateur intitulé Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1^{er} janvier N+1(D204.0).

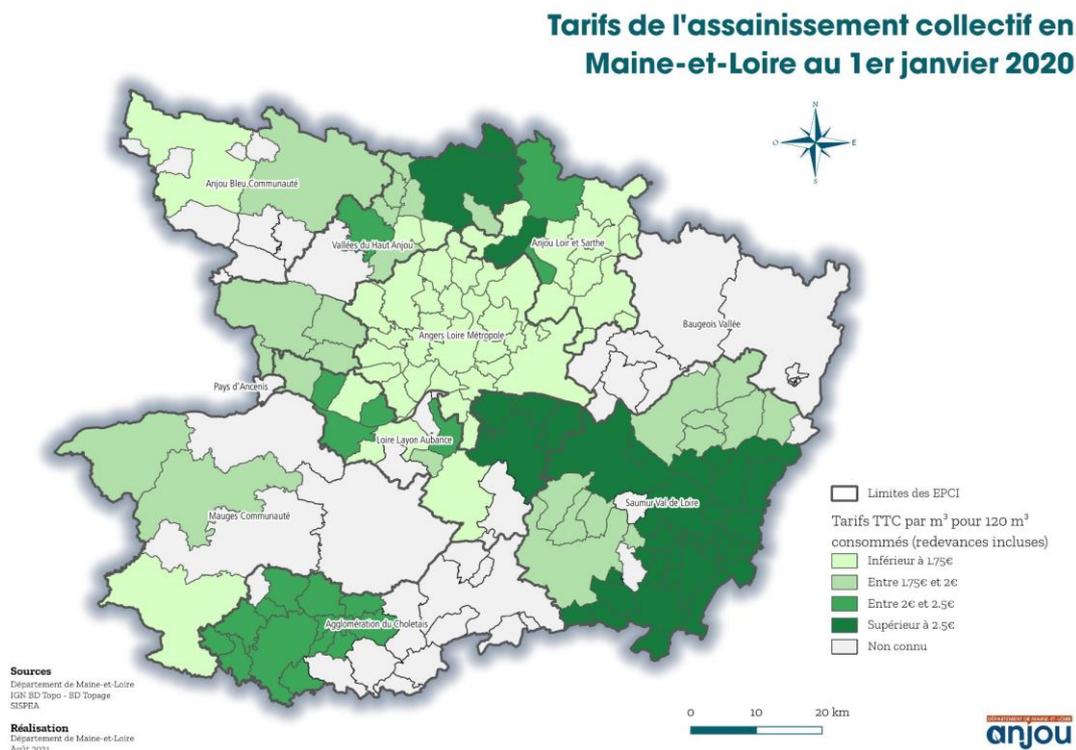
Le prix moyen est calculé sur la moyenne des services pour un abonné consommant 120 m³/an. Le calcul tient compte des parts « collectivité » et « exploitant » (abonnement et consommations). Le calcul est effectué toutes taxes comprises (TTC).

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen du service pour les abonnés domestiques est de **2.00 €/m³** avec un minimum de 1.56 €/m³ et un maximum de 2.96 €/m³.

Au niveau national, le prix moyen observé est de **2.09 €/m³**.

Les variations peuvent être liées aux particularités locales (qualité du milieu récepteur, localisation de la station, topologie, densité de la population...) ou bien aux caractéristiques des collectivités (histoire, taille des communes, équipements, investissements, remboursement d'emprunts, mode de gestion...).

Carte 10 Tarifs de l'assainissement collectif



III.4 Les études réalisées par les collectivités

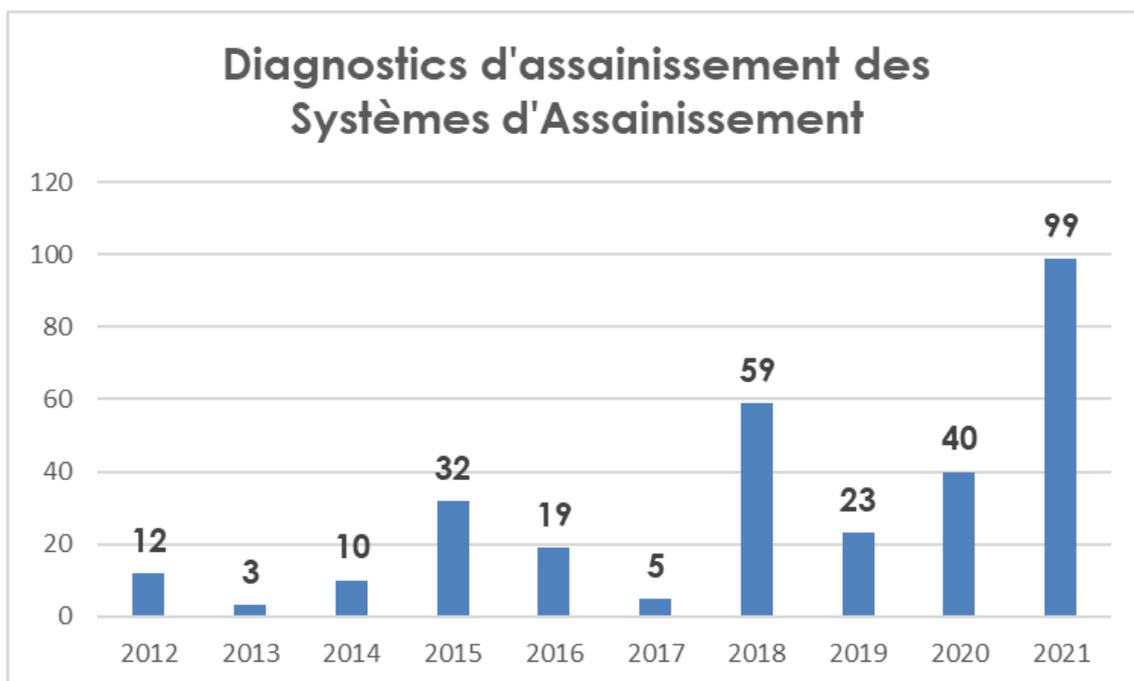
Zonages d'assainissement EU

L'ensemble du territoire est pourvu d'un zonage d'assainissement. Notons cependant que ces plans de zonage doivent être intégrés au PLU (ou PLUI) lors de leur réactualisation.

Études diagnostiques de fonctionnement des systèmes d'assainissement

Depuis 2014, 287 STEU ont été diagnostiqués. Ceci représente 70% du parc départemental des systèmes d'assainissement.

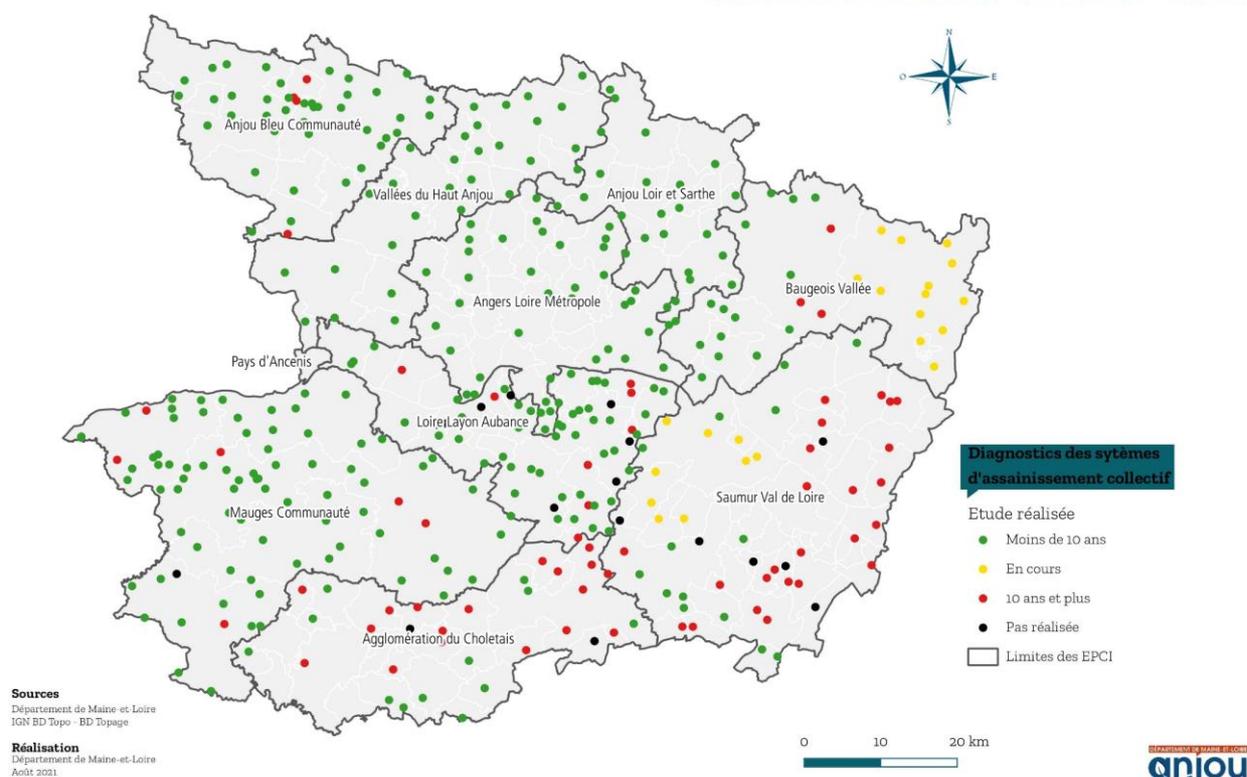
Tableau 3 Diagnostics d'assainissement des systèmes d'assainissement



En 2021, sur les 410 systèmes d'assainissement en fonctionnement, seuls 22 d'entre eux n'ont jamais eu de diagnostic réalisé. 62 systèmes ont des diagnostics de plus de 10 ans, des diagnostics sont en cours de réalisation pour 22 systèmes et donc 302 systèmes possèdent un diagnostic de moins de 10 ans.

Pour information, les dates prises en compte sur la carte des diagnostics assainissement correspondent à celles de la délibération par la collectivité compétente de son schéma directeur local. De plus, les dates des campagnes de mesures Nappe Haute/ Nappe Basse sont référentes en matière de réglementation et d'aides accordées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Diagnostiques des systèmes d'assainissement collectif en Maine-et-Loire - 2021



III.5 Les équipements de collecte et de dépollution

En 2021, le département compte 410 systèmes d'assainissement.

Le système d'assainissement comprend :

- ✓ Le réseau de collecte,
- ✓ La station de traitement des eaux usées,
- ✓ Le traitement des boues et des autres sous-produits.

Réseaux de collecte

Les réseaux de collecte des eaux usées ont pour fonction de collecter les eaux usées domestiques et/ou les eaux de pluie, puis de les acheminer vers les stations d'épuration.

On distingue deux types de réseaux :

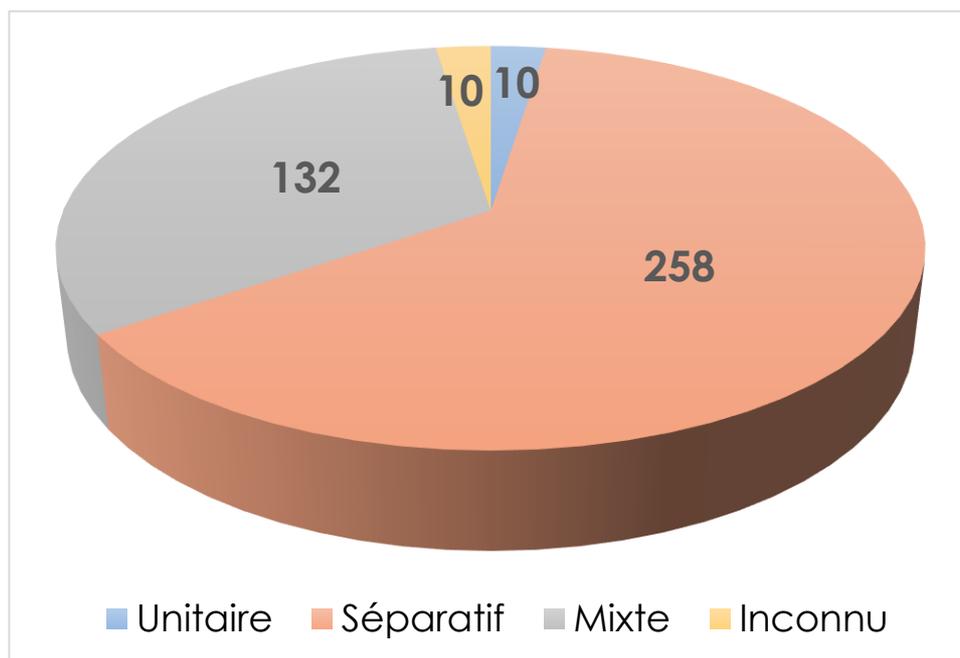
- ✓ Les réseaux unitaires qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales dans les mêmes canalisations
- ✓ Les réseaux séparatifs, plus récents, qui comprennent deux systèmes de collecte séparés pour les eaux usées et les eaux de pluie.

Le réseau séparatif permet de mieux gérer les brutales variations de débit dues aux fortes pluies et d'éviter ainsi les débordements d'eaux usées vers le milieu naturel. De plus, il permet de mieux adapter la capacité des stations d'épuration et les traitements en fonction de l'origine de l'eau : eaux usées issues des utilisations domestiques de l'eau potable (WC, salle de bains, cuisine, buanderie, etc.) ou eaux pluviales (eaux de ruissellement et toitures, de drainage, etc.).

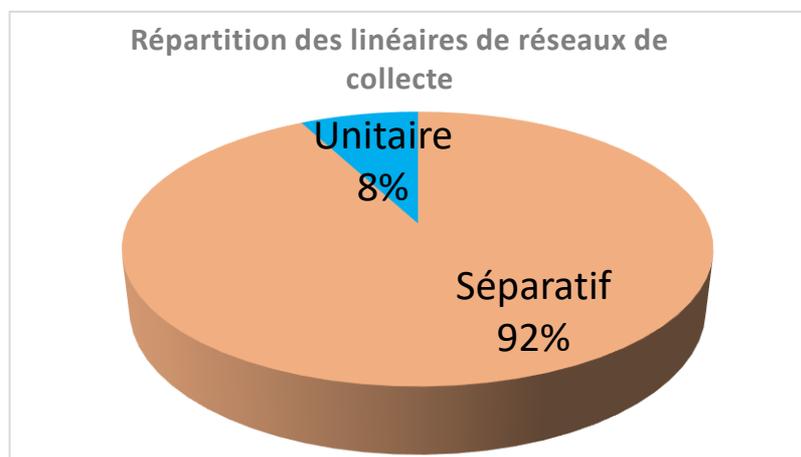
Un réseau est mixte si, sur un même système d'assainissement, se trouvent des foyers desservis par un réseau unitaire et d'autres desservis par un réseau séparatif.

Pour les 410 systèmes d'assainissement existants en Maine-et-Loire, la majorité des réseaux de collecte sont séparatifs.

Tableau 4 Typologie des réseaux de collecte

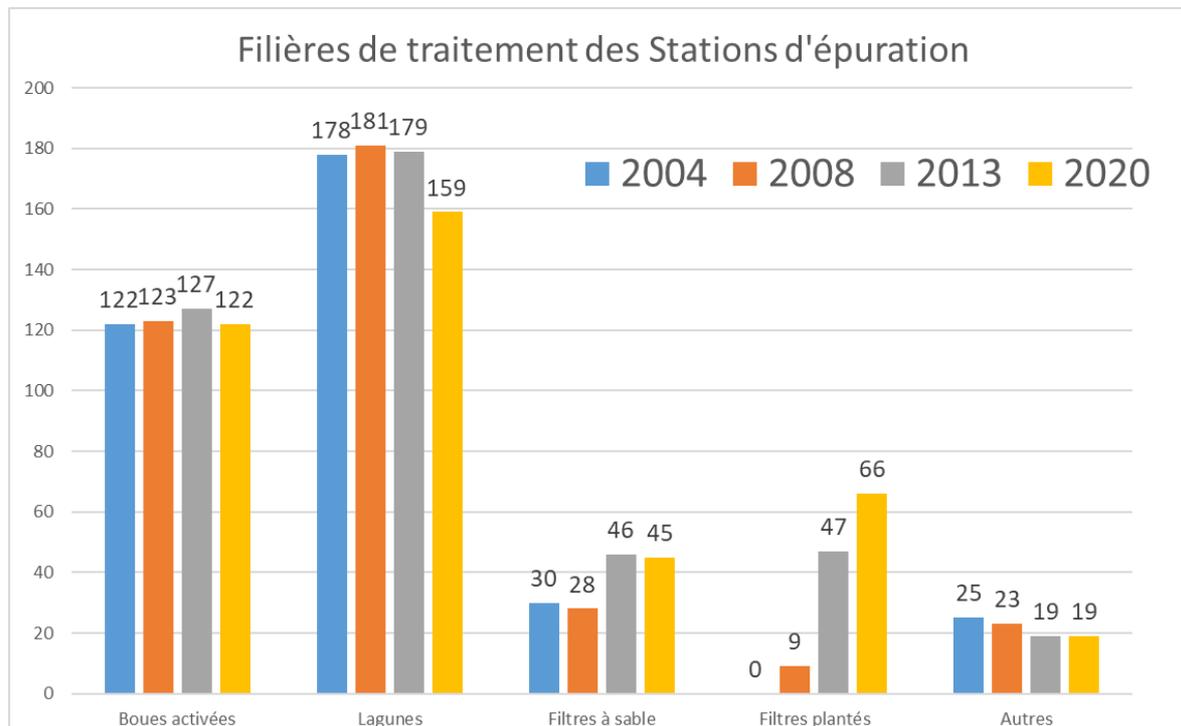


Les linéaires de réseaux sont connus pour 404 systèmes d'assainissement et le total pour le département est de 4621 km de canalisations EU.



Filières de traitement

Tableau 5 Typologie des filières de traitement

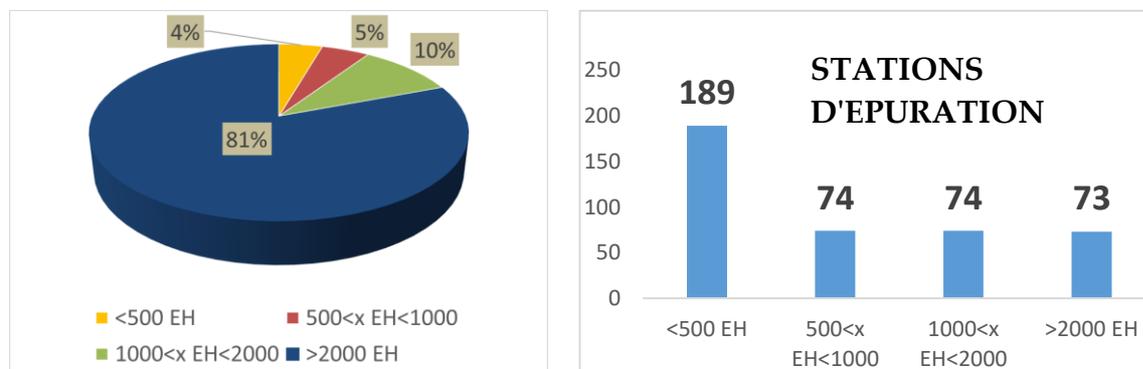


Il a été recensé 410 STEU en 2020 contre 418 en 2013.

On observe une baisse du nombre de lagunes au profit des filtres plantés de roseaux, ces derniers étant généralement plus efficaces dans l'abaissement de la charge organique du rejet.

De fait, 66 installations sont équipées de filtres plantés de roseaux. 47 installations de ce type avaient été enregistrées en 2013 et aucune en 2004. Ce type de filière semble bien adapté pour les STEU d'une capacité inférieure à 1 000 EH et pourra remplacer progressivement les filtres à sable dont le fonctionnement n'est pas toujours très satisfaisant.

Tableau 6 Capacité des STEU



La moitié des équipements a une capacité épuratoire inférieure à 500 EH et ces 192 STEU ne représentent que 5% de la capacité épuratoire de l'ensemble du département.

A elles seules, les trois plus importantes STEU du département (Angers, Saumur et Cholet) représentent 50% de la capacité épuratoire totale.

Par comparaison, en 2018, la France est équipée de 22 000 STEU collectives en activité. Plus de 90 % de la capacité totale de traitement est assurée par moins de 20 % de ces stations. Un grand nombre de petites STEU situées dans de très petites agglomérations (inférieures à 2 000 équivalent habitants) représentent 10 % de la capacité totale de traitement.

Les sous-produits de l'assainissement

Les sous-produits de l'assainissement sont constitués des :

- ✓ Graisses des équipements de prétraitement des STEU et des métiers de bouche,
- ✓ Refus de dégrillage et sables de curage des équipements de prétraitements et des réseaux,
- ✓ Matières de vidange des dispositifs d'assainissement non collectif,
- ✓ Boues des stations d'épuration.

Les gisements annuels pour les boues de curage et les graisses sont respectivement de 14 400 m³ et 7 500 m³.

Pour les matières de vidange issues des installations d'ANC, le gisement peut être estimé à 25 000 m³.

Pour l'année 2019, les volumes en m³ collectés par les systèmes d'assainissement autorisés sont les suivantes :

	Matières de vidange ANC	Matières de curage	Graisses
Angers	10009	1945	2844
Saumur	4437	308	97
Cholet	1253	2600	0
Segré	215	0	0
Total	15914	4853	2941

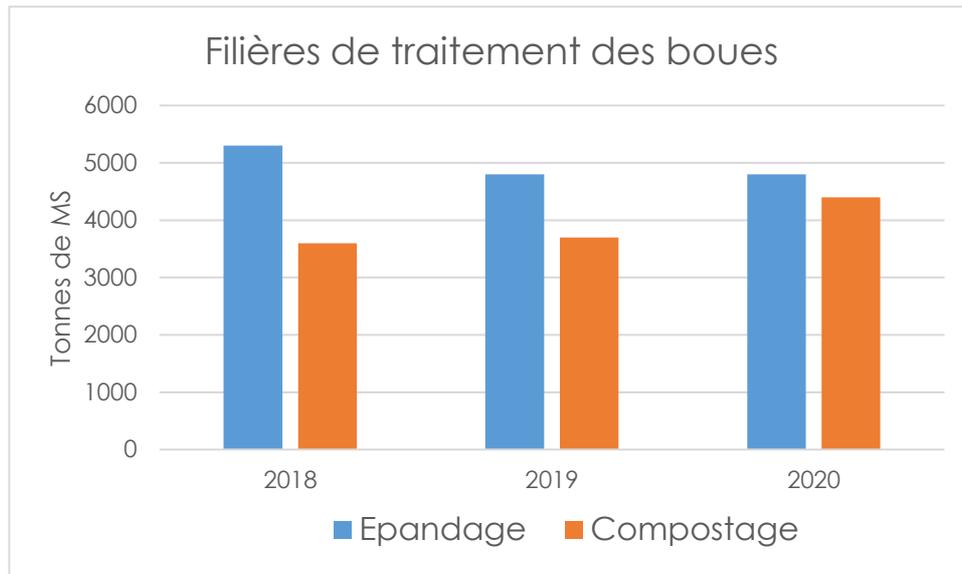
Boues des stations d'épuration

En 2020, la quantité totale de boues produites issues des STEU est estimée à 10 800 tonnes de matières sèches. Ce chiffre propre à l'année 2020 n'intègre pas de curage de lagunes.

Sur cette même année, la quantité totale de boues évacuées déclarées est estimée à 9200 tonnes de matières sèches.

On observe un rééquilibrage entre les deux filières prônant une valorisation agricole par le biais d'un retour au sol : l'épandage (4800 T) et le compostage (4400 T).

Tableau 7 Valorisation des boues de STEU en Maine-et-Loire



Pour le territoire départemental, la valorisation agricole est privilégiée. Dans ce contexte, les stations doivent disposer d'une capacité de stockage équivalente à 9 mois de production afin de permettre un épandage dans des conditions satisfaisantes et de répondre aux nouvelles exigences réglementaires liées notamment à la directive nitrates avec l'allongement des périodes d'interdiction d'épandage (automne).

Certaines stations à boues activées équipées de traitements spécifiques (macrophytes ou séchage solaire) ne sont pas confrontées à un problème de stockage des boues.

III.6 L'assainissement non collectif

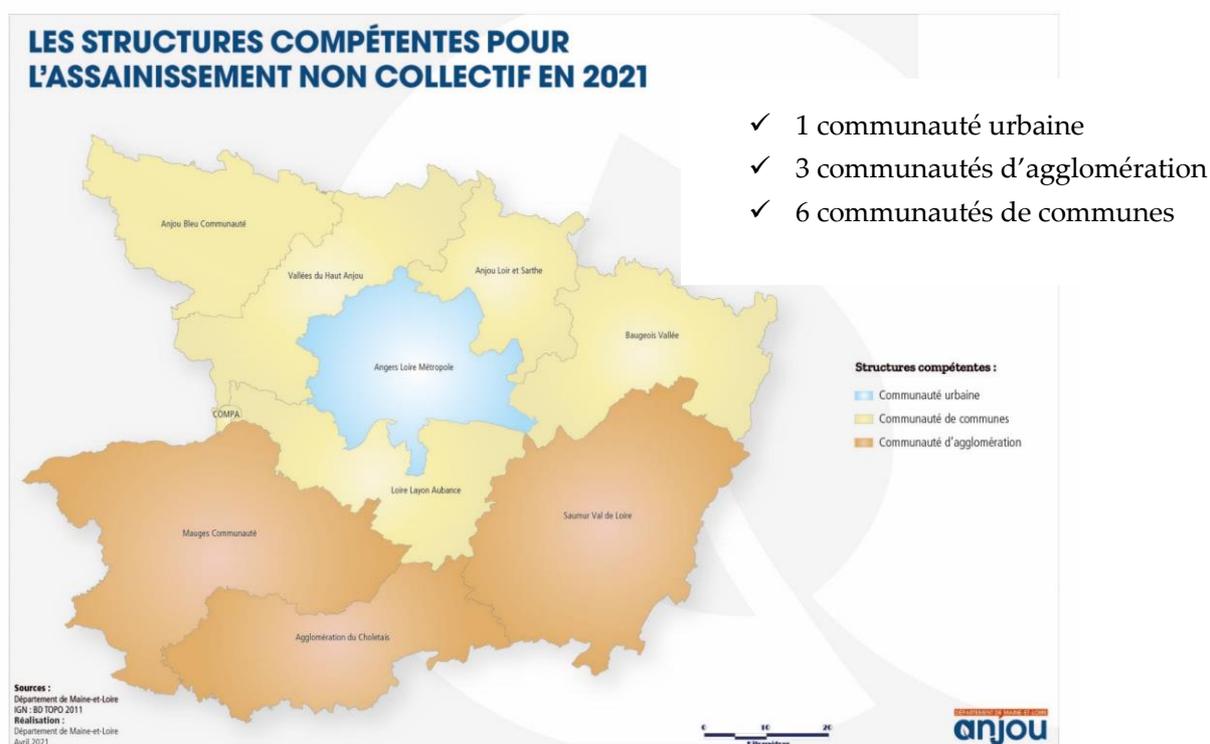
L'assainissement non collectif, ou assainissement individuel, constitue une alternative à l'assainissement collectif dans les zones d'habitation les moins denses.

La France compte 3 185 services publics d'assainissement non collectif chargés, d'une part, de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation et, d'autre part, de contrôler ces dispositifs.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'eau de 1992, les communes ont mis en place les services publics d'assainissement non collectif (SPANC).

En Maine-et-Loire, cette compétence a été transférée aux EPCI-FP (communautés de communes, communautés d'agglomération et urbaine).

Carte 12 Compétence assainissement non collectif



Dans le département de Maine-et-Loire, 63359 installations d'assainissement non collectif ont été recensées.

Fin 2021, 51 067 installations ont été diagnostiquées (80 % du parc) et le taux de conformité se situe autour de 50%.

SCHEMA DIRECTEUR

I. SUIVI DES INDICATEURS

La réalisation des objectifs du schéma départemental d'assainissement nécessite la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la réalisation des projets et de leur impact sur les milieux récepteurs.

Pour la période 2014/2021, le suivi a porté sur les points suivants :

- ✓ Suivi quantitatif qui portera sur la réalisation des travaux d'amélioration des systèmes d'assainissement,
- ✓ Suivi qualitatif avec l'évolution des altérations mesurées sur les milieux récepteurs pour les paramètres MOOX (matières organiques et oxydables) et matières phosphorées.

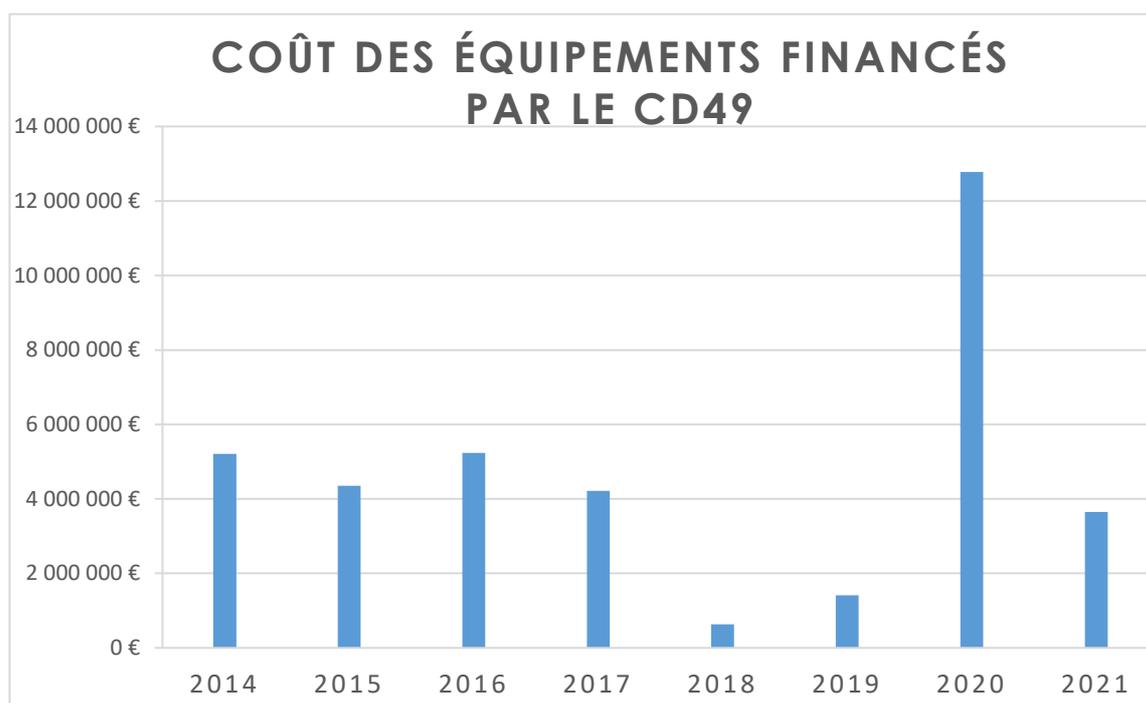
Les indicateurs présentés ci-après ont été définis pour cette actualisation :

- ✓ Le nombre de projets financés par le CD49 et l'AELB,
- ✓ Le nombre de mise en service de nouveaux systèmes de traitement,
- ✓ L'évolution des altérations "matières organiques et oxydables" et "matières phosphorées" enregistrées par le réseau de suivi de la qualité des cours d'eau,
- ✓ Les évolutions tarifaires.

I.1 Le nombre de projets financés par le CD49 et l'AELB

- ✓ 275 projets financés par le CD49 entre 2014 et 2021 pour un montant de subventions égal à 12 699 791 € (montant des projets : 72 801 297 €).
- ✓ Les subventions du CD49 se répartissent entre les opérations sur les stations d'épuration (52 projets- 6 583 832 € de subventions pour 37 628 446 € de travaux), celles sur les réseaux (130 projets- 5 484 782 € pour 28 861 051 € de travaux) et celles sur les études (93 projets- 631 177 € de subventions pour 6 311 800 € d'études).
- ✓ 264 projets financés par l'AELB entre 2014 et 2020 pour un montant de subventions égal à 29 082 652 € (montant des projets : 82 568 506 €).
- ✓ Les subventions de l'AELB se répartissent entre les opérations sur les stations d'épuration (46 projets- 13 389 763 € de subventions pour 42 057 671 € de travaux), celles sur les réseaux (121 projets- 11 836 855 € de subventions pour 34 199 035 € de travaux) et celles sur les études (97 projets- 3 856 034 € de subventions pour 6 311 800 € d'études).

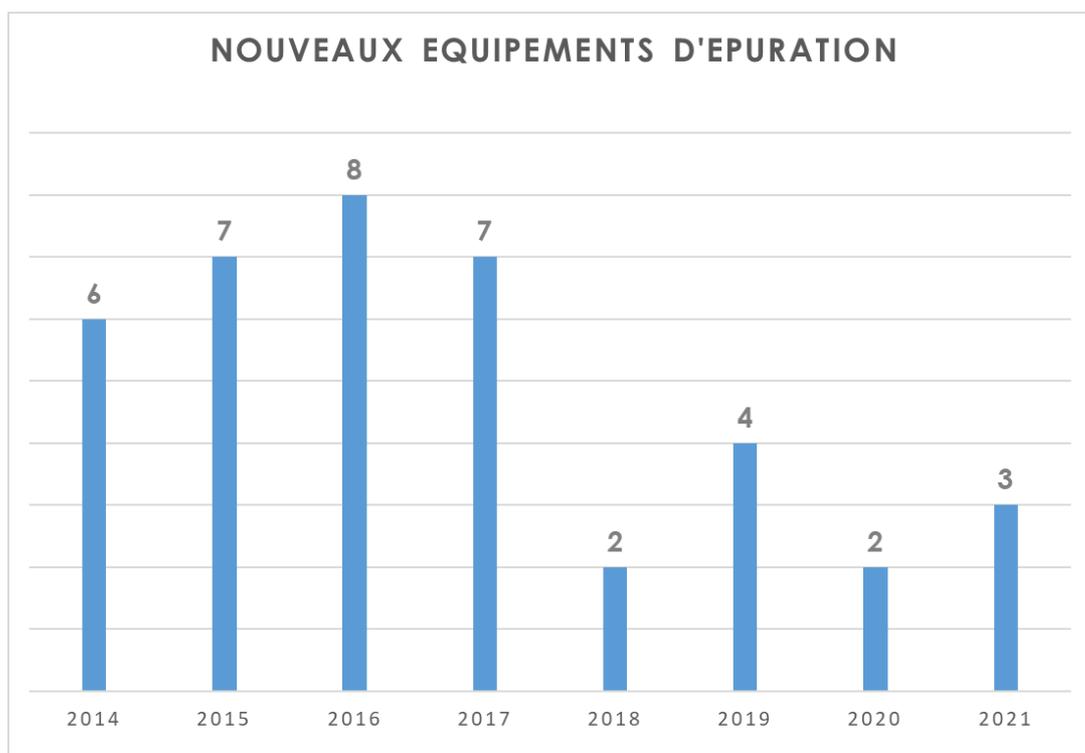
Tableau 8 Coût des équipements financés par le CD49 depuis 2014



Une partie des travaux de renouvellement de réseau engagés par les collectivités ne sont pas financés par le Département. Ces travaux ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

1.2 Le nombre de mise en service de nouveaux systèmes de traitement

Tableau 9 Mise en service de nouveaux systèmes de traitement



Depuis 2014, 39 STEU pour une capacité totale de 37400 EH ont été mises en service.

Les capacités des nouvelles stations s'échelonnent de 15 à 3500 EH et la capacité épuratoire totale des STEU du département s'élève à 1 000 000 EH.

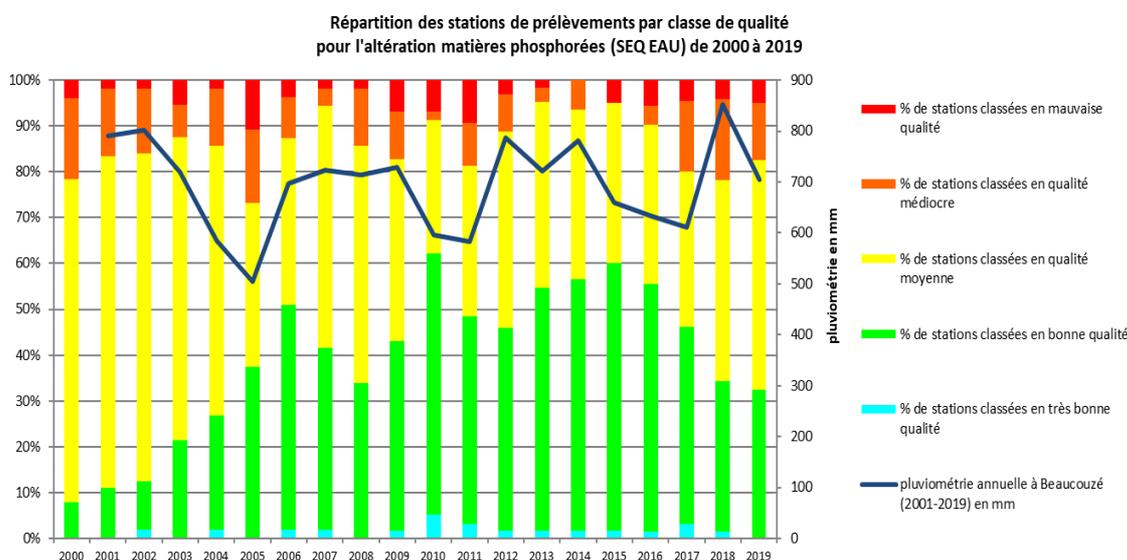
Depuis 2014, la moyenne annuelle de mise en service de nouveaux équipements est de 4675 EH.

Le coût global des équipements financés depuis 2014 s'élève à 37.6 M€ HT ce qui représente un investissement annuel moyen de 4.7 M€ HT.

Notons qu'il existe un décalage normal entre la date de mise en service des stations d'épuration et celles de leur financement.

1.3 Evolution de la qualité des cours d'eau "matières phosphorées"

Tableau 10 Matières phosphorées (% de stations de mesure)



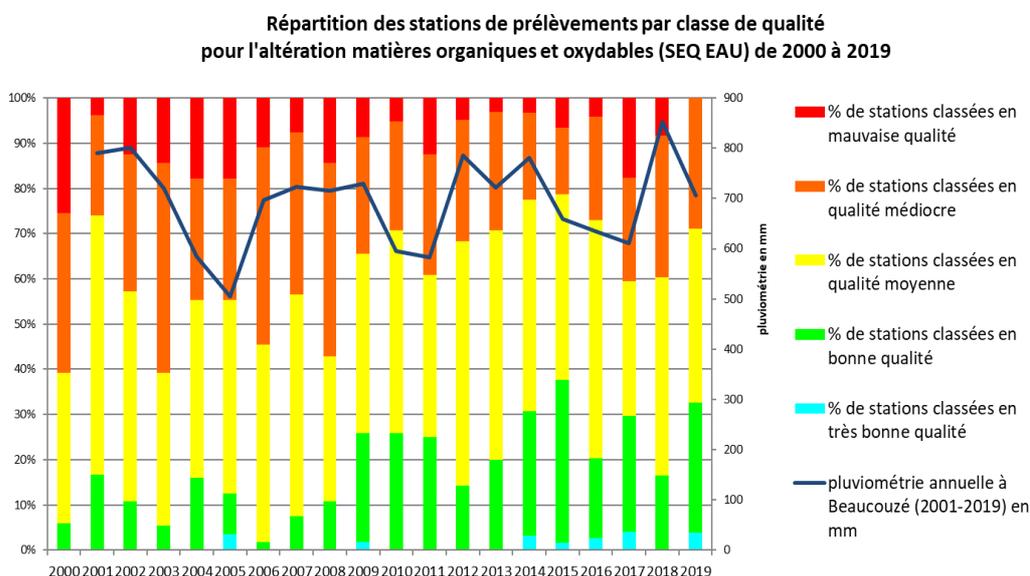
Jusqu'en 2006, on note une amélioration de la qualité concernant l'altération matières phosphorées suivie d'une stagnation.

La pollution par les matières phosphorées résulte essentiellement des rejets urbains (rejets de stations d'épuration et pertes par les réseaux d'assainissement), industriels ou agricoles. Le phosphore est considéré comme l'élément essentiel d'apparition du phénomène d'eutrophisation. On note une amélioration notable depuis 20 ans grâce notamment aux investissements dans le domaine de l'assainissement collectif.

On peut également constater que le pourcentage de stations classées en qualité médiocre ou mauvaise reste stable.

I.4 Evolution de la qualité des cours d'eau "matières organiques et oxydables" (MOOX)

Tableau 11 MOOX (% de stations de mesure)



Les matières organiques et oxydables (MOOX) représentent l'ensemble des substances dont la présence est susceptible de provoquer une consommation de l'oxygène dissous des cours d'eau.

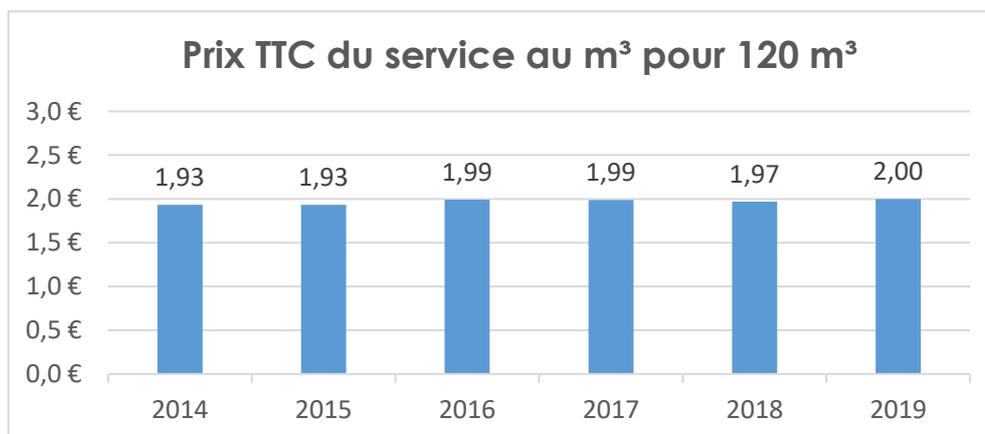
Ce paramètre évolue fortement en fonction de l'hydrologie du cours d'eau mais s'améliore doucement au fil des années.

La qualité des cours d'eau concernant l'altération matières organiques et oxydables reste globalement médiocre sans évolution notable sur cette décennie.

La légère amélioration depuis 2009 s'explique par un changement de seuils pour un des paramètres de l'altération (carbone organique).

I.5 Evolution des redevances assainissement (source SISPEA)

Tableau 12 Prix moyen de l'assainissement en Anjou (TTC en € par m³)



Le prix de l'assainissement évolue avec une moyenne annuelle de 0.7% de hausse. Sur la même période, l'indice des prix à la consommation a évolué en moyenne de 1 % par an (source INSEE).

Au niveau national, le prix moyen observé est de **2.09 €/m³**.

II. PRIORISATION DES TRAVAUX

Le travail réalisé précédemment a permis d'établir un bilan sur :

- ✓ Les caractéristiques des milieux récepteurs,
- ✓ Les caractéristiques des systèmes d'assainissement.

II.1 Critères liés au milieu récepteur

Pour chaque paramètre 5 classes ont été définies et à chaque classe correspond une note. La note 4 signifiant que la masse d'eau présente une sensibilité accrue vis-à-vis du critère. La note 0 signifiant que la masse d'eau est peu sensible au critère considéré.

Débit :

5 classes de 1,2 à 100 l/s.

- ✓ Note 4 pour les masses d'eau caractérisées par un débit d'étiage au droit du rejet de la station d'épuration inférieur à 1,2 litre par seconde (l/s),
- ✓ Note 3 pour les masses d'eau caractérisées par débit d'étiage au droit du rejet de la station d'épuration qui se situe entre 1,2 et 4 l/s,
- ✓ Note 2 pour les masses d'eau caractérisées par débit d'étiage au droit du rejet de la station d'épuration qui se situe entre 4 et 10 l/s,
- ✓ Note 1 pour les masses d'eau caractérisées par un faible débit d'étiage au droit du rejet de la station d'épuration qui se situe entre 10 et 100 l/s,
- ✓ Note 0 pour les masses d'eau avec un débit d'étiage au droit du rejet de la station d'épuration supérieur à 100 litres par seconde.

Qualité des cours d'eau

Ce critère est évalué selon deux paramètres, les matières organiques et oxydables (MOOX) et les matières phosphorées.

Pour mémoire, cette classification a été élaborée selon le SEQ-Eau *:

- ✓ Note 4 pour les masses d'eau caractérisées par une qualité mauvaise (**M**)
- ✓ Note 3 pour les masses d'eau caractérisées par une qualité médiocre (**ME**)
- ✓ Note 2 pour les masses d'eau caractérisées par une qualité moyenne (**MO**)
- ✓ Note 1 pour les masses d'eau caractérisées par une bonne qualité (**B**)
- ✓ Note 0 pour les masses d'eau caractérisées par une très bonne qualité (**TB**)

**Le Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau (SEQ-Eau) est basé sur la notion d'altération, les paramètres de même nature ou de même effet étant regroupés en 15 altérations. Le SEQ-Eau fournit des évaluations concernant la qualité physico-chimique de l'eau pour chaque altération d'une part et l'incidence de cette qualité sur la biologie et les usages de l'eau d'autre part.*

Pour évaluer la qualité annuelle ou interannuelle, un nombre minimum et une répartition régulière des prélèvements au cours de la période d'étude sont requis pour qualifier chaque altération. La qualité par altération et notamment la microbiologie est déterminée par le prélèvement le plus déclassant constaté dans au moins 10% des prélèvements. L'objectif de la méthode d'agrégation des prélèvements est de fournir

l'évaluation de l'aptitude ou de la qualité dans des conditions critiques mais en évitant de prendre en compte des situations exceptionnelles. A partir d'un nombre de résultats obtenus pendant la période, le rang à retenir, après avoir rangé les classes d'aptitude et les classes de qualité par ordre décroissant et les indices de qualité par ordre croissant, est obtenu au moyen de la formule de Hazen suivante : $F = (i - 0,5) / N$, où : F est le percentile, i le rang du résultat à retenir, N le nombre total de résultats.

Enjeu eau potable et eaux de loisirs

Les STEU ont été classées en 3 priorités suivant leur localisation par rapport aux sites de baignades et aux captages d'eau pour l'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne les captages d'eau potable :

- ✓ Systèmes d'assainissement **classés « prioritaires »** par l'ARS vis-à-vis de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine (priorité 1 : note 4)
- ✓ Systèmes d'assainissement **classés « sensibles »** par l'ARS vis-à-vis de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine (priorité 2 : note 3)

En ce qui concerne les baignades :

- ✓ Dégradations de la qualité bactériologique de l'eau qui pourraient être dues **aux systèmes d'assainissement** (priorité 1 : note 4)
- ✓ Dégradations ponctuelles de la qualité bactériologique de l'eau (priorité 2 : note 3)

Tous les systèmes d'assainissement non concernés ont une note égale à 0.

[La liste des priorités est présentée en annexe I de ce rapport.](#)

Une note globale "milieu" a ensuite été calculée avec les pondérations suivantes :

Tableau 13 Pondération des critères milieux

	Débit	Qualité		AEP/ Baignade
Poids Global	0.3	0.3		0.4
Décomposition interne		MOOX	Matières phosphorées	
Poids respectif	1	1/2	1/2	1

II.2 Critères liés au système d'assainissement

Le même travail a été engagé pour qualifier les systèmes d'assainissement et les noter sur les critères liés à leur capacité épuratoire, à leur fonctionnement et à leur situation vis-à-vis des échéances réglementaires.

[La liste des systèmes d'assainissement non conformes ou en surcharge est présentée en annexe II de ce rapport.](#)

✓ **Note Etat Station**

Performances insuffisantes :

Les insuffisances en terme de performances ont été recensés par la DDT49 :

La conformité est définie par les services de l'état en application de la directive européenne 91/271 selon les consignes ministérielles.

- Note 4 pour les systèmes d'assainissement non-conformes

- Note 0 pour les autres systèmes d'assainissement.

Dysfonctionnements observés (connaissances locales)

Les dysfonctionnements ont été recensés par la DDT49 :

- Note 4 pour les systèmes d'assainissement avec dysfonctionnements observés

- Note 0 pour les autres systèmes d'assainissement

Surcharge organique:

La surcharge organique est calculée à partir de la capacité nominale de l'équipement épuratoire exprimée en kg DBO5 par jour.

- Note 4 pour les systèmes d'assainissement en surcharge organique

- Note 0 pour les autres systèmes d'assainissement

✓ **Note Etat Réseau**

Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements :

Les déversements ont été recensés par la DDT49 :

- Note 8 pour les systèmes d'assainissement totalement séparatifs avec déversements

- Note 4 pour les autres systèmes d'assainissement avec déversements

- Note 0 pour les autres systèmes d'assainissement sans déversements

Surcharge hydraulique :

Les surcharges hydrauliques ont été recensées par la DDT49 :

-note 4 pour les systèmes d'assainissement en surcharge hydraulique

-note 0 pour les autres systèmes d'assainissement

La surcharge hydraulique est calculée à partir du débit nominal de l'équipement épuratoire comparé à la somme des débits entrés et déversés en tête de station.

Les charges hydrauliques et organiques sont calculées à partir des données d'auto-surveillance lorsque les mesures sont réalisées à une fréquence hebdomadaire. Pour les autres systèmes, la valeur est déterminée suite à une concertation des différents acteurs (DDT, Agence de l'eau, OFB, Conseil départemental).

Ensuite, de la même façon que pour le calcul de la note "milieu", une note globale a été calculée avec une pondération sur la base des critères "système d'assainissement".

Tableau 14 Pondération des critères systèmes d'assainissement

	Performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique
Poids Global Station	0.4	0.4	0.2

	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
Poids Global Réseau	0.5	0.5

II.3 Classement des systèmes d'assainissement

La dernière phase de l'analyse permet d'évaluer les systèmes d'assainissement suivant ces deux critères. Nous avons pour cela utilisé un diagramme à deux dimensions prenant en compte en abscisse la note finale sur le milieu récepteur et en ordonnée la note finale sur le système d'assainissement.

La distance à l'origine des points représentant chaque système d'assainissement constitue le critère final de priorité des actions à mener.

Plus cette distance est importante et plus cela montre que des problèmes existent au niveau du milieu récepteur et/ou au niveau du système d'assainissement.

Les systèmes d'assainissement pour lesquels les stations de traitement ont été construites ou renouvelées après 2013 ne font pas l'objet d'une priorisation sur la partie station.

Nous avons donc in fine établi 6 niveaux de priorité définis ainsi pour la partie **station**:

- ✓ Priorité 1 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est supérieure à 2,3
- ✓ Priorité 2 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 1,8 et 2,3
- ✓ Priorité 3 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 1,6 et 1,8
- ✓ Priorité 4 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 1 et 1,6
- ✓ Priorité 5 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 0,5 et 1
- ✓ Priorité 6 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est inférieure à 0,5

Nous avons donc in fine établi 6 niveaux de priorité définis ainsi pour la partie **réseau**:

- ✓ Priorité 1 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est supérieure à 2,9
- ✓ Priorité 2 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 2,1 et 2,9
- ✓ Priorité 3 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 1,8 et 2,1
- ✓ Priorité 4 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 1,3 et 1,8
- ✓ Priorité 5 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est comprise entre 0,7 et 1,3
- ✓ Priorité 6 pour les systèmes d'assainissement dont la distance à l'origine est inférieure à 0,7

II.4 Commentaires

La méthodologie explicitée précédemment permet d'identifier un ordre de priorité pour l'ensemble des systèmes d'assainissement.

Tableau 15 Répartition des priorités des systèmes d'assainissement

Station		Réseau	
Priorité 1	67 SA	Priorité 1	71 SA
Priorité 2	51 SA	Priorité 2	71 SA
Priorité 3	79 SA	Priorité 3	77 SA
Priorité 4	65 SA	Priorité 4	70 SA
Priorité 5	61 SA	Priorité 5	59 SA
Priorité 6	49 SA	Priorité 6	61 SA
Non priorisé	37 SA	Non priorisé	/

[La liste classée par maître d'ouvrage des systèmes d'assainissement avec les priorités correspondantes est présentée en annexe IV de ce rapport.](#)

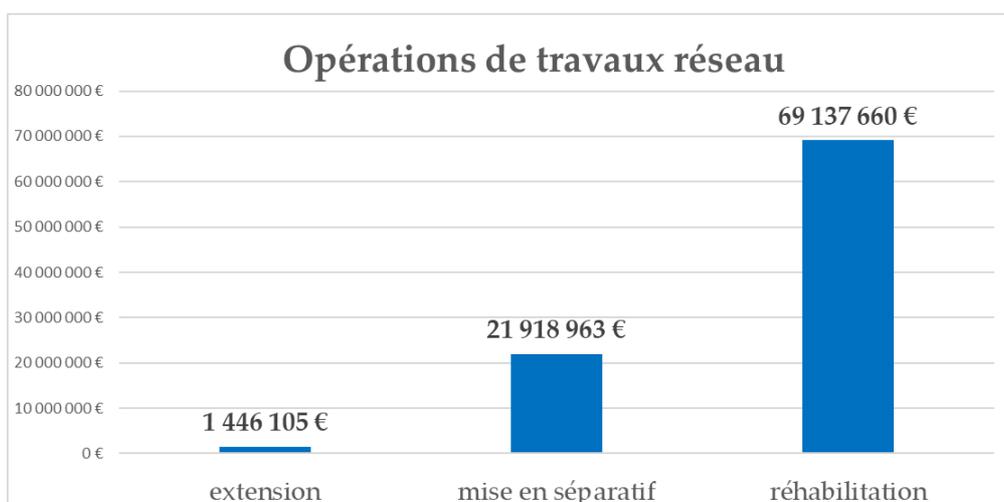
III. PROGRAMMATION DES TRAVAUX

III.1 Identification des projets

La programmation financière est construite en se basant sur les critères de priorités retenus précédemment et sur la liste des projets qui ont été recensés dans le cadre de l'étude.

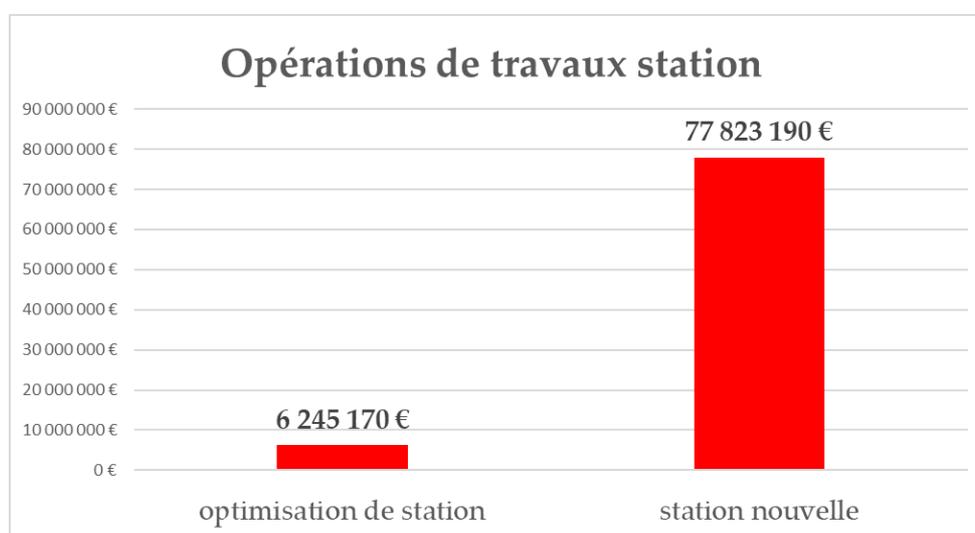
271 projets concernent les réseaux pour 92.5 M€ de travaux (155 projets et 60.5M€ avaient été identifiés en 2013)

- ✓ 15 extensions pour 1.5 M€ de travaux
- ✓ 51 mises en séparatif pour 21.9 M€ de travaux
- ✓ 205 réhabilitations pour 69.1 M€ de travaux



106 projets concernent les stations pour 84.1 M€ de travaux (76 projets et 40.8 M€ de travaux avaient été identifiés en 2013)

- ✓ 67 nouvelles stations pour 77.8 M€
- ✓ 39 optimisations de stations existantes (redimensionnement partiel) pour 6.3 M€



Soit au total 176.6 M€ de travaux restant à financer.

Les fiches synthèses par intercommunalité sont en annexe IV de ce rapport et présentent l'ensemble des projets tels qu'ils ont été mentionnés dans les schémas d'assainissement locaux. On peut également y retrouver les résultats de l'état des lieux en assainissement sur chaque EPCI et la liste des subventions accordées par le département depuis 2014 suite à des travaux d'assainissement.

La liste de projets à venir est représentative de la situation en 2021. Elle n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des informations qui seront transmises par les collectivités et des évolutions de la réglementation.

III.2 Approche théorique des besoins de renouvellement

Les besoins en investissement pour le renouvellement des STEU de Maine-et-Loire peuvent être estimés en prenant en compte des durées de service de 30 et 40 ans pour les STEU boues activées et de 20 ou 30 ans pour le reste du parc.

Ci-dessous, vous trouverez le tableau actualisé de l'agence de l'eau Loire-Bretagne servant à calculer les coûts plafonds de construction de stations d'épuration. Celui-ci permet d'établir le montant de subventions maximales attribuées par l'agence pour ces projets.

Tableau 16 Coût plafonds de l'AELB

Capacité nominale de la station de traitement des eaux usées	Coût plafond standard
de 20 à 99 EH	1080€/EH+21600
de 100 à 199 EH	864€/EH+43200
de 200 à 499 EH	720€/EH+72000
de 500 à 1 999 EH	570€/EH+147000
de 2 000 à 9 999 EH	345€/EH+597000
à partir de 10 000 EH	236€/EH+1687000

Tableau 17 Coût des STEU observés en Anjou

Population communale (proche de...)	Taille de la STEP en équivalent habitant (EH)	Coût total HT	Plafond AELB	Coût moyen par Equivalent habitant
100	100	135 000 €	129 600 €	1 350 €
140	140	151 000 €	164 160 €	1 079 €
400	450	460 000 €	396 000 €	1 022 €
850	1000	1 100 000 €	717 000 €	1 100 €
1 680	1650	1 645 000 €	1 087 500 €	997 €
1 500	2500	1 517 580 €	1 459 500 €	607 €
1 900	2800	1 902 000 €	1 563 000 €	679 €
2 500	3400	1 878 000 €	2 085 000 €	552 €
7 500	7500	3 000 000 €	3 184 500 €	400 €
156 000	285000	61 000 000 €	68 947 000 €	214 €

Les coûts moyens par EH sont calculés à partir de l'observation du coût des projets en Maine-et-Loire depuis 2014. L'écart de coût entre les STEU boues activées et les autres STEU s'explique par les économies d'échelle réalisées pour la mise en place des équipements de grande capacité. La dépense pour les postes généraux (accès, VRD, Alimentation AEP et énergie, clôture...) peut atteindre 40% du coût total pour une station de faible capacité. La complexité croissante des dispositifs réglementaires et les exigences de plus en plus fortes vis-à-vis de la sensibilité des milieux récepteurs pour les petites communes éloignées des grands cours d'eau participent également à l'accroissement de cet écart.

Les tableaux suivants permettent d'évaluer les besoins globaux théoriques en investissement pour les prochaines années. Il ne s'agit pas d'une analyse permettant d'évaluer l'impact des investissements sur le prix de l'assainissement. Les amortissements ne sont pas pris en compte.

Les 3 plus grandes stations d'épuration du département (Angers, Cholet et Saumur) représentant 50% de la capacité épuratoire du Maine-et-Loire, ont été construites dans les années 2000. Leur renouvellement engendrera un surcoût important sur les budgets assainissement des maitres d'ouvrage concernés.

	Capacité de STEU boues activées	Capacité des autres STEU	Coût moyen par EH STEU boues activées	Coût moyen par EH autres STEU	Hypothèse de renouvellement des STEU (Boues activées et autres)	Coût annuel du renouvellement des STEU
Maine-et-Loire	855 300	148 000	650 €	950 €	30 ans	23 M €
					40 ans	18 M €
Hors zones secteur urbain	359 320	148 000	750 €	950 €	30 ans	14 M €
					40 ans	10 M €

Pour le renouvellement des réseaux d'eaux usées, le coût annuel est précisé dans le tableau ci-dessous. Les coûts moyens sont également calculés à partir de l'observation du coût des projets en Maine-et-Loire depuis 2014. Il est à noter qu'à ce jour la majorité des collectivités se sont engagées dans une politique de renouvellement des réseaux en gestion patrimoniale.

	Linéaire réseaux EU	Coût moyen par ml	Hypothèse renouvellement	Coût annuel du renouvellement des réseaux
Maine-et-Loire	4 621 000 ml	500 €	50 ans	46 M€
			70 ans	33 M€
Hors zones secteur urbain	3 157 000 ml	500 €	50 ans	32 M€
			70 ans	23 M€

III.3 Répartition selon les priorités

Priorités	Projets stations		Projets réseaux		Total des travaux
1	35	31 875 360 €	84	29 141 181 €	61 016 541 €
2	17	12 872 090 €	38	7 719 670 €	20 591 760 €
3	14	6 773 100 €	40	12 285 023 €	19 058 123 €
4	11	2 245 680 €	36	5 652 422 €	7 898 102 €
5	17	18 550 040 €	34	19 658 697 €	38 208 737 €
6	12	11 752 090 €	39	18 045 735 €	29 797 825 €
Non priorisé	0	0 €	0	0 €	0 €
Total	106	84 068 360 €	271	92 502 728 €	176 571 088 €

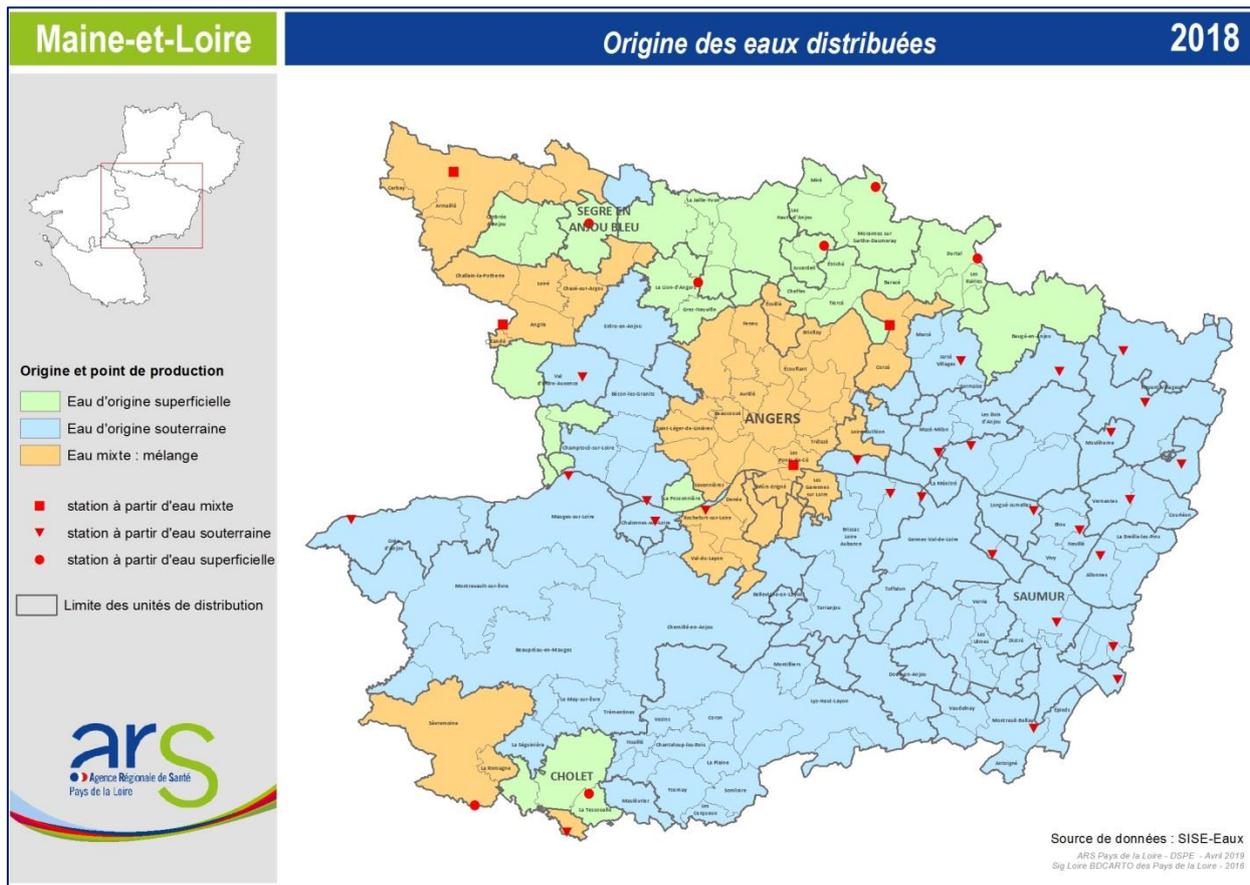
Les niveaux de priorisation attribués à chaque système d'assainissement constituent un guide pour l'attribution des subventions.

L'instruction des demandes de subventions permet une analyse plus précise et détaillée de la situation des systèmes d'assainissement.

ANNEXES

I. Liste des priorités eau potable et baignade (source ARS)

Ressources utilisées pour la production d'eau destinée à la consommation humaine



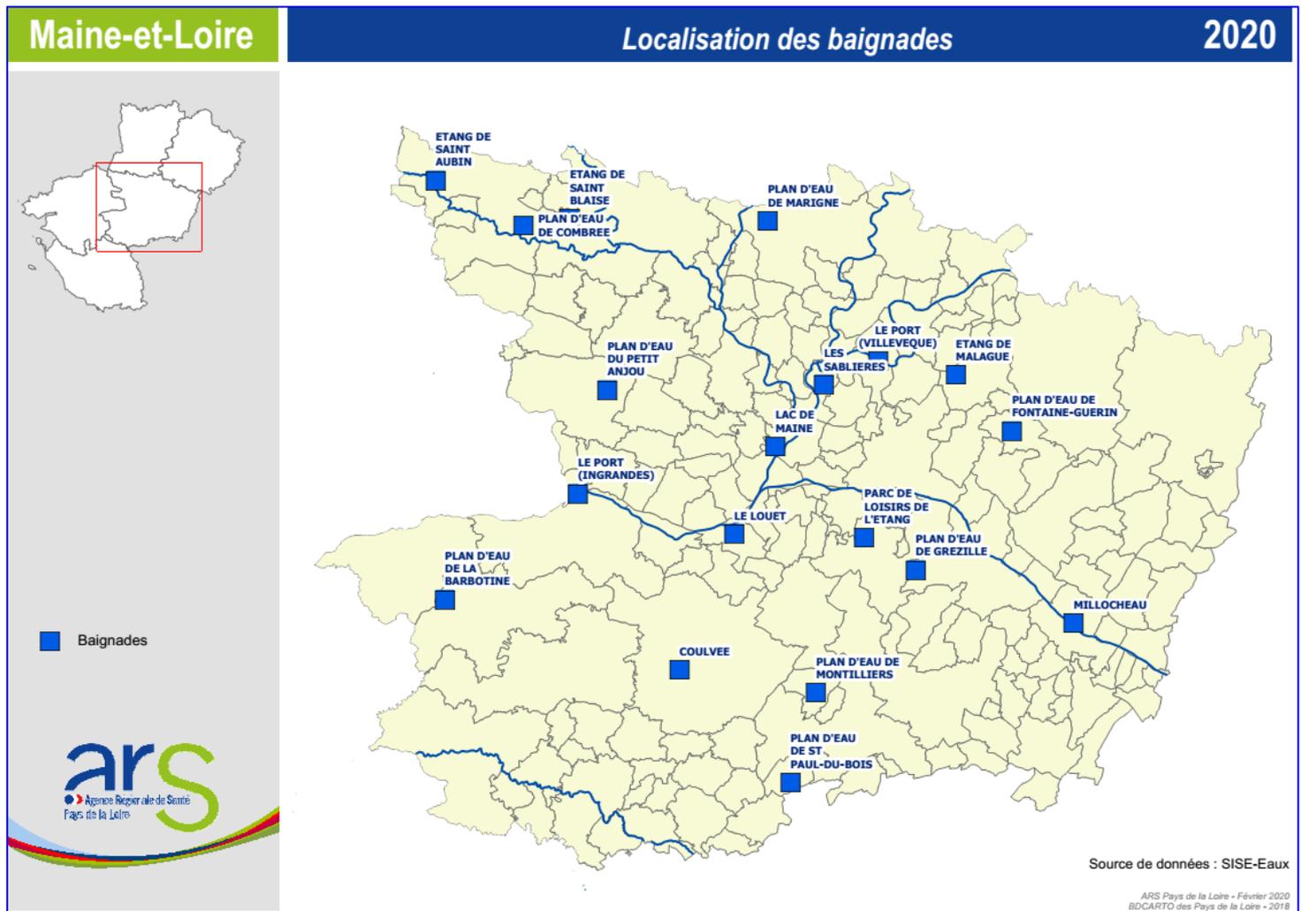
1- Systèmes d'assainissement classés « prioritaires » par l'ARS vis-à-vis de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :

- ✚ Prise d'eau de **Cholet-Ribou** (eau superficielle) :
L'ensemble du système d'assainissement (réseaux et stations) de la commune de **Maulévrier**
- ✚ Champ captant du Cul du Moulin à **Champtoceaux** (eau de nappe alluviale de La Loire) :
Mise en place du **réseau d'assainissement collectif** sur l'ensemble du secteur de La Rivière
Mise aux normes du **poste de refoulement des Garennes (surverse,...)** existant sur le réseau d'assainissement de Champtoceaux)
- ✚ Forage de La Maumenière à **Montsoreau** (eau souterraine) :
Résolution du problème de **dysfonctionnement du dispositif de refoulement des eaux usées** de Montsoreau vers la station d'épuration de Turquant (constaté lors de l'inspection des périmètres de protection de cette ressource en novembre 2017, problème récurrent d'après le maire), *si cela n'a pas été déjà réalisé par la Communauté d'Agglomération de Saumur*

2- Systèmes d'assainissement classés « sensibles » par l'ARS vis-à-vis de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine :

- ✚ Forages de La Grande Ouche et des Chaintres à **Mazé** (eaux souterraines) :
La station d'épuration de Mazé et son rejet (milieu récepteur : Couason) se situent dans le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) des captages de Mazé. Le Couason traverse le PPR à proximité des 2 captages de La Grande Ouche et des Chaintres. Un point de vigilance doit être maintenu quant au bon fonctionnement de cette installation de traitement d'eaux usées.
- ✚ Prise d'eau de l'Arche à **Châteauneuf-sur-Sarthe** (eau superficielle / La Sarthe) :
La station d'épuration de Brissarthe (lagunage aérée de 1982) semble présenter une charge entrante supérieure à sa capacité nominale. Un point de vigilance est à apporter sur cette installation, son rejet se situant en amont de la prise d'eau de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Fiches Baignades



Commentaires généraux :

Sur les 19 sites de baignade du Maine-et-Loire :

- ✚ 5 présentent régulièrement des dégradations de la qualité bactériologique de l'eau qui pourraient être dues **aux systèmes d'assainissement** :
 - POUANCÉ - Etang Saint-Aubin
 - SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE - Parc de loisirs de l'Etang
 - MONTILLIERS - Plan d'eau
 - CHEMILLÉ-MELAY – Coulvée
 - LE FUILET – Plan d'eau de La Barbotine
- ✚ 1 présente des dégradations ponctuelles de la qualité bactériologique de l'eau :
 - ANGERS – Lac de Maine

Légende des extraits cartographiques des sites de baignades :

- Localisation site de baignade
- Localisation STEU
- Localisation point de rejet de STEU

II. Liste des systèmes d'assainissement défectueux (source DDT 49)

Code Sandre du Système d'assainissement	Nom du Système d'assainissement	Station de traitement			Réseau de collecte	
		performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
0449001S0001	LES ALLEUDS ROUTE DE GREZILLÉ	oui	oui	oui	oui	oui
0449001S0002	LES ALLEUDS - LES GRANGES	oui	oui	oui	oui	oui
0449003S0002	AMBILLOU CHATEAU NOUVELLE STATION					oui
0449006S0001	ANDREZE					oui
0449012S0001	AUBIGNE SUR LAYON	oui	oui	oui	oui	oui
0449019S0001	BAUNE					oui
0449021S0001	BEAUFORT EN VALLÉE	oui	oui			oui
0449022S0001	BEAULIEU-SUR-LAYON	oui	oui	oui	oui	oui
0449023S0001	BEAUPREAU	oui		oui	oui	oui
0449027S0001	BEGROLLES-EN-MAUGES				oui	oui
0449029S0001	BLAISON-GOHIER	oui		oui		oui
0449032S0001	LA BOHALLE					oui
0449034S0001	BOTZ EN MAUGES					oui
0449040S0001	BOUZILLÉ					oui
0449040S0002	BOUZILLE LE FOSSÉ NEUF	oui	oui			
0449041S0001	BRAIN SUR ALLONNES					oui
0449047S0001	BRIGNE	oui				
0449053S0001	BROSSAY					oui
0449054S0001	CANDE					oui
0449055S0002	CANTENAY-EPINARD					oui
0449057S0001	CERNUSSON	oui	oui	oui		oui
0449059S0001	CERQUEUX SOUS PASSAVANT					oui
0449061S0001	CHALLAIN LA POTHERIE					oui
0449063S0002	CHALONNES-SUR-LOIRE NOUVELLE	oui			oui	oui
0449065S0001	CHAMPIGNE	oui			oui	oui
0449066S0001	CHAMP-SUR-LAYON	oui	oui	oui	oui	oui
0449068S0001	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE			oui		
0449070S0003	CHANTELOUP 49					oui
0449071S0001	CHANZEUX	oui	oui		oui	oui
0449075S0002	LA CHAPELLE ST FLORENT					oui
0449076S0002	CHAPELLE SAINT LAUD BOURG			oui		
0449078S0001	CHARCE-ST-ELLIER-SUR-AUBANCE - BOURG	oui	oui	oui		
0449078S0003	CHARCE-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE					oui
0449080S0006	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE 2				oui	
0449081S0001	CHATELAIS					oui
0449082S0001	CHAUDFONDS BOURG	oui				oui
0449083S0001	CHAUDRON-EN-MAUGES		oui		oui	oui
0449085S0001	LA CHAUSSAIRE				oui	oui

Code Sandre du Système d'assainissement	Nom du Système d'assainissement	Station de traitement			Réseau de collecte	
		performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
0449086S0001	CHAVAGNES	oui	oui			oui
0449088S0001	CHAZE HENRY LA BAUTRAIE					oui
0449089S0001	CHAZE SUR ARGOS				oui	oui
0449091S0001	CHEMELLIER	oui	oui			oui
0449092S0002	CHEMILLE LA COMBRIOU	oui	oui		oui	oui
0449097S0001	CHEVIRE LE ROUGE			oui		
0449101S0001	CLEFS	oui	oui		oui	oui
0449099S0012	CHOLET-LES CINQ PONTS				oui	
0449102S0001	CLERE SUR LAYON					oui
0449103S0002	COMBREE VC 5 BOUZEILLE			oui	oui	oui
0449104S0001	CONCOURSON	oui	oui		oui	oui
0449105S0001	CONTIGNE					oui
0449106S0002	CORNE					oui
0449108S0001	LA CORNUAILLE					oui
0449109S0001	CORON					oui
0449111S0001	COSSE D'ANJOU				oui	oui
0449115S0001	COUTURES (FORT CHAILLOUX)					oui
0449119S0003	DAUMERAY NOUVELLE				oui	oui
0449120S0002	DENEE				oui	oui
0449121S0001	DENEZE SOUS DOUE	oui				oui
0449122S0001	DENEZE SOUS LE LUDE	oui	oui			
0449125S0004	DOUE LA GRANDE ALLÉE	oui		oui		oui
0449126S0001	DRAIN					oui
0449129S0001	ECOULANT					oui
0449130S0001	ECUILLE	oui				oui
0449367S0002	VERN D'ANJOU				oui	
0449134S0002	FAYE D'ANJOU MONT			oui		oui
0449135S0001	FENEU	oui		oui		oui
0449137S0001	LE FIEF SAUVIN LE MOULINARD	oui	oui			oui
0449142S0003	LA FOSSE DE TIGNE	oui	oui			oui
0449145S0001	LE FUILET RUE DES MAUGES					oui
0449149S0001	GENNES				oui	oui
0449151S0001	GESTE NOUVELLE STEP				oui	
0449154S0001	GREZILLE	oui	oui			
0449162S0002	JALLAIS				oui	oui
0449165S0003	LA JUBAUDIERE	oui	oui	oui		
0449167S0001	JUIGNE SUR LOIRE			oui		oui
0449169S0003	LA JUMELIERE					oui

Code Sandre du Système d'assainissement	Nom du Système d'assainissement	Station de traitement			Réseau de collecte	
		performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
0449170S0001	JUVARDEIL					oui
0449172S0001	LANDEMONT					oui
0449177S0003	LIRE MASURES	oui	oui	oui		
0449177S0002	LIRE - LE FRETINEAU	oui	oui	oui		
0449181S0001	LOUERRE	oui	oui			
0449182S0001	LOURESSE ROCHEMENIER	oui				oui
0449186S0001	LUIGNE					oui
0449191S0003	MARTIGNE-BRIAND				oui	oui
0449191S0002	MARTIGNE BRIAND MALIGNE	oui			oui	oui
0449192S0003	MAULÉVRIER - CHEMIN DES GATS	oui	oui			
0449192S0002	MAULEVRIER ZI	oui		oui		
0449193S0002	MAY-SUR-EVRE	oui			oui	oui
0449194S0002	MAZE MONTEVROULT	oui	oui			
0449196S0001	MEIGNANNE (LA) D 122 RTE ANGERS					oui
0449199S0001	MELAY .				oui	oui
0449200S0001	MEMBROLLE-SUR-LONGUENEE (LA) CV6 RTE LA				oui	oui
0449201S0001	LA MENITRE					oui
0449204S0001	MESNIL EN VALLÉE					oui
0449205S0001	MIRE				oui	oui
0449206S0001	MONTIGNE-SUR-MOINE PONT DE MOINE	oui	oui		oui	oui
0449211S0001	MONTILLIERS	oui		oui		oui
0449212S0002	MONTJEAN-SUR-LOIRE LES CAILLERIES				oui	
0449218S0001	MONTREVAULT					oui
0449220S0001	MORANNES CHEMIN DE LA MINOTIÈRE				oui	oui
0449222S0001	MOZE SUR LOUET PAS CHAVEAU					oui
0449222S0003	MOZE SUR LOUET LES ROCHES					oui
0449224S0001	NEUILLE					oui
0449225S0001	NEUVY EN MAUGES	oui	oui	oui		
0449228S0004	NOYANT L.D. 'GROLLEAU'		oui		oui	oui
0449229S0001	NOYANT-LA-GRAVOYERE LE PETIT PLESSIS				oui	
0449231S0001	NUAILLE				oui	
0449232S0002	NUEIL SUR LAYON	oui	oui		oui	oui
0449236S0001	PASSAVANT SUR LAYON	oui				
0449240S0001	LA PLAINE	oui		oui		
0449241S0002	LE PLESSIS GRAMMOIRE			oui		oui
0449242S0001	LE PLESSIS MACÉ	oui				
0449243S0001	LA POITEVINIERE					oui
0449247S0002	LA POSSONIERE-NOUVELLE				oui	oui

Code Sandre du Système d'assainissement	Nom du Système d'assainissement	Station de traitement			Réseau de collecte	
		performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
0449248S0002	POUANCE	oui			oui	oui
0449252S0001	PUISSET DORE	oui		oui		
0449256S0001	RABLAY SUR LAYON	oui				oui
0449258S0001	LA RENAUDIÈRE	oui		oui		
0449259S0001	ROCHEFORT SUR LOIRE	oui	oui		oui	oui
0449260S0001	LA ROMAGNE				oui	
0449263S0001	ROUSSAY				oui	oui
0449264S0003	SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHE ZI ACTIPOLE	oui	oui			
0449264S0001	SAINT ANDRÉ DE LA MARCHE				oui	oui
0449265S0001	SAINT AUBIN DE LUIGNE			oui		oui
0449266S0002	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS					oui
0449270S0002	NOUVELLE STATION DE ST CHRISTOPHE LA COU				oui	oui
0449271S0001	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	oui		oui		oui
0449272S0002	SAINT CLEMENT DES LEVEES					oui
0449276S0004	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL				oui	oui
0449281S0002	SAINT-GEORGES-DES-GARDES ROUTE NATIONALE				oui	oui
0449282S0001	SAINT GEORGES SUR LAYON	oui	oui		oui	
0449291S0001	SAINT-JUST-SUR-DIVE					oui
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS	oui			oui	oui
0449290S0002	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS LHOMMOIS	oui				
0449292S0002	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY NOUVELLE		oui	oui	oui	oui
0449294S0003	SAINT LAMBERT LA POTHERIE			oui		
0449295S0001	SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE .RTE DE CHALO				oui	oui
0449296S0002	SAINT LAURENT DES AUTELS LA PIGRISIÈRE				oui	oui
0449296S0004	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS					oui
0449296S0005	LA VINCENDIÈRE					oui
0449296S0003	SAINT LAURENT DES AUTELS LES LANDES					oui
0449297S0002	SAINT LAURENT DU MOTTAY					oui
0449298S0001	SAINT-LÉGER-DES-BOIS	oui	oui	oui		oui
0449304S0001	SAINT MARTIN DE LA PLACE	oui	oui			oui
0449331S0007	SAINT-MARTIN-DU-BOIS				oui	oui
0449306S0002	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX 49	oui				oui
0449307S0001	SAINT MATHURIN SUR LOIRE					oui
0449308S0001	ST MELAINE - LE PONT AUX MOINES					oui
0449310S0001	SAINT PAUL DU BOIS			oui		oui
0449218S0002	SAINT-PIERRE-MONTLIMART JOUSSELIN					oui
0449314S0001	SAINT QUENTIN EN MAUGES					oui
0449316S0002	SAINT-REMY-EN-MAUGES					oui

Code Sandre du Système d'assainissement	Nom du Système d'assainissement	Station de traitement			Réseau de collecte	
		performances insuffisantes	Dysfonctionnements observés (connaissances locales)	Surcharge organique	Déversements pour une pluie inférieure à la pluie mensuelle (habituelle) et/ou suspicion de déversements	Surcharge hydraulique
0449317S0001	SAINT REMY LA VARENNE	oui				
0449318S0002	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE					oui
0449320S0002	NOUVELLE STATION					oui
0449323S0004	SAINT-SYLVAIN-PARC-EXPO	oui	oui	oui		oui
0449092S0003	LA SALLE-DE-VIHIERS				oui	oui
0449324S0001	LA CHAPELLE AUBRY	oui		oui		
0449326S0001	SARRIGNE	oui				
0449327S0001	SAULGE L'HOPITAL	oui				
0449329S0002	SAVENNIERES - EPIRE					oui
0449330S0001	SCEAUX D'ANJOU		oui			
0449333S0004	SEICHES-SUR-LE-LOIR CHEMIN DU CIMETIÈRE		oui		oui	oui
0449336S0001	STATION DE SOMLOIRE	oui		oui		
0449337S0002	SOUCELLE HERMITAGE	oui				oui
0449338S0001	SOULAINES BOURG	oui		oui		oui
0449339S0001	SOULAIRES-ET-BOURG	oui		oui		oui
0449339S0003	SOULAIRES-ET-BOURG - BOURG 2	oui				oui
0449342S0001	TANCOIGNE	oui	oui		oui	oui
0449348S0001	TIGNE					oui
0449349S0001	TILLIERES			oui		oui
0449349S0003	LA POTERIE			oui		
0449351S0002	LA TOURLANDRY	oui	oui		oui	oui
0449355S0003	TREMENTINES				oui	
0449360S0001	LA VARENNE LAGUNAGE			oui		
0449360S0002	LA VARENNE-FILTRE À SABLE		oui			
0449361S0001	VARENNES SUR LOIRE		oui			oui
0449363S0001	VAUCHRETIEN	oui		oui		oui
0449380S0001	VAULANDRY - BOURG			oui		
0449365S0001	LES VERCHERS BOURG	oui	oui		oui	oui
0449368S0001	VERNANTES					oui
0449371S0002	VEZINS LE MÉTREAU		oui		oui	
0449373S0006	VIHIERS				oui	oui
0449374S0001	VILLEBERNIER					oui
0449375S0001	VILLEDIEU-LA-BLOUERE				oui	oui
0449377S0001	VILLEVEQUE				oui	

III. Liste des systèmes d'assainissement prioritaires + enjeux (source AELB)

Code sandre Système d'assainissement	Libellé commune	Nom ouvrage	Type de priorité 2022- 2024
0449006S0001	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	ANDREZE BALENBOINE- LES HAYES	Masse d'eau
0449375S0001	BEAUPRÉAU-EN-MAUGES	VILLEDIEU LA BLOUERE	Masse d'eau
0449027S0001	BÉGROLLES-EN-MAUGES	RTE DU MAY SUR EVRE	Masse d'eau
0449066S0001	BELLEVIGNE-EN-LAYON	CHAMP SUR LAYON BORDURE DU C.D. 199	Masse d'eau
0449001S0001	BRISSAC LOIRE AUBANCE	ROUTE DE GRESILLE	Masse d'eau
0449050S0006	BRISSAC LOIRE AUBANCE	BRISSAC QUINCE	Masse d'eau
0449317S0001	BRISSAC LOIRE AUBANCE	L'ARCEAU	Masse d'eau
0449363S0001	BRISSAC LOIRE AUBANCE	VAUCHRETIEN	Masse d'eau
0449092S0002	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	CHEMILLE MELAY	Masse d'eau
0449169S0003	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	LA MIROIRE	Masse d'eau
0449225S0001	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	SAINT MARTIN	Masse d'eau
0449281S0002	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	SAINT GEORGES DES GARDES - ROUTE NATIONALE	Enjeu microbiologie (selon le profil de vulnérabilité de la cible)
0449351S0002	CHEMILLÉ-EN-ANJOU	LA MALTRIE	Masse d'eau
0449099S0012	CHOLET	CINQ PONTS	Masse d'eau
0449249S0001	ERDRE-EN-ANJOU	D 56/BORD BRIONNEAU	Masse d'eau
0449065S0001	LES HAUTS-D'ANJOU	D 190 RTE DE CHEFFES	Masse d'eau
0449019S0001	LOIRE-AUTHION	LA PETITE ROULIERE	Masse d'eau
0449180S0007	LONGUÉ-JUMELLES	ROUTE DES PINGRETIÈRES	Masse d'eau
0449196S0001	LONGUENÉE-EN-ANJOU	D 122 RTE ANGERS	Masse d'eau
0449373S0006	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERS ROUTE DU VOIDE	Masse d'eau
0449034S0001	MAUGES-SUR-LOIRE	BOTZ EN MAUGES	Masse d'eau
0449276S0002	MAUGES-SUR-LOIRE	LA BOUTOUCHERE	Masse d'eau
0449295S0001	MAUGES-SUR-LOIRE	RTE DE CHALONNES	Masse d'eau
0449192S0002	MAULÉVRIER	Z.I DES 2 LACS	Milieux sensibles
0449192S0003	MAULÉVRIER	MAULEVRIER CHEM.DES GATS	Milieux sensibles
0449083S0001	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	RUE DE BEZAUGES	Masse d'eau
0449145S0002	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	VILLAGE DE LA RIMONERIE	Enjeu microbiologie (selon le profil de vulnérabilité de la cible)
0449314S0001	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	ST QUENTIN	Masse d'eau
0449324S0004	MONTREVAULT-SUR-ÈVRE	STATION DE LA SALLE	Masse d'eau
0449222S0001	MOZÉ-SUR-LOUET	LE PAS CHAUVEAU	Masse d'eau
0449040S0001	ORÉE D'ANJOU	BOUZILLE	Masse d'eau
0449126S0001	ORÉE D'ANJOU	LE FIEF PRIEUR	Masse d'eau
0449172S0001	ORÉE D'ANJOU	LA POQUELIERE	Masse d'eau
0449177S0002	ORÉE D'ANJOU	LA COMBE	Masse d'eau
0449270S0002	ORÉE D'ANJOU	COMMUNALE	Masse d'eau
0449296S0002	ORÉE D'ANJOU	LA PIGRISIÈRE	Masse d'eau
0449296S0003	ORÉE D'ANJOU	LES LANDES	Masse d'eau
0449360S0001	ORÉE D'ANJOU	LA VARENNE	Masse d'eau
0449377S0002	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	STATION DE PELLOUAILLES LES VIGNES	Masse d'eau
0449271S0001	SAINT-CLÉMENT-DE-LA- PLACE	D56/D103	Masse d'eau
0449299S0002	SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET	CHIRON	Masse d'eau
0449306S0002	SAINT-MARTIN-DU- FOUILLOUX	LA POUPLAUDIERE	Masse d'eau

Code sandre Système d'assainissement	Libellé commune	Nom ouvrage	Type de priorité 2022- 2024
0449308S0001	SAINT-MELAINE-SUR- AUBANCE	LE PONT AUX MOINES	Masse d'eau
0449326S0001	SARRIGNÉ	SARRIGNE	Masse d'eau
0449206S0001	SÈVREMOINE	MONTFAUCON-MONTIGNE PONT DE MOINE	Masse d'eau
0449264S0001	SÈVREMOINE	SAINT ANDRE DE LA MARCHE - BD DU POITOU	Masse d'eau
0449301S0002	SÈVREMOINE	SAINT MACAIRE EN MAUGES BD DE L'ÉGALITÉ	Masse d'eau
0449086S0001	TERRANJOU	CHAVAGNES	Masse d'eau

IV. Priorisation des systèmes d'assainissement et fiches synthèses par EPCI (SDDA 2021)

Synthèse Priorisation VF (2)

Code du STEU	Nom du STEU	Note globale milieu station d'épuration	Note globale milieu système de collecte	Note globale station d'épuration	Note globale état collecte	Note finale station	Note finale collecte	Priorité 2020 station	Priorité 2020 collecte
	Agglomération du Choletais								
0449027S0002	BEGROLLES-EN-MAUGES	1,80	1,80	0,00	4,00	1,80	4,39	3	1
0449057S0001	CERNUSSON	1,95	1,95	4,00	2,00	4,45	2,79	1	2
0449058S0002	LES CERQUEUX- STATION COMMUNALE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449059S0001	CERQUEUX SOUS PASSAVANT	2,25	2,25	0,00	2,00	2,25	3,01	2	1
0449070S0002	CHANTELOUP-LES-BOIS	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449070S0003	CHANTELOUP 49	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449099S0012	CHOLET-LES CINQ PONTS	0,45	0,45	0,00	2,00	0,45	2,05	6	3
0449102S0001	CLERE SUR LAYON	2,25	2,25	0,00	2,00	2,25	3,01	2	1
0449109S0001	CORON	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449142S0003	LA FOSSE DE TIGNE	1,65	1,65	3,20	2,00	3,60	2,59	1	2
0449192S0002	MAULEVRIER ZI	2,15	2,15	2,40	0,00	3,22	2,15	1	2
0449192S0003	MAULÉVRIER - CHEMIN DES GATS	1,55	1,55	3,20	4,00	3,56	4,29	1	1
0449193S0002	MAY-SUR-EVRE ROUTE DE TRÉMENTINES	1,50	1,50	1,60	4,00	2,19	4,27	2	1
0449211S0001	MONTILLIERS	1,80	2,60	2,40	2,00	3,00	3,28	1	1
0449231S0001	NUAILLE	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	NP	1
0449232S0002	NUEIL SUR LAYON	1,65	1,65	3,20	4,00	3,60	4,33	1	1
0449236S0001	PASSAVANT SUR LAYON	1,95	1,95	1,60	0,00	2,52	1,95	1	3
0449240S0001	LA PLAINE	1,65	1,65	2,40	0,00	2,91	1,65	1	4
0449260S0001	LA ROMAGNE	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449299S0002	SAINT LEGER SOUS CHOLET LE CHIRON	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449310S0001	SAINT PAUL DU BOIS	2,25	2,25	0,80	2,00	2,39	3,01	1	1
0449336S0001	STATION DE SOMLOIRE	1,35	1,35	2,40	0,00	2,75	1,35	1	4
0449342S0001	TANCOIGNE	1,95	1,95	3,20	4,00	3,75	4,45	1	1
0449348S0001	TIGNE	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	NP	2
0449352S0002	TOUTLEMONDE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449355S0003	TREMENTINES	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449356S0001	TREMONT	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449371S0002	VEZINS LE MÉTREAU	2,10	2,10	1,60	2,00	2,64	2,90	1	1
0449371S0003	VEZINS-POTHERIES	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449373S0005	VIHIERS LE VOIDE	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449373S0006	VIHIERS	1,80	1,80	0,00	4,00	1,80	4,39	3	1
0449381S0003	YZERNAY	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	NP	4
	CA Mauges Communauté								
0449006S0001	ANDREZE	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449023S0001	BEAUPREAU	0,90	0,90	2,40	4,00	2,56	4,10	1	1
0449024S0001	BEAUSSE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449033S0001	LA BOISSIERE SUR EVRE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	NP	3
0449034S0001	BOTZ EN MAUGES	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449039S0001	BOURNEUF EN MAUGES	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449040S0001	BOUZILLÉ	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449040S0002	BOUZILLE LE FOSSÉ NEUF	1,20	1,20	3,20	0,00	3,42	1,20	1	5
0449069S0002	CHAMPTOCEAUX RD 751	0,30	1,10	0,00	0,00	0,30	1,10	6	5
0449071S0001	CHANZEAUX	0,90	0,90	3,20	4,00	3,32	4,10	1	1
0449074S0001	LA CHAPELLE ROUSSELIN	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449075S0002	LA CHAPELLE ST FLORENT	0,90	0,90	0,00	2,00	0,90	2,19	5	2
0449075S0003	LA CHAPELLE-SAINT-FLORENT	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449083S0001	CHAUDRON-EN-MAUGES	1,80	1,80	1,60	4,00	2,41	4,39	1	1
0449085S0001	LACHAUSSAIRE	1,80	1,80	0,00	4,00	1,80	4,39	3	1
0449092S0002	CHEMILLE LA COMBRIOU	0,90	0,90	3,20	4,00	3,32	4,10	1	1
0449092S0003	LA SALLE-DE-VIHIERS	2,10	2,10	0,00	4,00	2,10	4,52	NP	1
0449111S0001	COSSE D'ANJOU	1,80	1,80	0,00	4,00	1,80	4,39	3	1
0449126S0001	DRAIN	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449137S0001	LE FIEF SAUVIN LE MOULINARD	0,90	0,90	3,20	2,00	3,32	2,19	1	2
0449137S0002	LE FIEF-SAUVIN VILLENEUVE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449145S0001	LE FUILET RUE DES MAUGES	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449145S0002	LE FUILET LA RIMONERIE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4

Synthèse Priorisation VF (2)

0449145S0003	LE FUILET LES RECOINS	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449151S0001	GESTE NOUVELLE STEP	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449153S0002	VALANJOU ETIAU	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449153S0003	VALANJOU JOUE GONNORD	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449162S0002	JALLAIS	1,50	1,50	0,00	4,00	1,50	4,27	4	1
0449162S0003	JALLAIS NOTRE DAME DES MAUGES	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449165S0003	LA JUBAUDIERE	1,50	1,50	4,00	0,00	4,27	1,50	1	4
0449169S0002	LA JUMELIERE LA BLINIÈRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449169S0003	LA JUMELIERE	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449172S0001	LANDEMONT	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449172S0002	LANDEMONT LA CHATAIGNERAIE	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449177S0002	LIRE - LE FRETINEAU	0,90	0,90	4,00	0,00	4,10	0,90	1	5
0449177S0003	LIRE MASURES	1,20	1,20	4,00	0,00	4,18	1,20	1	5
0449177S0004	LIRE-FOURNEAU	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449179S0001	LE LONGERON	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449199S0001	MELAY .	1,80	1,80	0,00	4,00	1,80	4,39	3	1
0449204S0001	MESNIL EN VALLÉE	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449206S0001	MONTIGNE-SUR-MOINE PONT DE MOINE	0,60	0,60	3,20	4,00	3,26	4,04	1	1
0449212S0002	MONTJEAN-SUR-LOIRE LES CAILLERIES	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449218S0001	MONTREVAULT	0,90	0,90	0,00	2,00	0,90	2,19	5	2
0449218S0002	SAINT-PIERRE-MONTLIMART JOUSSELIN	0,90	0,90	0,00	2,00	0,90	2,19	5	1
0449225S0001	NEUVY EN MAUGES	1,65	1,65	4,00	0,00	4,33	1,65	1	4
0449239S0002	LE PIN EN MAUGES	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449243S0001	LA POITEVINIERE	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449244S0004	LE MARILLAIS-L'HUGAUDIERE	0,30	0,30	0,00	6,00	0,30	6,01	NP	1
0449252S0001	PUISSET DORE	1,80	1,80	2,40	0,00	3,00	1,80	1	3
0449252S0002	LE PUISSET-DORE	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449258S0001	LA RENAUDIÈRE	1,80	1,80	2,40	0,00	3,00	1,80	1	3
0449263S0001	ROUSSAY	0,60	0,60	0,00	4,00	0,60	4,04	5	1
0449264S0001	SAINT ANDRÉ DE LA MARCHÉ	1,50	1,50	0,00	4,00	1,50	4,27	4	1
0449264S0003	SAINT-ANDRE-DE-LA-MARCHÉ ZI ACTIPOLI	0,60	0,60	3,20	0,00	3,26	0,60	1	6
0449270S0002	ELLE STATION DE ST CHRISTOPHE LA COU	2,10	2,10	0,00	4,00	2,10	4,52	2	1
0449273S0002	NOUVELLE STATION DE ST CRESPIN	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449276S0002	SAINT FLORENT LE VIEIL LA BOUTOUCHÈRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449276S0004	SAINT-FLORENT-LE-VIEIL	1,20	1,20	0,00	4,00	1,20	4,18	4	1
0449281S0002	IT-GEORGES-DES-GARDES ROUTE NATION	2,60	1,80	0,00	4,00	2,60	4,39	NP	1
0449295S0001	SANT-LAURENT-DE-LA-PLAINE .RTE DE CHAL	1,20	1,20	0,00	4,00	1,20	4,18	4	1
0449296S0002	SAINT LAURENT DES AUTELS LA PIGRISIÈRE	1,65	1,65	0,00	4,00	1,65	4,33	3	1
0449296S0003	SAINT LAURENT DES AUTELS LES LANDES	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	2	2
0449296S0004	SAINT-LAURENT-DES-AUTELS	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449296S0005	LA VINCENDIÈRE	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449297S0002	SAINT LAURENT DU MOTTAY	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449300S0002	SAINT-LEZIN	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	NP	4
0449301S0002	SAINT MACAIRE EN MAUGES	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449312S0001	SAINT PHILBERT EN MAUGES	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449313S0004	SAINT-PIERRE-MONTLIMART .AUTRICHE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449313S0005	SANT-PIERRE-MONTLIMART . PETIT MONTRE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449314S0001	SAINT QUENTIN EN MAUGES	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449314S0002	SAINTE-CHRISTINE NOUVELLE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449316S0002	SAINT-REMY-EN-MAUGES	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449320S0002	NOUVELLE STATION	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449324S0001	LA CHAPELLE AUBRY	1,80	1,80	2,40	0,00	3,00	1,80	1	3
0449324S0003	LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY CANCALE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449324S0004	LA SALLE-AUBRY NOUVELLE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449349S0001	TILLIERES	1,80	1,80	1,00	2,00	2,06	2,69	NP	2
0449349S0003	LA POTERIE	1,80	1,80	0,80	0,00	1,97	1,80	2	3
0449349S0004	TILLIERES-LA GUILTIÈRE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449350S0001	TORFOU LE BOURG	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449351S0002	LA TOURLANDRY	2,10	2,10	3,20	4,00	3,83	4,52	1	1
0449360S0001	LA VARENNE LAGUNAGE	1,20	1,20	0,80	0,00	1,44	1,20	4	5
0449360S0002	LA VARENNE-FILTRE À SABLE	2,10	2,10	1,60	0,00	2,64	2,10	1	2

Synthèse Priorisation VF (2)

0449375S0001	VILLEDIEU-LA-BLOUERE	1,80	1,80	0,00	6,00	1,80	6,26	NP	1
	CA Saumur Val de Loire								
0449002S0002	ALLONNES	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449003S0002	AMBILLOU CHATEAU NOUVELLE ST.	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	2	2
0449009S0001	ANTOIGNE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449009S0002	ANTOIGNE Coulon	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	NP	6
0449011S0001	ARTANNES-SUR-THOUET	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449030S0001	BLOU	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449041S0001	BRAIN SUR ALLONNES	1,50	1,50	0,00	2,00	1,50	2,50	4	2
0449045S0001	LA BREILLE LES PINS	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449046S0001	BREZE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449047S0001	BRIGNE	1,95	1,95	1,60	0,00	2,52	1,95	1	3
0449053S0001	BROSSAY	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449060S0005	CHACE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449094S0001	CHENEHUTTE-TREVES-CUNAUT	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449104S0001	CONCOURSON	1,65	1,65	3,20	4,00	3,60	4,33	1	1
0449112S0002	LE COUDRAY-MACOUARD BRON	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449112S0003	LE COUDRAY-MACOUARD	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449113S0002	COURCHAMPS	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449121S0001	DENEZE SOUS DOUE	1,95	1,95	1,60	2,00	2,52	2,79	1	2
0449125S0004	DOUE LA GRANDE ALLÉE	1,95	1,95	2,40	2,00	3,09	2,79	1	2
0449131S0001	EPIEDS	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449140S0003	FONTEVRAUD	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	NP	4
0449141S0001	FORGES 49	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449149S0001	GENNES	0,30	0,30	0,00	4,00	0,30	4,01	6	1
0449154S0001	GREZILLE	1,50	1,50	3,20	0,00	3,53	1,50	1	4
0449180S0006	JUMELLES	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449180S0007	LONGUE-JUMELLES	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449181S0001	LOUERRE	1,80	1,80	3,20	0,00	3,67	1,80	1	3
0449182S0001	LOURESSE ROCHEMENIER	1,95	1,95	1,60	2,00	2,52	2,79	1	2
0449215S0004	MONTREUIL-BELLAY DURANDIÈRE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449215S0006	MONTREUIL- BELLAY PRESLE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449221S0001	MOULIHERNE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449224S0001	NEUILLE	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449253S0001	LE PUY - NOTRE- DAME	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449261S0001	LES ROSIERS	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449262S0001	ROU-MARSON (RIOU)	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449262S0002	ROU-MARSON (BOURG DE ROU)	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449272S0002	SAINT CLEMENT DES LEVEES	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449279S0001	SAINT-GEORGES-DES-SEPT-VOIES	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449282S0001	SAINT GEORGES SUR LAYON	1,65	1,65	3,20	4,00	3,60	4,33	1	2
0449291S0001	SAINT-JUST-SUR-DIVE	0,45	0,45	0,00	2,00	0,45	2,05	6	3
0449302S0001	SAINT- MACAIRE DU BOIS HAMEAU DE BRA	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449304S0001	SAINT MARTIN DE LA PLACE	0,60	0,60	3,20	2,00	3,26	2,09	1	3
0449311S0001	SAINT-PHILBERT-DU-PEUPLE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449328S0006	SAUMUR	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449358S0001	TURQUANT	0,30	1,10	0,00	0,00	0,30	1,10	6	5
0449359S0001	LES ULMES	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449361S0001	VARENNES SUR LOIRE	0,60	0,60	1,60	2,00	1,71	2,09	3	3
0449364S0001	LE VAUDELNAY	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449365S0001	LES VERCHERS BOURG	1,65	1,65	3,20	4,00	3,60	4,33	1	1
0449365S0002	VERCHERS ARGENTAY	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449365S0003	LESVERCHERS-SUR-LAYON FONTAINE	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449368S0001	VERNANTES	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449369S0001	VERNOIL MOUCHET	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449369S0002	VERNOIL PAMPOË	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449378S0002	VIVY	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
	CC Anjou Bleu Communauté								
0449008S0001	ANGRIE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449008S0002	ANGRIE - MONTLAMBERT	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449010S0001	ARMAILLE	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4

Synthèse Priorisation VF (2)

0449014S0001	AVIRE	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449036S0001	BOUILLE MENARD	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449037S0002	LE BOURG D'IRE	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449038S0001	BOURG L'EVEQUE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449054S0001	CANDE	0,90	0,90	0,00	2,00	0,90	2,19	5	2
0449061S0001	CHALLAIN LA POTHERIE	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449073S0001	LA CHAPELLE HULLIN	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449077S0001	LA CHAPELLE SUR OUDON	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449077S0002	LA CHAPELLE SUR OUDON	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449081S0001	CHATELAIS	1,05	1,05	0,00	2,00	1,05	2,26	4	2
0449088S0001	CHAZE HENRY LA BAUTRAIE	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449088S0002	CHAZE HENRY LA MAZURAIE	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449089S0001	CHAZE SUR ARGOS	1,35	1,35	0,00	6,00	1,35	6,15	4	1
0449103S0001	COMBREE RTE DE CHALLAIN	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449103S0002	COMBREE VC 5 BOUZEILLE	1,65	1,65	0,80	4,00	1,83	4,33	2	1
0449103S0004	COMBREE LA FORÊT	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449103S0005	COMBREE GARE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449103S0006	BOUILLE MENARD CHAPELLE AUX PIES	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449103S0007	COMBREE ZA BEL AIR	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449136S0001	LA FERRIERE DE FLEE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449156S0001	GRUGE L'HOPITAL	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449158S0002	HOTELLERIE-DE-FLEE NOUVELLE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449178S0003	LOIRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449184S0001	LOUVAINES	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	NP	5
0449187S0001	MARANS	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449208S0001	MONTGUILLON	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449226S0001	NOELLET	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449229S0001	NOYANT-LA-GRAVOYERE LE PETIT PLESSIS	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	2	2
0449229S0002	NOYANT LA GRAVOYERE GATELIÈRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449229S0003	NOYANT LA GRAVOYERE MISENGRAIN	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449229S0004	NOYANT LA GRAVOYERE SAINT BLAISE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449229S0005	NOYANT LA GRAVOYERE BOIS I	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449233S0002	NYOISEAU ORVEAU	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449233S0003	NYOISEAU CHARMONT	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449248S0002	POUANCE	1,35	2,15	1,60	4,00	2,09	4,54	2	1
0449250S0001	LA PREVIERE	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449309S0002	SAINT MICHEL ET CHANVEAUX	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449319S0001	SAINT SAUVEUR DE FLEE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449331S0004	SEGRE	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449331S0007	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	1,65	1,65	0,00	4,00	1,65	4,33	NP	5
0449354S0001	LE TREMBLAY	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449366S0001	VERGONES	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
	CC Anjou Loir Sarthe								
0449017S0002	BARACE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449025S0002	BEAUVAU NOUVELLE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449076S0002	CHAPELLE SAINT LAUD BOURG	0,30	0,30	0,80	0,00	0,85	0,30	5	6
0449076S0003	LA CHAPELLE SAINT LAUD BOURGNEUF	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449084S0002	CHAUMONT-D'ANJOU NOUVELLE	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449090S0003	CHEFFES LA CHAUSSÉE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449093S0002	CHEMIRE-SUR-SARTHE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449107S0002	CORNILLE LES CAVES LES OUCHES	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449107S0003	CORNILLE-LES-CAVES BOURG	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449110S0002	CORZE NOUVELLE STATION	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449119S0003	DAUMERAY NOUVELLE	0,60	0,60	0,00	4,00	0,60	4,04	5	1
0449127S0004	DURTAL	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449132S0001	ETRICHE 2	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449163S0002	JARZE	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	NP	5
0449174S0002	LEZIGNE-HUILLE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449185S0001	LUE-EN-BAUGEOIS	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	NP	3
0449188S0002	MARCE ZA	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449209S0001	MONTIGNE-LES-RAIRIES	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6

Synthèse Priorisation VF (2)

0449216S0001	MONTREUIL SUR LOIR	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449220S0001	MORANNES CHEMIN DE LA MINOTIÈRE	0,45	0,45	0,00	4,00	0,45	4,03	6	1
0449257S0001	LES RAIRIES	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	NP	6
0449333S0004	SEICHES-SUR-LE-LOIR	0,60	0,60	1,60	4,00	1,71	4,04	3	1
0449333S0005	MARCE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	NP	5
0449334S0001	SERMAISE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449347S0001	TIERCE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
	CC Baugeois-vallée								
0449013S0001	AUVERSE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449018S0002	BAUGE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449021S0001	BEAUFORT EN VALLÉE	0,60	0,60	3,20	2,00	3,26	2,09	1	3
0449021S0002	MAZE	1,20	0,60	0,00	0,00	1,20	0,60	4	6
0449031S0001	BOCE	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5
0449044S0001	BREIL	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449049S0001	BRION	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	NP	6
0449052S0001	BROC	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449062S0001	CHALONNES SOUS LE LUDE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449097S0001	CHEVIRE LE ROUGE	0,60	0,60	0,80	0,00	1,00	0,60	5	6
0449098S0001	CHIGNE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449101S0001	CLEFS	1,20	1,20	3,20	6,00	3,42	6,12	1	1
0449116S0001	CUON	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449122S0001	DENEZE SOUS LE LUDE	0,90	0,90	3,20	0,00	3,32	0,90	1	5
0449138S0002	FONTAINE-GUERIN	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449139S0001	FONTAINE-MILON	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	NP	4
0449143S0001	FOUGERE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449147S0002	GEE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449150S0001	GENNETEIL	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449157S0001	LE GUEDENIAU	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449173S0001	LASSE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449194S0002	MAZE MONTEVROULT	0,90	0,90	3,20	0,00	3,32	0,90	1	5
0449197S0001	MEIGNE LE VICOMTE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449201S0001	LA MENITRE	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449202S0001	MEON	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449228S0004	NOYANT L.D. 'GROLLEAU'	1,20	1,20	1,60	4,00	2,00	4,18	2	1
0449234S0002	PARCAY-LES-PINS	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	NP	3
0449237S0001	LA PELLERINE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449280S0001	SAINT-GEORGES-DU-BOIS	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449315S0001	SAINT-QUENTIN-LES-BEAUREPAIRE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449380S0001	VAULANDRY - BOURG	0,90	0,90	0,80	0,00	1,20	0,90	4	5
	CC Vallées du Haut Anjou								
0449005S0001	ANDIGNE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449026S0002	BECON LES GRANITS	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449043S0002	BRAIN-SUR-LONGUENEE	2,25	2,25	0,00	0,00	2,25	2,25	NP	2
0449051S0001	BRISSARTHE	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449064S0001	CHAMBELLAY	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449065S0001	CHAMPIGNE	1,65	1,65	1,60	4,00	2,30	4,33	1	1
0449067S0001	CHANTEUSSE SUR BACONNE	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449080S0006	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE 2	0,30	0,30	0,00	4,00	0,30	4,01	6	1
0449095S0002	CHENILLE-CHANGE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449096S0001	CHERRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449105S0001	CONTIGNE	1,65	1,65	0,00	2,00	1,65	2,59	3	2
0449108S0001	LA CORNUAILLE	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449148S0002	GENE NOUVELLE	2,25	2,25	0,00	0,00	2,25	2,25	2	2
0449155S0001	GREZ-NEUVILLE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449161S0001	LA JAILLE-YVON - BOURG	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	NP	4
0449170S0001	JUVARDEIL	0,45	0,45	0,00	2,00	0,45	2,05	6	3
0449176S0004	LE LION-D'ANGERS	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449183S0002	LE LOUROUX BECONNAIS NOUVELLE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449189S0002	MARIGNE	1,05	1,05	0,00	0,00	1,05	1,05	4	5
0449205S0001	MIRE	0,75	0,75	0,00	4,00	0,75	4,07	5	1
0449217S0002	MONTREUIL-SUR-MAINE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6

Synthèse Priorisation VF (2)

0449249S0001	LA POUZEZE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	NP	3
0449254S0001	QUERRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449266S0002	SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS	2,10	2,10	0,00	2,00	2,10	2,90	2	1
0449321S0001	SAINT-SIGISMOND	2,10	2,10	0,00	0,00	2,10	2,10	2	2
0449330S0001	SCEAUX D'ANJOU	1,35	1,35	1,60	0,00	2,09	1,35	2	4
0449335S0001	SOEURDRES	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449344S0001	THORIGNE D ANJOU	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449367S0002	VERN D'ANJOU	1,65	1,65	0,00	4,00	1,65	4,33	3	1
0449376S0001	VILLEMOSAN	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
	CC Loire Layon Aubance								
0449001S0001	LES ALLEUDS ROUTE DE GREZILLÉ	1,95	1,95	4,00	4,00	4,45	4,45	1	1
0449001S0002	LES ALLEUDS - LES GRANGES	1,95	1,95	4,00	4,00	4,45	4,45	1	1
0449012S0001	AUBIGNE SUR LAYON	1,35	1,35	4,00	4,00	4,22	4,22	1	1
0449022S0001	BEAULIEU-SUR-LAYON	0,90	0,90	4,00	6,00	4,10	6,07	1	1
0449029S0001	BLAISON-GOHIER	0,30	0,30	2,40	2,00	2,42	2,02	1	3
0449029S0002	BLAISON-GOHIER - RAINDRON	0,75	0,75	0,00	0,00	0,75	0,75	5	5
0449029S0003	BLAISON-GOHIER PISSOT	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	NP	3
0449050S0006	BRISSAC	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449063S0002	CHALONNES-SUR-LOIRE NOUVELLE	0,90	0,90	1,60	4,00	1,84	4,10	2	1
0449066S0001	CHAMP-SUR-LAYON	1,80	1,80	4,00	4,00	4,39	4,39	1	1
0449068S0001	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE	0,60	0,60	0,80	0,00	1,00	0,60	5	1
0449068S0002	AMPTOCE-SUR-LOIRE- HAMEAU DU VERG	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449078S0001	CHARCE-ST-ELLIER-SUR-AUBANCE - BOURC	1,65	1,65	4,00	0,00	4,33	1,65	1	4
0449078S0002	HARCE-ST-ELLIER-SUR-AUBANCE - LA CRC	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449082S0001	CHAUDEFONDS BOURG	1,50	1,50	1,60	2,00	2,19	2,50	2	2
0449082S0002	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449086S0001	CHAVAGNES	2,40	2,40	3,20	2,00	4,00	3,12	1	1
0449086S0002	CHAVAGNES - MILLÉ	2,40	2,40	0,00	0,00	2,40	2,40	1	2
0449091S0001	CHEMELLIER	1,80	1,80	3,20	2,00	3,67	2,69	1	2
0449091S0002	CHEMELLIER MAUNIT	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449115S0001	COUTURES (FORT CHAILLOUX)	0,90	0,90	0,00	2,00	0,90	2,19	NP	2
0449120S0002	DENEE	0,30	0,30	0,00	4,00	0,30	6,01	NP	1
0449133S0001	FAVERAYE-MACHELLES (MACHELLES)	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	NP	5
0449133S0002	FAVERAYE-MACHELLES	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449134S0001	FAYE D'ANJOU	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449134S0002	FAYE D'ANJOU MONT	0,90	0,90	0,80	2,00	1,20	2,19	4	2
0449167S0001	JUIGNE SUR LOIRE	0,30	0,30	0,80	2,00	0,85	2,02	5	3
0449186S0001	LUIGNE	1,80	1,80	0,00	2,00	1,80	2,69	3	2
0449191S0001	CORNU	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449191S0002	MARTIGNE BRIAND MALIGNE	1,20	1,20	1,60	4,00	2,00	4,18	2	1
0449191S0003	MARTIGNE-BRIAND	1,20	1,20	0,00	4,00	1,20	4,18	4	1
0449191S0004	MARTIGNE-BRIAND - SOUSSIGNÉ	2,40	2,40	0,00	0,00	2,40	2,40	1	2
0449191S0005	MARTIGNE-BRIAND LES LOGES	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	NP	5
0449222S0001	MOZE SUR LOUET PAS CHAVEAU	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	2	2
0449222S0002	MOZE OISELLERIE	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449222S0003	MOZE SUR LOUET LES ROCHES	1,95	1,95	0,00	2,00	1,95	2,79	2	2
0449222S0004	ZA LANDREAU	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449222S0005	MOZE-SUR-LOUET - LE GRAND VAU	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449227S0001	NOTRE DAME D'ALLENCON	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	NP	3
0449247S0002	LA POSSONIERE-NOUVELLE	0,30	0,30	0,00	6,00	0,30	6,01	6	1
0449256S0001	RABLAY SUR LAYON	0,90	0,90	1,60	2,00	1,84	2,19	2	2
0449259S0001	ROCHEFORT SUR LOIRE	0,30	0,30	3,20	4,00	3,21	4,01	1	1
0449259S0002	ROCHEFORT-SUR-LOIRE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449265S0001	SAINT AUBIN DE LUIGNE	1,50	1,50	0,80	2,00	1,70	2,50	3	2
0449265S0002	SAINT-AUBIN-DE-LUIGNE LA HAIE LONGUE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449283S0001	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE LES CERISES	1,50	1,50	0,00	0,00	1,50	1,50	4	4
0449284S0001	SAINT-GERMAIN-DES-PRES	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449284S0003	GERMAIN-DES-PRES- ZAC ANJOU ATLAN	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS	0,30	0,30	1,60	6,00	1,63	6,01	3	1
0449290S0002	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS LHOMOIS	1,35	1,35	1,60	0,00	2,09	1,35	2	4
0449290S0003	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS BUCHENE	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	NP	4

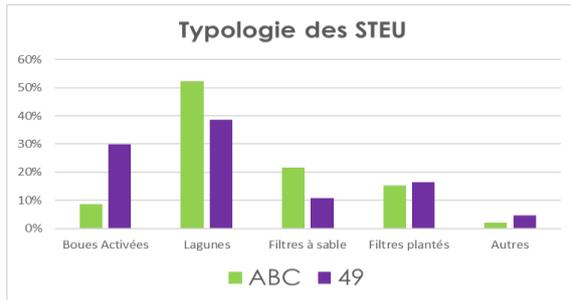
Synthèse Priorisation VF (2)

0449292S0002	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY NOUVELLE	0,90	0,90	2,40	4,00	2,56	4,10	1	1
0449308S0001	ST MELAINE - LE PONT AUX MOINES	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	NP	4
0449317S0001	SAINT REMY LA VARENNE	0,90	0,90	1,60	0,00	1,84	0,90	2	5
0449317S0002	SAINT-REMY-LA-VARENNE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449318S0001	SANT SATURNIN SUR LOIRE (LA COQUETTER	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449318S0002	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	NP	4
0449322S0001	SAINT-SULPICE 49	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449327S0001	SAULGE L HOPITAL	1,95	1,95	1,60	0,00	2,52	1,95	1	3
0449345S0003	THOUARCE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449345S0004	THOUARCE - ZI DU LEARD	0,90	0,90	1,60	0,00	1,84	0,90	2	5
0449363S0001	VAUCHRETIEN	1,95	1,95	2,40	2,00	3,09	2,79	1	2
0449363S0002	VAUCHRETIEN HALBARDERIE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449363S0003	VAUCHRETIEN - L'AUBINIÈRE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449363S0004	VAUCHRETIEN LES CHARBOTIÈRES	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	2	3
0449363S0005	VAUCHETIEN LA FRÉMONIÈRE	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
	CU Angers Loire Métropole								
0449004S0001	ANDARD LES GROIES	1,80	1,80	0,00	0,00	1,80	1,80	3	3
0449007S0002	ANGERS LA BAUMETTE	0,45	1,05	0,00	0,00	0,45	1,05	6	5
0449019S0001	BAUNE	1,20	1,20	0,00	2,00	1,20	2,33	4	2
0449019S0003	BAUNE PRIOULIÈRE	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	5	5
0449028S0001	BEHUARD	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449032S0001	LA BOHALLE	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449042S0001	BRAIN-SUR-L'AUTHION	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449048S0001	BRIOLLAY	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	NP	6
0449055S0002	CANTENAY-EPINARD	0,45	0,45	0,00	2,00	0,45	2,05	6	3
0449106S0002	CORNE	0,60	0,60	0,00	2,00	0,60	2,09	5	3
0449117S0001	LA DAGUENIERE	0,60	0,60	0,00	0,00	0,60	0,60	5	6
0449129S0001	ECOULANT	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449130S0001	ECUILLE	0,60	0,60	1,60	2,00	1,71	2,09	3	3
0449135S0001	FENEU	0,45	0,45	2,40	2,00	2,44	2,05	1	3
0449196S0001	MEIGNANNE (LA) D 122 RTE ANGERS	1,35	1,35	0,00	2,00	1,35	2,41	4	2
0449200S0001	MBROLLE-SUR-LONGUENEE (LA) CV6 RTE	1,65	1,65	0,00	6,00	1,65	6,22	3	1
0449241S0002	LE PLESSIS GRAMMOIRE	1,20	1,20	0,80	2,00	1,44	2,33	4	2
0449242S0001	LE PLESSIS MACÉ	1,65	1,65	1,60	0,00	2,30	1,65	1	4
0449251S0001	PRUILLÉ	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449271S0001	SAINT CLEMENT DE LA PLACE	1,95	1,95	2,40	2,00	3,09	2,79	1	2
0449294S0003	SAINT LAMBERT LA POTHERIE	1,95	1,95	0,80	0,00	2,11	1,95	2	3
0449298S0001	SAINT-LEGER-DES-BOIS	1,80	1,80	4,00	2,00	4,39	2,69	1	2
0449306S0002	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLLOUX 49	1,35	1,35	1,60	2,00	2,09	2,41	2	2
0449307S0001	SAINT MATHURIN SUR LOIRE	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449308S0002	ERIGNÉ - ST MÉLAINE	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449323S0003	SANT-SYLVAIN-D'ANJOU LE BOURG LA TREM	1,65	1,65	0,00	0,00	1,65	1,65	3	4
0449323S0004	SAINT-SYLVAIN-PARC-EXPO	1,05	1,05	4,00	2,00	4,14	2,26	1	2
0449326S0001	SARRIGNE	1,80	1,80	1,60	0,00	2,41	1,80	1	3
0449329S0001	SAVENNIERES- QUEUE DE LA BURETTE	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	6	6
0449329S0002	SAVENNIERES - EPIRE	0,30	0,30	0,00	2,00	0,30	2,02	6	3
0449337S0001	SOUCELLES	0,90	0,90	0,00	0,00	0,90	0,90	NP	5
0449337S0002	SOUCELLE HERMITAGE	0,60	0,60	1,60	2,00	1,71	2,09	3	3
0449338S0001	SOULAINES BOURG	1,95	1,95	2,40	2,00	3,09	2,79	1	2
0449338S0002	SOULAINES MARZELLE CHAPELLE	1,95	1,95	0,00	0,00	1,95	1,95	NP	3
0449338S0003	SOULAINES PETITES LANDES	1,35	1,35	0,00	0,00	1,35	1,35	4	4
0449338S0004	SOULAINES BALUERE	0,45	0,45	0,00	0,00	0,45	0,45	6	6
0449339S0001	SOULAIRE-ET-BOURG	0,30	0,30	2,40	2,00	2,42	2,02	1	3
0449339S0003	SOULAIRE-ET-BOURG - BOURG 2	0,30	0,30	1,60	2,00	1,63	2,02	3	3
0449377S0001	VILLEVEQUE	0,30	0,30	0,00	4,00	0,30	4,01	NP	1
0449377S0002	PELLOUAILLES-LES-VIGNES BLITOURNE	1,20	1,20	0,00	0,00	1,20	1,20	4	5

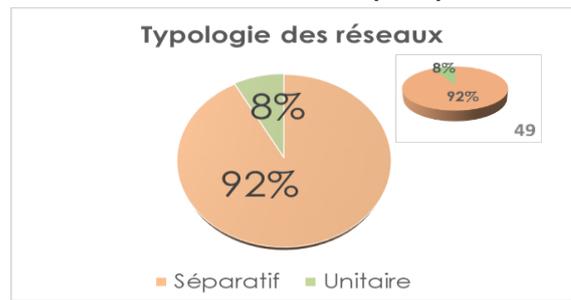
Collectivité : CC ANJOU BLEU COMMUNAUTE

Etat des lieux

Nombre total de STEU: 46



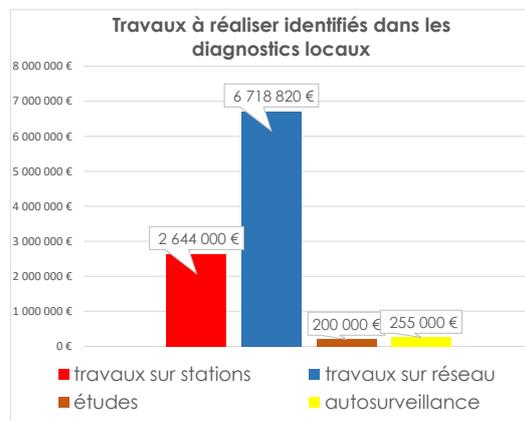
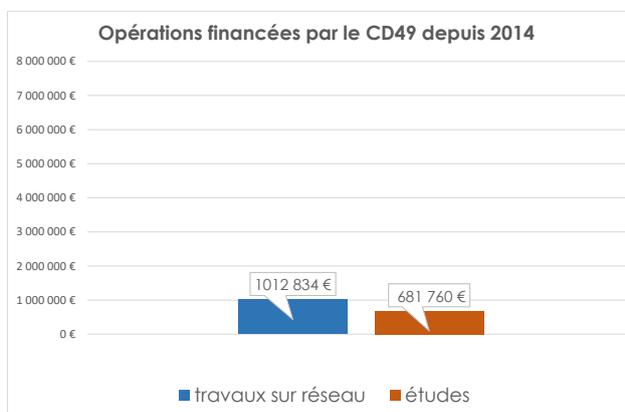
Linéaire total de réseaux (en km) : 254



Diagnosics des systèmes d'assainissement collectif - Anjou Bleu Communauté - 2021



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014*

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2016	extension de réseaux	travaux d'extension du réseau d'assainissement au secteur lieu-dit le "Bois-André"- Ombree d'Anjou	19 804 €
2016	réseau réhabilitation	restructuration et mise en séparatif du réseau d'assainissement secteur élargi de la Ramée, rue de la Grenouillère de Candé	175 240 €
2016	réseau réhabilitation	travaux de restructuration et mise en séparatif rue du Maréchal de Lattre, secteur élargi de la Ramée- Candé	135 752 €
2019	réseau réhabilitation	travaux d'assainissement concernant la réhabilitation du poste de refoulement de la commune déléguée de Chazé-Henry (Ombree d'Anjou)	100 000 €
2019	réseau réhabilitation	travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune d'Angrie (traverse RD 770)	133 401 €
2021	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur la commune déléguée de St Martin du Bois	448 637 €
		SOUS-TOTAL	1 012 834 €
2014	études	schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes du canton de Segré	228 760 €
2016	études	étude diagnostique réseau/station et actualisation du schéma directeur Angrie	25 000 €
2018	études	études diagnostic et schéma directeur assainissement des eaux usées sur le territoire de la Communauté de communes "Anjou Bleu Communauté"	428 000 €
		SOUS-TOTAL	681 760 €

TOTAL	1 694 594 €
--------------	--------------------

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

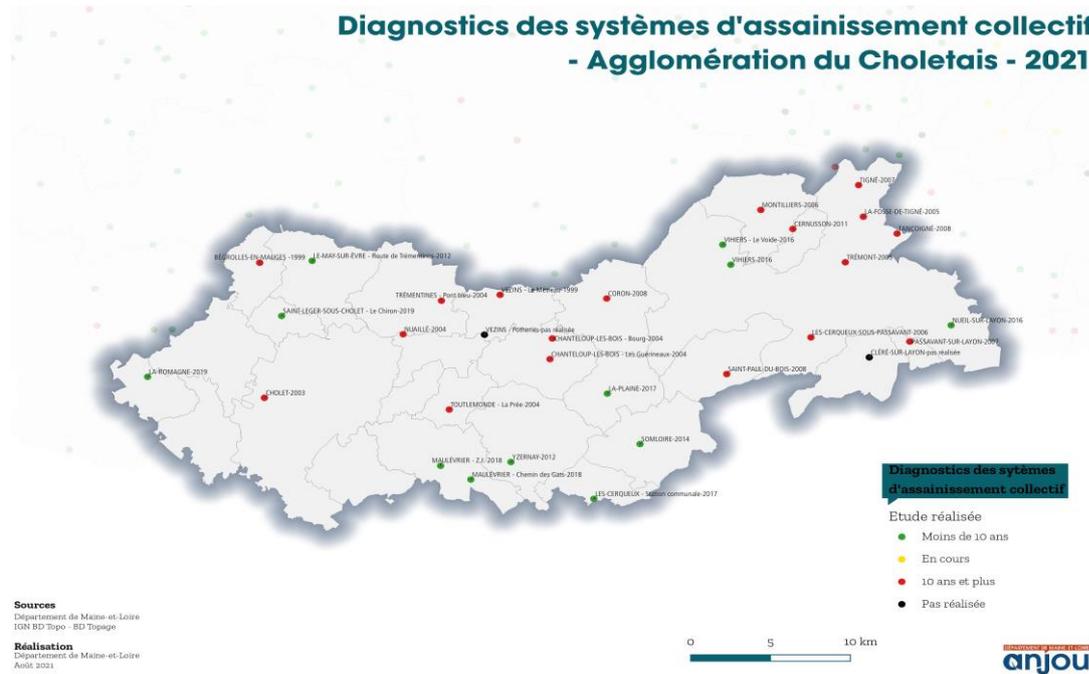
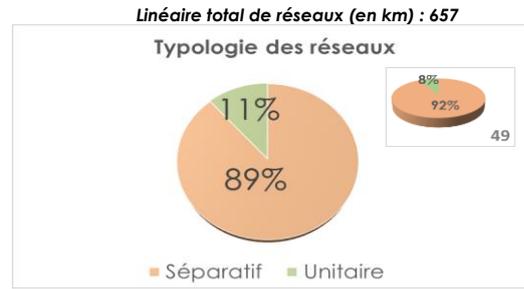
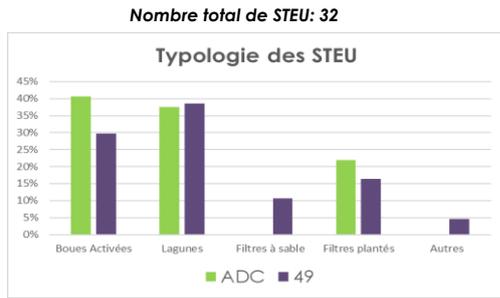
Code SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
044906150001	CHALLAIN-LA-POThERIE	station aménagements	Travaux mineurs - Amélioration aération	15 000 €
044908850002	CHAZÉ-HENRY - La Mazraie	station aménagements	Travaux mineurs - Amélioration aération	15 000 €
044910350002	COMBRÉE - VC 5 Bouzeille	station nouvelle	Travaux majeurs - Reconstruction STEP	1 750 000 €
044915650001	GRUGÉ-L'HOPITAL	station aménagements	Travaux mineurs - Amélioration aération	15 000 €
044922950005	NOYANT-LA-GRAVOYÈRE - Bois I	station nouvelle	Travaux majeurs - Reconstruction STEP 180 EH	310 000 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Anceis	station aménagements	Installation d'un traitement tertiaire	115 000 €
044933150004	SEGRÉ	station aménagements	Augmentation de la filière boue	400 000 €
044936650001	VERGONNES	station aménagements	Travaux mineurs - Lutte anti-ragondins et clôture	24 000 €
			SOUS-TOTAL	2 644 000 €
044900850001	ANGRIE - La Mercerie	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux des rues des Fours à Chauv et de Bellevue - 306 ml	145 380 €
044901050001	ARMAILLÉ	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 260 ml	56 180 €
044903850001	BOURG-L'ÉVÊQUE	réseau réhabilitation	Déconnexion mauvais raccordements EU/EP - Rue Ulger	8 000 €
044905450001	CANDÉ	réseau réhabilitation	Installation d'un poste de relevage Piscine	3 080 €
044905450001	CANDÉ	réseau réhabilitation	Installation d'un traitement H2S PR ZA de la Ramée	31 170 €
044906150001	CHALLAIN-LA-POThERIE	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux du bourg 210 ml et reprise de 2 regards	83 260 €
044907350001	LA-CHAPELLE-HULLIN	réseau réhabilitation	Reprise du regard rue du Lavoir	3 000 €
044908150001	CHATELAIS	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux du bourg 595 ml	11 000 €
044908850001	CHAZÉ-HENRY - La Bautreie	réseau réhabilitation	réhabilitation réseau du bourg 380ml- Route des Grées	145 870 €
044908850001	CHAZÉ-HENRY - La Bautreie	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte)	118 100 €
044908950001	CHAZÉ-SUR-ARGOS	réseau réhabilitation	réhabilitation réseau du bourg 30ml et reprise de regards	22 140 €
044910350001	COMBRÉE - Route de Challain	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux du bourg 550 ml	265 300 €
044910350001	COMBRÉE - Route de Challain	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte 290 ml- Rue du Val d'Ombree	157 590 €
044910350002	COMBRÉE - VC 5 Bouzeille	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux du bourg 1670 ml et reprise de regards	1 109 350 €
044910350002	COMBRÉE - VC 5 Bouzeille	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte 1530 ml	824 390 €
044915650001	GRUGÉ-L'HOPITAL	réseau réhabilitation	Reprise complète des réseaux - Rue de la Liberté - 50 ml	30 120 €
044915650001	GRUGÉ-L'HOPITAL	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 100ml	23 000 €
044917850003	LOIRÉ - Chemin de la Péroussaie	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux 190ml et reprise de 10 regards	166 930 €
044917850003	LOIRÉ - Chemin de la Péroussaie	réseau réhabilitation	Sécurisation du PR Bas Village	3 000 €
044922650001	NOËLLET - Route de Pouancé	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux du bourg - 330 ml	161 790 €
044922650001	NOËLLET - Route de Pouancé	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte - 720 ml	389 510 €
044922650001	NOËLLET - Route de Pouancé	réseau réhabilitation	Sécurisation du PR René Grange	3 000 €
044922650001	NOËLLET - Route de Pouancé	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 150 ml	34 500 €
044922950001	NOYANT-LA-GRAVOYÈRE - Le petit Plessis	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 1030 ml	265 400 €
044922950001	NOYANT-LA-GRAVOYÈRE - Le petit Plessis	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte - 330 ml	280 720 €

044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux - 1170 ml et reprise de 19 regards	822 530 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte - 350 ml	189 930 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	réseau réhabilitation	Déconnexion 2 mauvais raccordements EU/EP Rue du Général Leclerc + Avenue du Général de Gaulle	12 000 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 1200 ml	276 000 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	réseau réhabilitation	Reprise génie civil PR Saint Aignan et Remplacement complet du poste PR L'Etang	50 000 €
044925050001	LA-PRÉVIÈRE	réseau réhabilitation	Déconnexion mauvais raccordements EU/EP - DO Le Bois Gasgnier	6 000 €
044930950002	SAINT-MICHEL-ET-CHANVEAUX	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux du bourg - 280 ml et reprise de 6 regards	189 910 €
044931950001	SAINT-SAUVEUR-DE-FLÉE	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 105 ml	24 150 €
044933150004	SEGRÉ	réseau réhabilitation	Réhabilitation des rues du Général d'Andigné et Denis Papin - 530 ml	287 980 €
044933150004	SEGRÉ	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 780 ml	non chiffré
044933150007	SAINT-MARTIN-DU-BOIS	réseau extension	Extension du réseau (pour extension zone de collecte) - 380 ml	87 400 €
044935450001	LE-TREMBLAY	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux du bourg - 180 ml et reprise de 3 regards	152 290 €
044936650001	VERGONNES	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte - 440 ml et pose de 5 manchettes	278 850 €
			SOUS-TOTAL	6 718 820 €
044903850001	BOURG-L'ÉVÊQUE	études	Etude complémentaire ECP (maj après travaux)	24 000 €
044905450001	CANDÉ	études	Etude de la filière boue	25 000 €
044907350001	LA-CHAPELLE-HULLIN	études	Etude complémentaire ECP (maj après travaux)	24 000 €
044908950001	CHAZÉ-SUR-ARGOS	études	Etude complémentaire ECP (maj après travaux)	24 000 €
044915650001	GRUGÉ-L'HOPITAL	études	Etude complémentaire ECP (maj après travaux)	24 000 €
044922950003	NOYANT-LA-GRAVOYÈRE - Misengrain	études	Etude complémentaire ECP (maj après travaux)	24 000 €
044925050001	LA-PRÉVIÈRE	études	Etude complémentaire identification de rejet suspect	5 000 €
044933150004	SEGRÉ	études	Etude de la filière boue	30 000 €
044933150004	SEGRÉ	études	Analyse et fiabilisation de la réception des matières de vidange	20 000 €
			SOUS-TOTAL	200 000 €
044900850001	ANGRIE - La Mercerie	autosurveillance station	Suivi du point A2 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	11 250 €
044901050001	ARMAILLÉ	autosurveillance station	Suivi du point A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	16 250 €
044901450001	AVIRÉ	autosurveillance station	Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	3 750 €
044903650001	BOUILLÉ-MÉNARD - Route de Chatelais	autosurveillance station	Suivi du point A2 et A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	23 750 €
044903750002	LE-BOURG-D'IRÉ - Route de Pommeraye	autosurveillance station	Suivi du point A2 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	11 250 €
044906150001	CHALLAIN-LA-POThERIE	autosurveillance station	Suivi du point A2 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	11 250 €
044908150001	CHATELAIS	autosurveillance station	Suivi du point A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	16 250 €
044908850001	CHAZÉ-HENRY - La Bautreia	autosurveillance station	Suivi du point A2 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	11 250 €
044908950001	CHAZÉ-SUR-ARGOS	autosurveillance station	Suivi des points A2 et A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	23 750 €
044910350001	COMBRÉE - Route de Challain	autosurveillance station	Suivi du point A2	7 500 €
044910350002	COMBRÉE - VC 5 Bouzeille	autosurveillance réseau	Suivi d'un point R1 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	15 000 €
044915650001	GRUGÉ-L'HOPITAL	autosurveillance station	Suivi du point A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	16 250 €
044918750001	MARANS	autosurveillance station	Suivi du point A2	7 500 €
044922950001	NOYANT-LA-GRAVOYÈRE - Le petit Plessis	autosurveillance station	Suivi des points A2 et A3 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	27 500 €
044924850002	POUANCÉ - D 878 Route d'Ancenis	autosurveillance station	Suivi d'un point R1 et du point A4 Installation transmetteur(s) associé(s) (Sofrel)	37 500 €
044933150004	SEGRÉ	autosurveillance réseau	Suivi d'un point A1	15 000 €
			SOUS-TOTAL	255 000 €

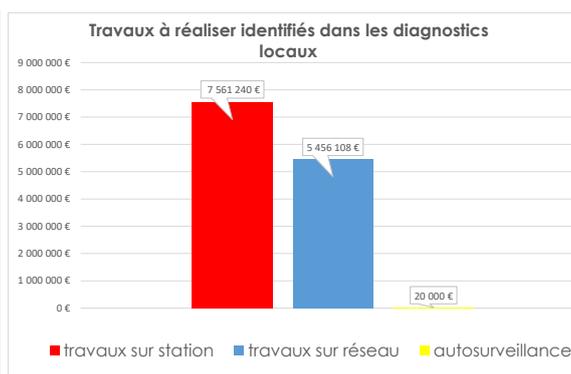
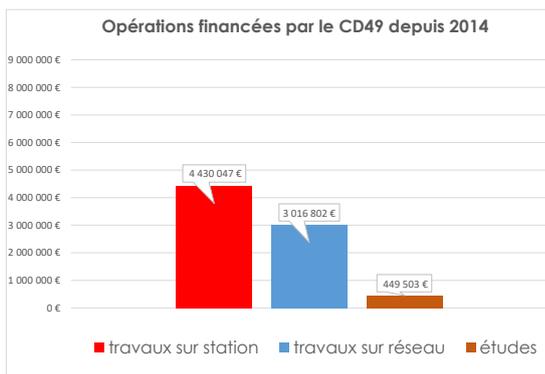
	TOTAL	9 817 820 €
--	--------------	--------------------

Collectivité : AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

État des lieux



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2014	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration à Nuailé (tranche 1/2)	704 250 €
2014	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Coron (tranche 3/3)	751 445 €
2015	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration à Nuailé (tranche 2/2)	534 846 €
2015	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Yzernay (tranche 1/2)	500 000 €
2016	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune d'Yzernay (tranche 2/2)	1 473 710 €
2020	travaux sur station	Travaux d'aménagement de la STEP de Maulévrier	204 710 €
2020	travaux sur station	Travaux de réhabilitation de la STEP sur la commune déléguée du Voide (Lys-Haut-Layon)	145 666 €
2020	travaux sur station	Travaux de réhabilitation de la STEP sur la commune des Cerqueux	115 420 €
		SOUS-TOTAL	4 430 047 €
2014	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue traversières (rue de la Paix, rue Henri Alliot et rue des Mélines) sur la commune de Maulévrier	31 600 €
2016	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées (tranche 2/3) sur la commune de Saint Paul du Bois	167 000 €
2016	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées rue de l'Aireau et rue des Loges sur la commune déléguée de Tancoigné (Lys-Haut-Layon)	180 000 €
2016	réseau réhabilitation	travaux de restructuration de réseau unitaire rue du Général de Gaulle sur la commune de Trémentines	138 580 €
2016	réseau réhabilitation	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue du Commerce et rue d'Elbée sur la commune de La Tessoualle	56 000 €
2017	réseau réhabilitation	travaux de mise en séparatif des réseaux eaux usées, rues du Calvaire, de la Chapelle, François Guénif et impasse des Jardins sur la commune de La Plaine	212 000 €
2017	réseau réhabilitation	mise en séparatif des réseaux d'assainissement Allée des Roses sur la commune de Mazères-en-Mauges	61 333 €
2018	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement entre la rue du Preuil et l'Allée du Stade sur la commune déléguée de Neuil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon)	124 000 €
2018	réseau réhabilitation	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue De Gaulle et La Fontaine sur la commune de Trémentines	136 000 €
2019	réseau réhabilitation	travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues De Gaulle, Joseph Foyer et Grand Pont et du square des 4 Moulins sur la commune de Maulévrier	191 660 €
2019	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées rue des colombes sur la commune déléguée du Voide (Lys-Haut-Layon)	102 000 €
2019	réseau réhabilitation	travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées des rues Jonquilles, des Mauges, du Comte de Champigny, du Bois d'Anjou et des Moulins sur la commune de Samloire	265 000 €
2019	réseau réhabilitation	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rues de Mairie, du Bocage et de l'Abbaye sur la commune de Bégrolles-en-Mauges	192 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Galarderie sur la commune de Maulévrier	70 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, La Boule d'Or sur la commune déléguée de Vihiers (Lys-Haut-Layon)	150 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rues Jeanne d'Arc et des Lilas sur la commune de La Plaine	140 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, rues de la Gare et de l'Aubier sur la commune de Coron	56 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, rue de la Pouparderie sur la commune de La Plaine	82 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, Vieux Bourg sur la commune de St Léger sous Cholet	37 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, allée du Lavoisier sur la commune des Cerqueux	27 000 €
2020	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rues des Lilas et des Lautiers sur la commune de St Christophe du Bois	124 500 €
2021	réseau réhabilitation	Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement rues Foulonnerie, Juifs et Place de l'Aire du Four sur la commune de Maulévrier	193 500 €
2021	réseau réhabilitation	Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, rue de la grise sur la commune déléguée de Neuil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon)	142 000 €
2016	extension de réseaux	travaux de construction de réseau d'assainissement quartier des Venelles avec pompe de relèvement sur la commune de Coron	72 629 €
2016	extension de réseaux	travaux d'extension du réseau d'assainissement secteur de la Garenne sur la commune déléguée de Tigné	65 000 €
		SOUS-TOTAL	3 016 802 €
2014	études	étude du plan d'épandage des lagunes St Joseph sur la commune de Maulévrier	6 469 €
2014	études	études diagnostic des réseaux d'assainissement et station d'épuration et schéma directeur d'assainissement sur la commune de Maulévrier	32 000 €
2014	études	études diagnostic des réseaux d'assainissement et station d'épuration et schéma directeur d'assainissement sur la commune des Cerqueux	15 000 €
2014	études	étude complémentaire du diagnostic d'assainissement sur la commune de Maulévrier	8 000 €
2014	études	mise à jour de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement et station d'épuration et mise à jour du schéma directeur d'assainissement sur la commune de La Plaine	20 000 €
2014	études	étude de plan d'épandage et de valorisation agricole des boues de la station d'épuration sur la commune de Tigné (Lys-Haut-Layon)	6 000 €
2015	études	étude du plan d'épandage des deux dernières lagunes St Joseph à Maulévrier	7 783,00 €
2015	études	étude diagnostic réseau/station d'épuration et schéma directeur d'assainissement sur la commune déléguée de Neuil-sur-Layon (Lys-Haut-Layon)	34 000 €
2015	études	élaboration d'un schéma directeur d'assainissement à Vihiers (Lys-Haut-Layon)	71 225 €

2016	études	élaboration des schémas directeurs d'assainissement et de zonages des communes de La Romagne, La Tessoualle, Trémentines et St Léger sous Cholet	177 446 €
2019	études	réalisation d'un plan d'épandage de 5 stations d'épuration en lagunage sur les communes de Mazières-en-Mauges, Cernusson, La Plaine, Les Cerqueux et Yzernay	28 380 €
2019	études	étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration des 5 Ponts de Cholet	9 600 €
2019	études	étude pour la gestion des boues sur le territoire de l'Agglomération du Choletais	33 600 €
SOUS-TOTAL			449 503 €

TOTAL	7 896 352 €
--------------	--------------------

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

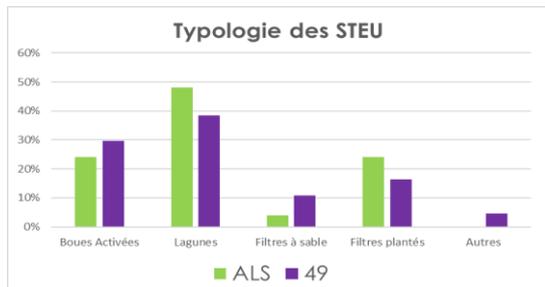
Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
044905850002	LES-CERQUEUX - Station communale	station nouvelle	Extension de la capacité de traitement sur une nouvelle parcelle y compris la canalisation de transfert	892 400 €
044924050001	LA-PLAINE	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle unité de traitement	1 155 000 €
044919250003	MAULÉVRIER - Chemin des Gats	station nouvelle	Projet de station commune avec zone industrielle- 5800 EH	4 228 840 €
044933650001	SOMLOIRE	station nouvelle	Nouvelle unité de traitement 800 EH (BA)	700 000 €
044937350005	VIHIERS - Le Voide	station aménagements	Transfert vers la station du Bourg Poste de refoulement pneumatique dimensionné pour refouler un débit de pointe de 10 m3/h avec 2100 ml diam 90 Création d'un bassin tampon 35m3	585 000 €
SOUS-TOTAL				7 561 240 €
044905850002	LES-CERQUEUX - Station communale	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires parasites d'infiltration : réduction des dysfonctionnements critiques, combinaison de l'ensemble des travaux par voie interne Collecteur step	44 880 €
044919250002	MAULÉVRIER - Z.I.	réseau réhabilitation	Lutte contre les eaux parasites d'infiltration Lutte contre les apports pluviaux directs	100 200 €
044919250003	MAULÉVRIER - Chemin des Gats	réseau réhabilitation	Lutte contre les eaux parasites d'infiltration Lutte contre les apports pluviaux directs Optimisation collecte Quartier Fontaine par mise en place Bassin Tampon	1 488 876 €
044923250002	NUEIL-SUR-LAYON	réseau réhabilitation	Réhabilitation du réseau, terrain des sports, rue de la Grise, Allée des Tulipes, champ Layon Reprise du réseau rue des Mésanges des Pinsons, des Rossignols, allée des Hirondelles et rue de la Grande Fontaine	301 000 €
044924050001	LA-PLAINE	réseau réhabilitation	Rue Jeanne d'Arc, Rue de la frairie, Rue de la Pouparderie, Rue du commerce et Place St Gervais	440 000 €
044933650001	SOMLOIRE-réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux parasites de nappe	35 000 €
044937350006	VIHIERS	réseau réhabilitation	Travaux de réhabilitation rue du Voide, rue Joachim du Bellay, rue Saint Exupery, secteur, Vihiers Bourg, rue Mabilais phase 1 et 2	192 800 €
044929950002	SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET - Le Chiron	réseau mise en séparatif	travaux de mise en séparatif et renouvellement des réseaux d'assainissement, rues du Martinet	280 000 €
044905850002	LES-CERQUEUX - Station communale	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif de l'Allée du Lavoir	39 552 €
044919350003	LE-MAY-SUR-ÈVRE - Route de Trémentines	réseau mise en séparatif	travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, rues Tharreau, Fizeau, Boistaud et St Michel	391 100 €
044921150001	MONTILLIERS	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement, rues d'Angers et du Lys	80 000 €
044923250002	NUEIL-SUR-LAYON	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif 200 mm - Rue du Paradis et rue de la Mairie	684 000 €
044924050001	LA-PLAINE	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif: Rue du commerce et Place St Gervais	40 000 €
044937350006	VIHIERS	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif et mise en place de boîtes de branchements sur la rue Joachim du Bellay, rue des Colombes, rue du compte Champagny, rue des Courtils, secteur Martinière, rue Saint Nicolas, rue du Petit Anjou, rue Mabilais, rue Moulin,	1 338 700 €
SOUS-TOTAL				5 456 108 €
044937350006	VIHIERS	autosurveillance station	Mise en conformité du Point A2 - mise en place d'un préleveur et d'une mesure de débit (sonde US + seuil) en sortie de lagune avec stockage des données dans l'enregistreur présent sur place - mise en place d'une sonde et d'un enregistreur de surverse sur la canalisation s'évacuant au milieu naturel sans passer par la lagune	20 000 €
SOUS-TOTAL				20 000 €
TOTAL				13 037 348 €

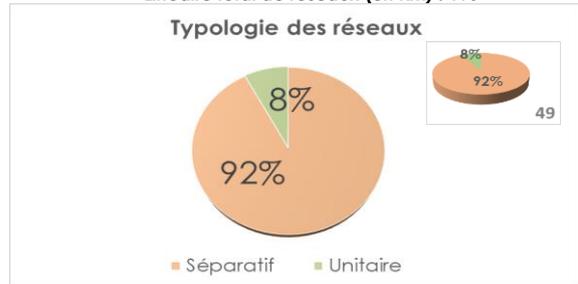
Collectivité : CC ANJOU LOIR SARTHE

Etat des lieux

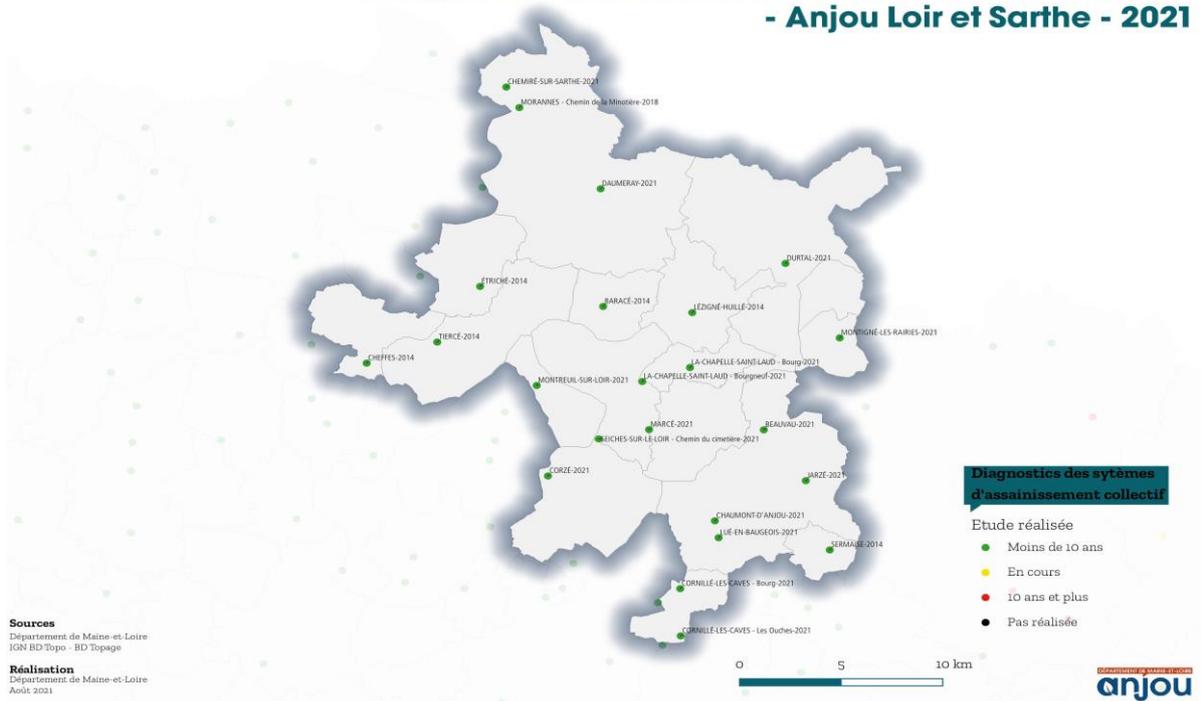
Nombre total de STEU: 25



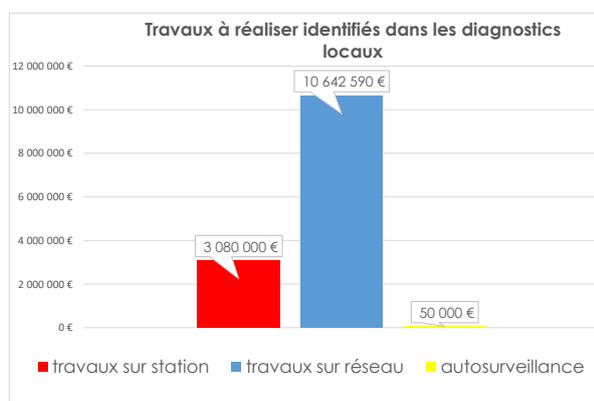
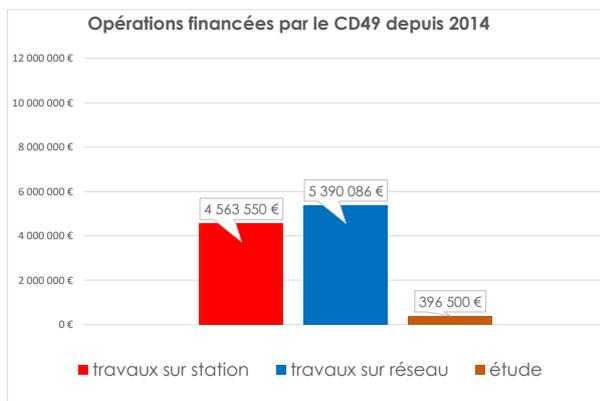
Linéaire total de réseaux (en km) : 190



Diagnosics des systèmes d'assainissement collectif - Anjou Loir et Sarthe - 2021



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2017	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée de Jarzé	922 541 €
2017	travaux sur station	travaux de mise en place de dégrilleurs automatiques sur les postes de retoulement existants des lagunes de Baracé, de Cheffes et d'Etriché	120 610 €
2019	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune des Rairies	970 399 €
2020	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune de Seiches-sur-le-Loir (tranche 1/3)	1 900 000 €
2021	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune de Seiches-sur-le-Loir (tranche 2/3)	650 000 €
		SOUS-TOTAL	4 563 550 €
2016	réhabilitation de réseaux	mise en séparatif de l'assainissement collectif de la rue Traversière dans le centre des Rairies	42 310 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement eaux usées rue d'Ignorille sur la commune de Huillé-Lézigné (tranche 1/2)	84 893 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement eaux usées rues du Vivier et de la Gare sur la commune de Huillé-Lézigné (tranche 2/2)	170 979 €
2016	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Huillé	83 850 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées rue Berthelot de Villeneuve à Tiercé	65 800 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'eaux usées rues des Saulaies et de la Ménotière à Morannes	432 900 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées RD 52 sur la commune d'Etriché	31 500 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation d'assainissement eaux usées rue du Port sur la commune de Cheffes	80 000 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement eaux usées rue Charles de Gaulle à Etriché	185 000 €
2017	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation et mise en séparatif du réseau d'eaux usées rue Maimbourg et Grande Rue à Morannes	234 650 €
2017	réhabilitation de réseaux	mise en séparatif des réseaux assainissement eaux usées rue de la Templerie incluant l'impasse de la rue Chauvineau à la rue du Patis sur la commune d'Etriché	100 000 €
2018	réhabilitation de réseaux	réhabilitation des réseaux eaux usées, rues, de la Mairie, Marcesche, Ormeaux, 4 vents, Grande rue et rue Gandaon à Léznigné	294 370 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux d'aménagement de réseaux d'eaux usées sur la commune de Seiches-sur-le-Loir	85 600 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue de la Saulaie sur la commune déléguée de Morannes (Morannes sur Sarthe-Daumeray)	212 400 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées, rues du Pont et Grande rue et ruelle St Nicolas sur la commune déléguée de Morannes (Morannes sur Sarthe-Daumeray)	192 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue des Vignes sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou (Jarzé-Villages)	156 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue Brétignolles sur la commune déléguée de Jarzé (Jarzé-Villages)	156 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau d'eaux usées, rue de la Mairie, de la Paix et du Lavoir sur la commune de Sermaise	162 600 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau des eaux usées, rues Baptiste Lasne et des Epinettes sur la commune de Sermaise	86 400 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif d'eaux usées, rues de la Jousinière et Joseph Landelle sur la commune de Sermaise	87 600 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue Tranchardière sur la commune déléguée de Beauvau (Jarzé-Villages)	102 000 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif rue Henri Régner sur la commune de Seiches-sur-le-Loir	481 500 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées rue Nationale sur la commune de Seiches-sur-le-Loir	779 500 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées rue Berthelot de Villeneuve sur la commune de Tiercé (tranche 2)	157 000 €
2017	extension de réseaux	travaux d'extension du réseau eaux usées au hameau de Matheflon sur la commune de Seiches-sur-le-Loir (tranche 1/2)	203 717 €
2018	extension de réseaux	travaux d'extension du réseau eaux usées au hameau de Matheflon sur la commune de Seiches-sur-le-Loir (tranche 2/2)	203 717 €
2020	extension de réseaux	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées, chemin de la Pelouse sur la commune déléguée de Morannes (Morannes sur Sarthe-Daumeray)	49 200 €
2020	extension de réseaux	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées, rue du Lavoir sur la commune déléguée de Chaumont d'Anjou (Jarzé-Villages)	93 600 €
2020	extension de réseaux	Travaux d'extension du réseau eaux usées, rues du Cenetay, de Montgoult et route de Huillé sur la commune déléguée de Daumeray (Morannes sur Sarthe-Daumeray)	375 000 €
		SOUS-TOTAL	5 390 086 €
2014	étude	étude de plan d'épandage et de valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Huillé-Lézigné	10 000 €
2015	étude	étude d'un plan d'épandage des boues- Chapelle Saint Laud	4 500 €
2016	étude	étude diagnostique réseaux d'assainissement et station d'épuration et schéma directeur d'assainissement sur Morannes	37 000 €
2016	étude	études d'assainissement (étude diagnostique réseaux/station et étude du schéma directeur) sur la commune de Durtal	70 000 €
2017	étude	études d'assainissement (diagnostique système eaux usées, schéma directeur) sur le territoire de la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe	275 000 €
		SOUS-TOTAL	396 500 €

TOTAL 10 350 136 €

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

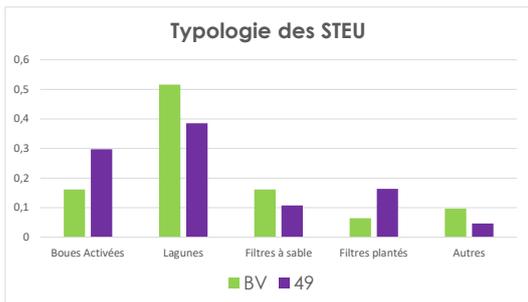
Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449076S0003	LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD - Bourgneuf	station aménagements	Réhabilitation STEP (mise en place étanchéité fond de lagune, remplacement ouvrage dessablage...)	80 000 €
0449107S0002	CORNILLÉ-LES-CAVES - Les Ouches	station nouvelle	Réhabilitation de la STEP-215 EH - type filtres plantés de roseaux	190 000 €
0449107S0003	CORNILLÉ-LES-CAVES - Bourg	station nouvelle	Réhabilitation de la STEP-185 EH	120 000 €
0449127S0004	DURTAL	station aménagements	Remplacement dégrilleur - mise en place autosurveillance A2 - Réhabilitation cuve FeCl3 - Sécurisation des ouvrages	400 000 €
0449174S0002	LÉZIGNÉ-HUILLÉ	station nouvelle	Réhabilitation de la filière boue - Table d'égouttage et silo 300m3	1 100 000 €
0449209S0001	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	station nouvelle	Remplacement de la station d'épuration commune avec Huillé	160 000 €
0449333S0004	SEICHES-SUR-LE-LOIR - Chemin du cimetière	station nouvelle	travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune de Seiches-sur-le Loir (tranche 3/3)	750 000 €
0449334S0001	SERMAISE	station nouvelle	Remplacement de la station d'épuration	280 000 €
			SOUS-TOTAL	3 080 000 €
0449017S0002	BARACÉ	réseau réhabilitation	Réhabilitation ponctuelle rue de la Mairie	2 000 €
0449076S0002	LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD - Bourg	réseau réhabilitation	Mise en sécurité PR	5 500 €
0449076S0003	LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD - Bourgneuf	réseau réhabilitation	Réhabilitation des 2 déversoirs d'orage (réhausse lame de surverse) Réhabilitation du regard de dessablage amont DO2 sur réseau Réhabilitation réseau rue Nationale- Remplacement - 425 ml	421 725 €
0449084S0002	CHAUMONT-D'ANJOU	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur rue des Vignes 455ml Réhabilitation PR Mairie	379 800 €
0449090S0003	CHEFFES-SUR-SARTHE	réseau réhabilitation	Remplacement de 4000ml de réseaux amianté ciment Renforcement de la capacité de pompage du PR principal Raccordement de la Corbellière	1 446 000 €
0449107S0002	CORNILLÉ-LES-CAVES - Les Ouches	réseau réhabilitation	Réhabilitation du réseau Rue des Grands Champs (440ml) Réhabilitation des PR	85 870 €
0449107S0003	CORNILLÉ-LES-CAVES - Bourg	réseau réhabilitation	Remplacement des regards dégradés Réhabilitation PR Bas du Bourg Réhabilitation du déversoir d'orage	19 500 €
0449110S0002	CORZÉ	réseau réhabilitation	Réhabilitation réseau rue du Moulin de la Motte (120 ml) Réhabilitation réseau rue de l'église (50ml) Réhabilitation réseau rue du vieux bourg (250ml) Réhabilitation rue du Prieuré (85ml) Réhabilitation RD 192 (740ml) Réhabilitation PR Ténébrières	874 620 €
0449119S0003	DAUMERAY	réseau réhabilitation	Réhabilitation du DO Chanoine Baron Chemisage rue des Eglantines et des Peupliers - 260ml Déconnexion des anciens collecteurs unitaires sur les nouveaux réseaux séparatifs - rue Rouget le Braconnier Suppression du déversoir d'orage Déconnexion des anciens collecteurs unitaires sur les nouveaux réseaux séparatifs - rue Caillère Suppression du déversoir d'orage	124 560 €
0449127S0004	DURTAL	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur Rue des Déportés - 386ml Chemisage du collecteur avenue d'Angers Reprise de l'armoire et mise en sécurité PR Saint Léonard Déplacement du PR Axilette Réhabilitation PR Gouis Réhabilitation collecteur avenue d'Angers ,Rue Saint Pierre, rues du 8 mai et du 11 novembre, rue de la Plissonnière et rue Saint Léonard-suppression des apports d'eaux claires	448 655 €
0449132S0001	ÉTRICHÉ	réseau réhabilitation	Travaux rue des Eglantiers Réhabilitation des réseaux amianté sur 1140ml	342 400 €
0449163S0002	JARZÉ	réseau réhabilitation	Remplacement Rue Saix/Blin Réhabilitation regards et branchement Remplacement collecteur rue Bréignolles/Grande Rue/RD766 (±200ml) Réhabilitation regards Déconnexion 2 avaloirs Impasse Argouls Réhabilitation PR Saix	424 010 €
0449174S0002	LÉZIGNÉ-HUILLÉ	réseau réhabilitation	LEZIGNE: Remplacement tronçons, fraisage et pose de manchettes	20 700 €
0449174S0002	LÉZIGNÉ-HUILLÉ	réseau réhabilitation	HUILLE: Remplacement du collecteur rue du Loir (rv1-rv4) Terrassement regards, fraisage et pose de manchettes	104 500 €
0449209S0001	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	réseau réhabilitation	Remplacement de la canalisation amont STEP (445 ml) DN 300 Suppression du trop-plein sur le réseau Réhabilitation du déversoir d'orage Travaux de déconnexion de 5 grilles avaloirs du réseau unitaire Chemin Baudrière : Réhabilitation du réseau unitaire (remplacement collecteur et chemisage continu) Mise en sécurité PR entrée de step	569 785 €
0449216S0001	MONTREUIL-SUR-LOIR	réseau réhabilitation	Réhabilitation du réseau rue des Landes (chemisage 43ml + 1 réhabilitation ponctuelle) Réhabilitation du regard en amont du PR Réhabilitation PR entrée de step	61 350 €
0449220S0001	MORANNES - Chemin de la Minotière	réseau réhabilitation	Remplacement du collecteur - suppression des apports d'eaux parasites - Rue de Sauvinaie Réhabilitation du collecteur - 207ml - Rue du Pont Reprises des branchements suppression des eaux claires - Rue du pont et amont Mise en séparatif du collecteur - Rue du Pont et amont Remplacement du collecteur - suppression des eaux claires - Grande Rue Nord Mise en séparatif de la Rue Malmbourg et de la Grande rue- Mise en conformité Réhabilitation du déversoir d'orage Rue du Pont Réhabilitation de la surverse du poste de refoulement de St Aubin	608 500 €
0449257S0001	LES-RAIRIES	réseau réhabilitation	Réhabilitation des PR	37 500 €

0449333S0004	SEICHES-SUR-LE-LOIR - Chemin du cimetière	réseau réhabilitation	PR Montreuil / Port- Déviation RD Rue Nationale amont- Mise en séparatif amont DO7/8 Création d'un nouveau PR Zone de l'Aurore Mise en séparatif rue Henri Régnier Réhabilitation ponctuelle - Rue du Général Verger Mise en sécurité des PR Finalisation de la mise en séparatif rue du Général Verger	1 267 300 €
0449333S0005	MARCÉ	réseau réhabilitation	Travaux de déconnexion de la grille avaloir rue des écoles Réhabilitation du DO rue principale Rue des écoles - Réhabilitation réseau unitaire devenu réseau eaux usées Rue principale Réhabilitation réseau (remplacement et réhabilitations ponctuelles)	257 315 €
0449334S0001	SERMAISE	réseau réhabilitation	Mise en séparatif complète du réseau unitaire	265 000 €
0449347S0001	TIERCÉ	réseau réhabilitation	Travaux rue du Bourg Joly, rue Berthelot de Villeneuve et avenue des Bertins Remplacement des réseaux amiante ciment rue du Stade (300ml) et autres rues (9170 ml)	2 876 000 €
			SOUS-TOTAL	10 642 590 €
0449076S0003	LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD - Bourg	autosurveillance station	Mise en place de l'autosurveillance	10 000 €
0449076S0003	LA-CHAPELLE-SAINT-LAUD - Bourgneuf	autosurveillance station	Rapatriement des données SOFREL	500 €
0449093S0002	CHEMIRÉ-SUR-SARTHE	autosurveillance station	Rapatriement données PR entrée STEP Mise en conformité	3 000 €
0449107S0002	CORNILLÉ-LES-CAVES - Les Ouches	autosurveillance station	Mise en conformité autosurveillance (pose canal venturi et équipement)	10 000 €
0449107S0003	CORNILLÉ-LES-CAVES - Bourg	autosurveillance station	Mise en conformité autosurveillance (pose canal venturi et équipement)	10 000 €
0449119S0003	DAUMERAY	autosurveillance station	Mise en place de l'autosurveillance sur les TP des PR de la step et mise en place d'un regard en entrée de step	6 000 €
0449185S0001	LIJÉ-EN-BAUGELOIS	autosurveillance station	Mise en place autosurveillance amont Step / volume surversé	1 500 €
0449207S0001	MONTIGNÉ-LES-RAIRIES	autosurveillance station	Mise en conformité par rapport à l'autosurveillance	4 000 €
0449333S0005	MARCÉ	autosurveillance station	Rapatriement des données SOFREL et estimation des débit surversés	5 000 €
			SOUS-TOTAL	50 000 €
TOTAL				13 772 590 €

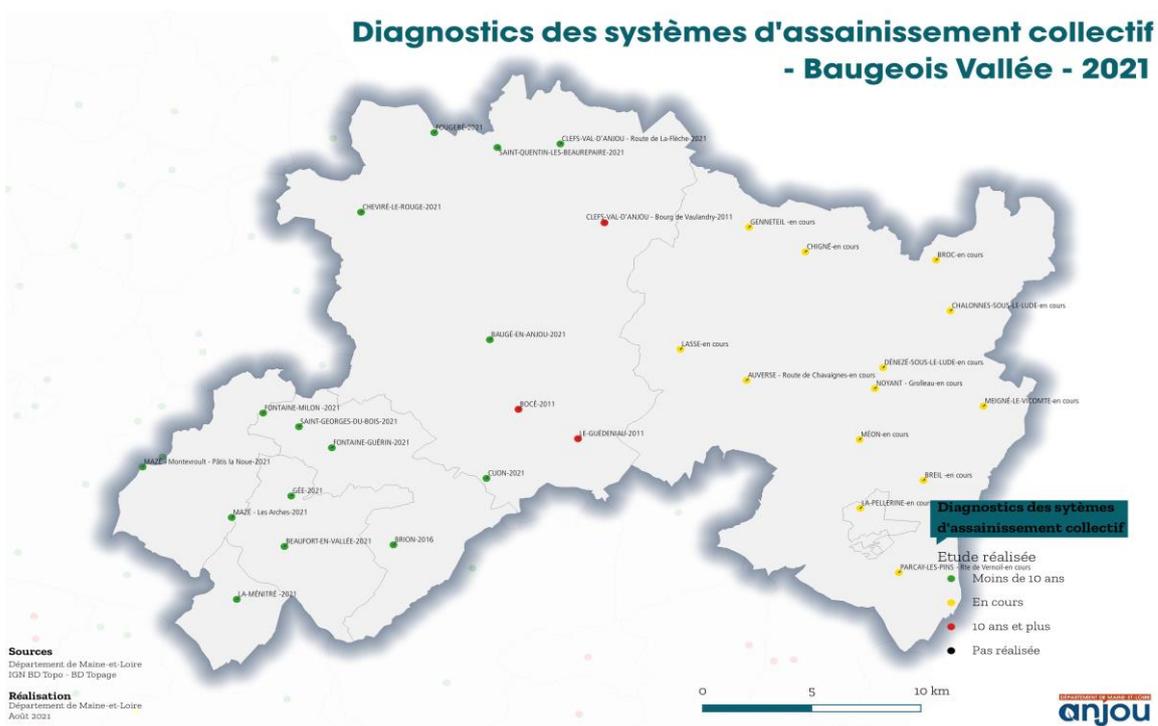
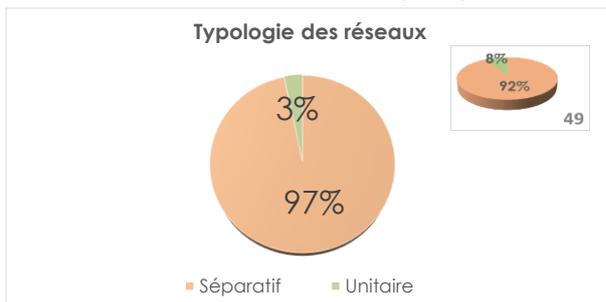
Collectivité : CC BAUGEOIS VALLEE

Etat des lieux:

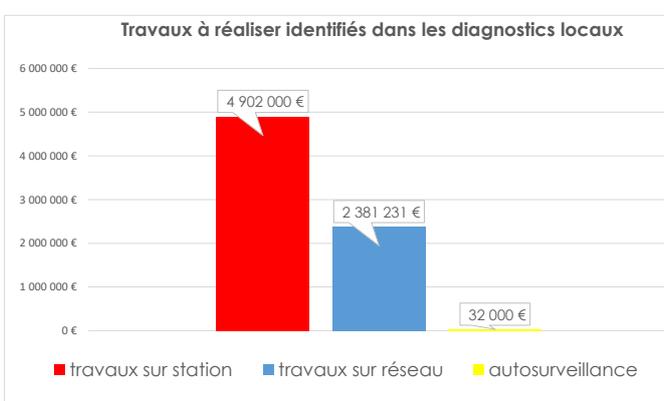
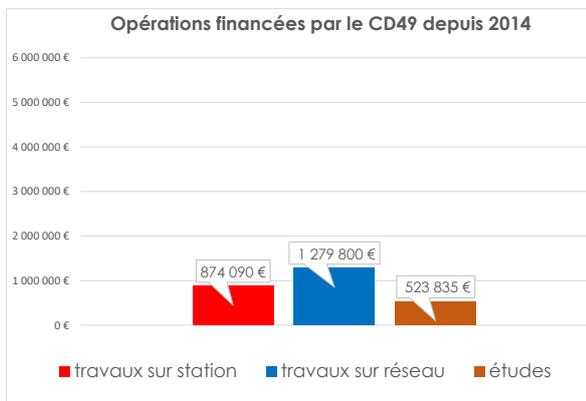
Nombre total de STEU: 31



Linéaire total de réseaux (en km) :



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2016	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune déléguée de Parçay-les-Pins (Noyant-Villages)	474 090 €
2017	travaux sur station	travaux d'extension et de réhabilitation de la station d'épuration de la commune déléguée de Brion (Les Bois d'Anjou)	400 000 €
		SOUS-TOTAL	874 090 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement de la commune déléguée d'Echemiré (Baugé-en-Anjou) tranche 1/2	250 000 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement de la commune déléguée d'Echemiré (Baugé-en-Anjou) tranche 2/2	145 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif des eaux usées sur la commune déléguée d'Echemiré (Baugé-en-Anjou) tranche 3/3	884 800 €
		SOUS-TOTAL	1 279 800 €
2014	études	étude pour plan d'épandage des boues des lagunes de la station d'épuration de Cheviré-le-Rouge	6 815 €
2014	études	étude pour plan d'épandage des boues des lagunes de la station d'épuration de Cuon (Baugé-en-Anjou)	6 815 €
2016	études	études d'assainissement (étude diagnostique réseaux/station et étude du schéma directeur sur la commune déléguée de Brion	18 795 €
2017	études	étude d'assainissement (diagnostic réseaux-stations, schéma directeur et étude loi sur l'eau) sur le territoire de Baugé-en-Anjou	122 620 €
2017	études	étude d'assainissement (diagnostic réseaux-stations, schéma directeur et étude loi sur l'eau) sur les communes déléguées de Beaufort-en-Vallée, Fontaine-Milon, Gée, Mazé et La Ménitrie	168 790 €
2021	études	études d'assainissement (diagnostic, schéma directeur, zonage, étude d'incidence loi sur l'eau) sur le territoire de Noyant Village et La Pellerine	200 000 €
		SOUS-TOTAL	523 835 €
		TOTAL	2 677 725 €

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

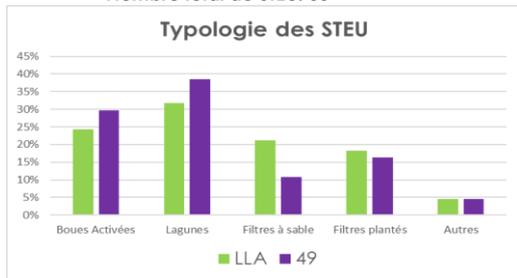
Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449021S0001	BEAUFORT-EN-VALLÉE	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	3 025 000 €
0449097S0001	CHEVIRÉ-LE-ROUGE	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	400 000 €
0449116S0001	CUON	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	525 000 €
0449143S0001	FOUGERÉ	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	220 000 €
0449157S0001	LE-GUÉDENIAU	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	137 000 €
0449194S0002	MAZÉ - Montevroult - Pâtis la Noue	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	400 000 €
0449380S0001	CLEFS-VAL-D'ANJOU - Bourg de Vaulandry	station réhabilitation	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	195 000 €
			SOUS-TOTAL	4 902 000 €
0449018S0002	BAUGÉ-EN-ANJOU Réseau	réseau réhabilitation	réduction des infiltrations: rue Georges Clemenceau, Victor Hugo, du Mail, Valboyer et de la fontaine, Foulque Nera, bd Foch et impasse Gault rue Jeanne de Laval, av LegoulzParadi et beau site, Rue du Martray, rue de Bellevue Impasse du moulin des Prés, rue de la Bataille réduction des infiltrations: rue des Portes Leroy, Guérin des Fontaines Antenne superU, rue Jeanne de Laval, av de Gaulle, rue des Alouettes, chemin des Perrières impasse du Moulin, Grande rue, rue de la Bataille réduction des infiltrations: rue Legoulz Paradis et Beau site, rue de la Chopinière, rue martray Av du gnl de Gaulle, grande rue à St Martin d'arcé	902 760 €
0449021S0001	BEAUFORT-EN-VALLÉE réseau	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations Chemin des Ruettes, rue des Esquisseaux et rue de Palis Réduction des infiltrations rue des Airaults, rue d'izenelle, chemin de la croix rouge, rue des Esquisseaux, rue du Square, terrain de sports, rue de la Tannerie, place Travaglia, rue de Lorraine, rue de Palis Réduction des infiltrations: terrain des sports, rue de la Tannerie, place Travaglia et rue de Lorraine	191 863 €
0449021S0002	MAZÉ - Les Arches réseau	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations chemin de Molaines, rue des Maraichers, des Arches, rue Principale, chemin du Pré aux planches, rue Bretault, de Bouné, Réduction des infiltrations: chemin de Molaines, rue Fayet, rue Principale, rue de la Maldréte, chemin du Pré aux planches, rue Bretault, rue de Bouné	548 390 €
0449031S0001	BOCÉ réseau	réseau réhabilitation	réhabilitation des collecteurs et regards de visite	32 400 €
0449101S0001	CLEFS-VAL-D'ANJOU - Route de La-Fèche réseau	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux EU non étanches	89 000 €
0449116S0001	CUON réseau	réseau réhabilitation	réduction des infiltration rue des Acacias et antenne champs de foire route de Brion et antenne STEP	23 400 €
0449138S0002	FONTAINE-GUÉRIN	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations Chemin des Champs du Moulin des Fontaines - RV 204 à RV 302	10 700 €
0449143S0001	FOUGERÉ	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux EU non étanches	278 400 €
0449147S0002	GÉE	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations rue Pierre Roisse et rue Principale	4 400 €
0449157S0001	LE-GUÉDENIAU réseau	réseau réhabilitation	Réduction des infiltration et des ECP	60 500 €
0449194S0002	MAZÉ - Montevroult - Pâtis la Noue	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations: rue de Grollay et route de la Boissinière Réduction des infiltrations: les Ruault	16 440 €
0449201S0001	LA-MÉNITRIÉ réseau	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations: place de la Mairie, rue du roi René, rue de Lorraine Réduction des infiltrations rue des Moulins, du MI Leclerc, Colonel Faye, Julio Curie, place de la Mairie, rue du roi René, rue Plantagenets et rue du Pigeon Blanc	158 278 €
0449380S0001	CLEFS-VAL-D'ANJOU - Bourg de Vaulandry réseau	réseau réhabilitation	réhabilitation des réseaux EU non étanches	64 700 €
			SOUS-TOTAL	2 381 231 €
0449031S0001	BOCÉ	autosurveillance station		12 000 €
0449101S0001	CLEFS-VAL-D'ANJOU - Route de La-Fèche	autosurveillance station		20 000 €
			SOUS-TOTAL	32 000 €
			TOTAL	7 315 231 €

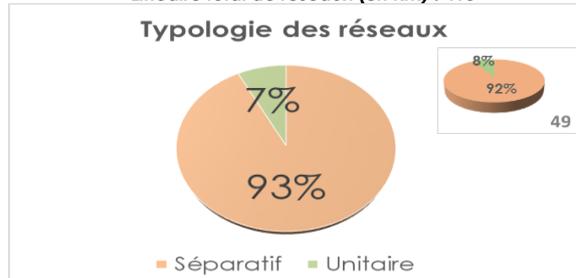
Collectivité : CC LOIRE LAYON AUBANCE

Etat des lieux

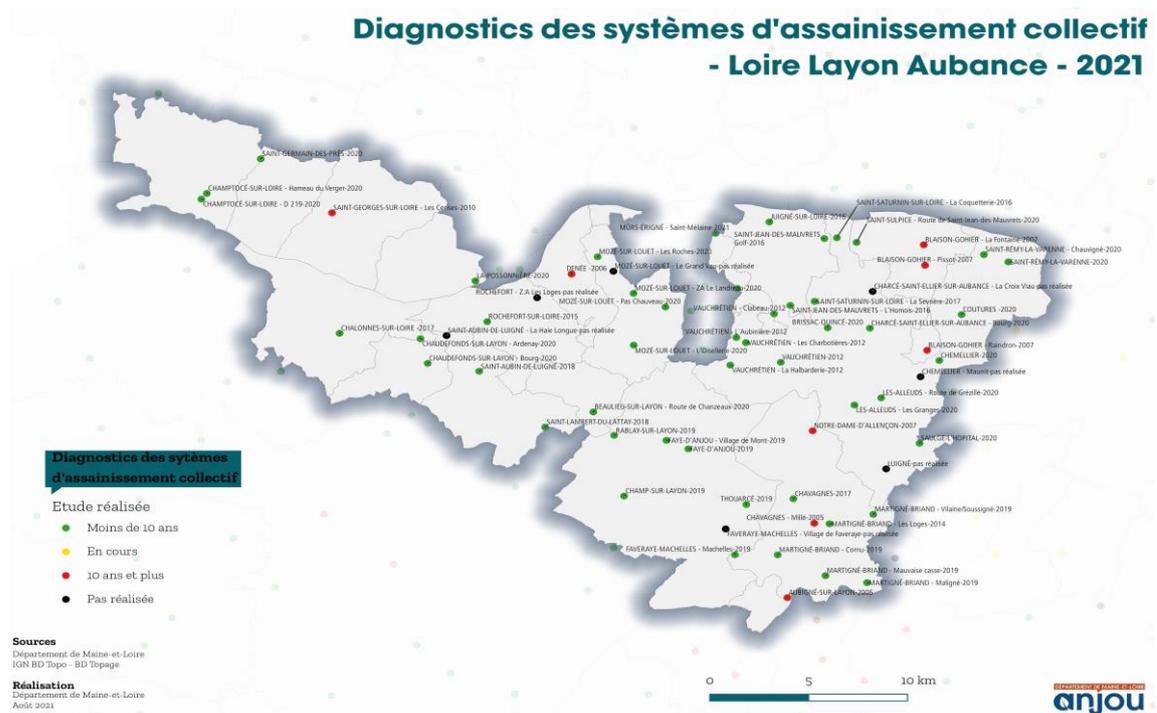
Nombre total de STEU: 66



Linéaire total de réseaux (en km) : 418

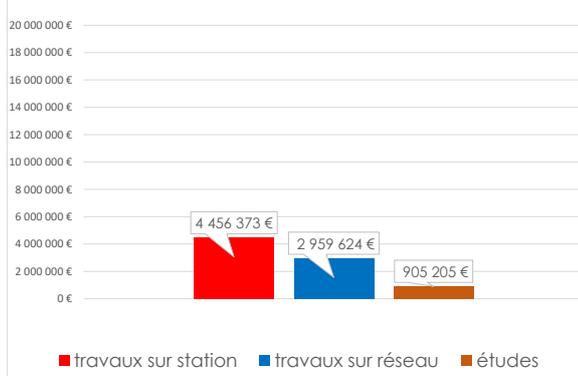


Diagnostics des systèmes d'assainissement collectif - Loire Layon Aubance - 2021

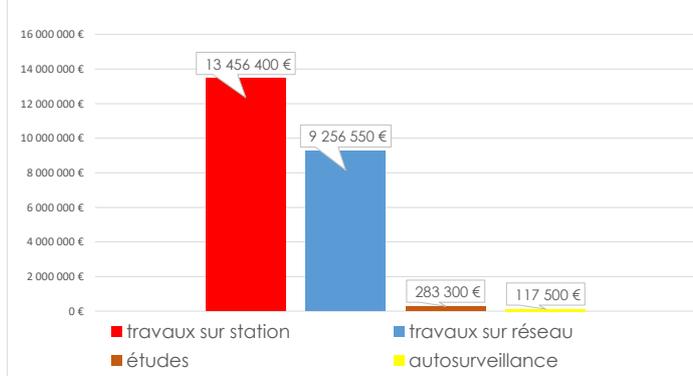


Synthèse des investissements

Opérations financées par le CD49 depuis 2014



Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2014	travaux sur station	construction d'une station d'épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux (tranche 1/2) sur la commune de Notre Dame d'Allençon	292 500 €
2014	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration et du canal de transfert (tranche 1/2) sur la commune de Denée	599 250 €
2015	travaux sur station	construction d'une station d'épuration des eaux usées par filtres plantés de roseaux (tranche 2/2) sur la commune déléguée de Notre Dame d'Allençon	167 500 €
2015	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration et du canal de transfert (tranche 2/2) sur la commune de Denée	599 250 €
2016	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration pour le bourg sur la commune déléguée de Faverye-Mâchelles	473 100 €
2017	travaux sur station	travaux de la station d'épuration de la Sevière (170 EH) à St Saturnin sur Loire (Brissac Loire Aubance)	136 000 €
2017	travaux sur station	construction d'une station d'épuration et réseau d'eaux usées, secteur de Buchène à St Jean des Mauvrets (Les Garennes sur Loire)	585 785 €
2017	travaux sur station	travaux d'extension de la STEP de la Croix Viau sur la commune de Charcé-St-Ellier-sur-Aubance	18 000 €
2020	travaux sur station	Travaux de construction d'une STEP sur la commune déléguée de Chavagnes-les-Eaux (Terraïjou)	1 484 988 €
2020	travaux sur station	Travaux de réhabilitation de la STEP sur la commune déléguée de St Rémy la Varenne (Brissac Loire Aubance)	100 000 €
		SOUS-TOTAL	4 456 373 €
2014	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement rue Harault (tranche 3/7)	159 153 €
2014	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau eaux usées Route du Plessis sur la commune de St Melaine sur Aubance	212 750 €
2014	réhabilitation de réseaux	troisième tranche des travaux d'assainissement sur la commune de Saugé-l'Hôpital	136 988 €
2016	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau d'assainissement (tranche 4/7)	233 284 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement route de Brissac-Quincé sur la commune de Vauchréétien (Brissac Loire Aubance)	109 505 €
2017	réhabilitation de réseaux	travaux eaux usées sur une partie du bourg sur la commune déléguée de Vauchréétien (Brissac Loire Aubance)	32 000 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées sur la route de Beaulieu, Place Ste Croix, Grande rue et rue de l'Ancienne Cure sur la commune de Rochefort-sur-Loire	310 280 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif de la rue du Petit Sigogne sur la commune déléguée de Chemillier (Brissac Loire Aubance)	84 082 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, route du Plessis, sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire)	61 256 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, chemin des Tartres, sur la commune de St Jean des Mauvrets (Les Garennes-sur-Loire)	97 108 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire de la RD 761 sur la commune des Alleuds, commune déléguée de Brissac Loire Aubance	289 000 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées secteur l'Elang, rue des Omeaux, chemin des Ganaudières et promenade du pré Pelote sur la commune de Mozé-sur-Louet	131 346 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rues des Palluelles, St Vincent et Bel Air sur la commune de Beaulieu-sur-Layon	10 200 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Rabelais sur la commune déléguée de Martigné-Brand (Terraïjou)	311 678 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du quartier de la Gare sur la commune de Chalonnes-sur-Loire	610 114 €
2018	extension de réseaux	Travaux d'extension du réseau d'eaux usées rue du Molleton sur la commune déléguée de St Jean des Mauvrets (Les Garennes sur Loire)	39 380 €
2021	extension de réseaux	Travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur le secteur du Puits-Rouillon sur la commune de Denée	131 500 €
		SOUS-TOTAL	2 959 624 €
2014	études	études diagnostics des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et schéma directeur d'assainissement et étude d'incidence "Loi sur l'eau" sur la commune de St Jean des Mauvrets	29 500 €
2014	études	études diagnostics des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et schéma directeur d'assainissement et étude d'incidence "Loi sur l'eau" sur la commune de Juigné sur Loire	29 500 €
2014	études	étude de plan d'épandage de la station d'épuration à St Aubin de Luigné	5 446 €
2014	études	étude diagnostic des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration et le schéma directeur d'assainissement de la commune de Rochefort sur Loire	32 000 €
2014	études	élaboration du plan d'épandage des boues de la nouvelle station d'épuration à St Melaine sur Aubance	2 890 €
2014	études	étude d'incidence "Loi sur l'eau", secteurs de Buchène et Martigneau sur les communes de Juigné sur Loire et St Jean des Mauvrets	2 300 €
2014	études	études diagnostics des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et schéma directeur d'assainissement sur la commune de St Saturnin sur Loire	28 000 €
2015	études	étude d'un plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Notre Dame d'Allençon	9 000 €
2015	études	étude d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chalonnes/Loire	85 000 €
2015	études	étude d'incidence "Loi sur l'eau" pour la réhabilitation de la station d'épuration du bourg sur la commune de Vauchréétien	3 800 €
2015	études	étude diagnostique réseaux/station et schéma directeur d'assainissement à St Lambert du Lattay	48 000 €
2016	études	étude d'incidence "Loi sur l'eau" concernant la réhabilitation de la station d'épuration de la Sevière à St Saturnin sur Loire	2 300 €
2016	études	étude diagnostique réseaux/station, schéma directeur et étude d'incidence concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint Saturnin/Loire	28 000 €
2016	études	étude diagnostique réseaux-station avec schéma directeur d'assainissement sur la commune de Martigné-Brand	50 000 €
2017	études	études préalables d'assainissement (diagnostic réseaux-station, schéma directeur et incidence loi sur l'eau) sur la commune déléguée de Chemellier	18 700 €
2017	études	étude d'assainissement (mise à jour du zonage) sur la commune de Mozé-sur-Louet	7 000 €

2017	études	élaboration du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Bellevigne-en-Layon	91 800 €
2017	études	études diagnostiques du système d'assainissement des eaux usées (stations et réseaux) et élaboration du schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la communauté de communes Loire Layon Aubance	361 169 €
2018	études	étude complémentaire du diagnostic du réseau et schéma directeur d'assainissement de la commune déléguée de St Aubin de Luigné (Val du Layon)	16 000 €
2020	études	études complémentaires au diagnostic du système d'assainissement des eaux usées de la Communauté de communes Loire Layon Aubance. (Les Alleuds, Chemellier et St-Lambert-du-Lattay)	40 000 €
2021	études	études pour la réduction des eaux claires parasites sur le secteur de la route du plessis sur la commune déléguée de Juigné-sur-Loire (Les Garennes sur Loire)	8 300 €
2021	études	étude d'incidence "Loi sur l'eau" concernant la construction de la future station d'épuration des Alleuds, commune déléguée de Brissac Loire Aubance	6 500 €
		SOUS-TOTAL	905 205 €

TOTAL 8 321 202 €

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449001S0001	LES-ALLEUDS - Route de Grézillé	station nouvelle	Nouvelle STEP : Filtres plantés de roseaux + lagune +évapotranspiration (750 EH étendu à 950 EH)	530 000 €
0449012S0001	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	station nouvelle	Nouvelle STEP : filtres plantés de roseaux 250 EH	287 000 €
0449022S0001	BEAULIEU-SUR-LAYON - Route de Chanzeaux	station nouvelle	Nouvelle STEP commune entre Beaulieu-sur-Layon et Rablay-sur-Layon - emplacement sur la parcelle ZE0074	1 563 000 €
0449066S0001	CHAMP-SUR-LAYON	station nouvelle	Nouvelle STEP : Filtres plantés de roseaux - 500 EH	430 000 €
0449068S0001	CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE - D 219	station nouvelle	Nouvelle STEP : Boues activées 1 850 EH	1 670 000 €
0449078S0001	CHARCÉ-SAINT-ELLIER-SUR-AUBANCE - Bourg	station nouvelle	Nouvelle STEP : filtres plantés roseaux - 100 EH	110 000 €
0449086S0002	CHAVAGNES - Millé	station nouvelle	Nouvelle STEP : filtres plantés de roseaux - 175 EH	145 000 €
0449091S0001	CHEMELLIER	station nouvelle	Nouvelle STEP : filtres plantés de roseaux- 490 EH	384 000 €
0449134S0002	FAYE-D'ANJOU - Village de Mont	station nouvelle	Nouvelle STEP : Filtres plantés de roseaux - 300 EH	265 000 €
0449167S0001	JUIGNÉ-SUR-LOIRE	station nouvelle	Nouvelle STEP : boues activées - 2 800 EH	2 267 000 €
0449191S0001	MARTIGNÉ-BRIAND - Cornu	station nouvelle	Amélioration traitement : mise en place d'un traitement tertiaire et dégrillage	109 000 €
0449191S0002	MARTIGNÉ-BRIAND - Maligné	station nouvelle	Nouvelle STEP :Filtres plantés de roseaux et lagune - 200 EH	263 000 €
0449222S0001	MOZÉ-SUR-LOUET - Pas Chauveau	station nouvelle	Nouvelle STEP : Filtres plantés de roseaux 900 EH	770 000 €
0449222S0003	MOZÉ-SUR-LOUET - Les Roches	station nouvelle	Nouvelle STEP: Filtres plantés de roseaux 110 EH	90 000 €
0449259S0001	ROCHFORT-SUR-LOIRE	station nouvelle	Nouvelle STEP : Boues activées 1 500 EH	1 339 000 €
0449265S0001	SAINTE-AUBIN-DE-LUIGNÉ	station nouvelle	Nouvelle STEP : Boues activées - 1 000 EH	1 034 000 €
0449363S0001	VAUCHRÉTIEN	station nouvelle	NouvellesSTEP : boues activées - 1 350 EH	955 000 €
0449001S0002	LES-ALLEUDS - Les Granges	station aménagements	Transfert des effluents STEP des Granges vers la STEP du bourg (poste de refoulement)	63 000 €
0449256S0001	RABLAY-SUR-LAYON	station aménagements	Nouvelle STEP commune entre Beaulieu-sur-Layon et Rablay-sur-Layon - emplacement à déterminer (chiffrage sur Beaulieu) transfert des effluents uniquement	1 053 000 €
0449363S0001	VAUCHRÉTIEN	station aménagements	Amélioration du traitement dans l'attente nouvelle STEP 2026	127 400 €
			SOUS-TOTAL	13 456 400 €
0449001S0001	LES-ALLEUDS - Route de Grézillé	réseau réhabilitation	Square Abraham Hamon réhabilitation sans tranchée	18 400 €
0449012S0001	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	réseau réhabilitation	Remplacement collecteurs rues d'Anjou et Hoche	20 600 €
0449022S0001	BEAULIEU-SUR-LAYON - Route de Chanzeaux	réseau réhabilitation	Remplacement des collecteurs rue du Dolmen, de la grande cour, du Fourneau et de la Fontaine, rue du Moulin des cinq, rue des Coteaux, rue de la chapelle, rue de Bel Air	744 000 €
0449022S0001	BEAULIEU-SUR-LAYON - Route de Chanzeaux	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchée rue du fief Senior et des Paluelles, rue du Ronceray,rue de l'Eglise , du Carois et des Coteaux, rue du Marlinet, aval rue du Ronceray,rue de l'Orée et de Saint Vincent, résidence Charbonnier, rue des Paluelles impasse des Vieilles Vignes, des Tonneliers et du Pressoir, rue du Coteau et rue du moulin des cinq	862 100 €
0449050S0006	BRISSAC-QUINCÉ	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur EU Rue Raphaëlle Lecuit,rue de la Vallière	88 600 €
0449050S0006	BRISSAC-QUINCÉ	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées rue Louis Maron	127 600 €
0449063S0002	CHALONNES-SUR-LOIRE	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranches secteur rue Nationale	148 800 €
0449066S0001	CHAMP-SUR-LAYON	réseau réhabilitation	Remplacement du collecteur EU rue des Fresches	47 500 €
0449068S0001	CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE - D 219	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées rue des Jonquilles, rue des Hauts Prés, rue dela Rome et rue Gilles de Rais	95 300 €
0449068S0001	CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE - D 219	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur EU rue du Moulin	14 400 €
0449120S0002	DENÉE	réseau réhabilitation	Déviaton du refoulement du Pr Port Thibault vers Grande rue	6 000 €
0449167S0001	JUIGNÉ-SUR-LOIRE	réseau réhabilitation	Remplacement des collecteurs rue du Plessis et rue Gagnebert	65 300 €
0449191S0002	MARTIGNÉ-BRIAND - Maligné	réseau réhabilitation	Remplacement du collecteur amont de la STEP rue des Vignerons	9 700 €
0449191S0003	MARTIGNÉ-BRIAND - Mauvaise casse	réseau réhabilitation	Remplacement collecteurs route de Tigné, route de Vihiers, rue d'Anjou et rue Rabelais	375 800 €
0449191S0003	MARTIGNÉ-BRIAND - Mauvaise casse	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées rue Saint Martin	30 000 €
0449222S0001	MOZÉ-SUR-LOUET - Pas Chauveau	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées rue du Pinot, Cheminde la Touche, Rue duJasmin, Promenade duPré Pelote; Square duMoulin, Rue desEglantiers, Rue de laFontaine / rue duBocage	113 700 €
0449247S0002	LA-POSSONNIÈRE	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur EU Rue des Genêts, ruedes Ajoncs, rue Pierre de Coubertin, rue Saint-René, rue de la Mairie	171 700 €
0449247S0002	LA-POSSONNIÈRE	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées Allée Jean Gaudin, rueVictor Hugo, avenue duStade, Rue Bel Air, rueMaurice Marcot, rue duRue des Genêts, ruedes Ajoncs, rue Pierrede Coubertin, rue Saint-René, rue de la	146 000 €
0449259S0001	ROCHFORT-SUR-LOIRE	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées route d'Angers	41 200 €
0449284S0001	SAINTE-GERMAIN-DES-PRÉS	réseau réhabilitation	remplacement du collecteur Sgure de Joussein	11 700 €

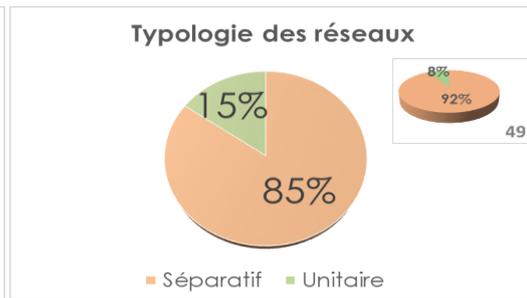
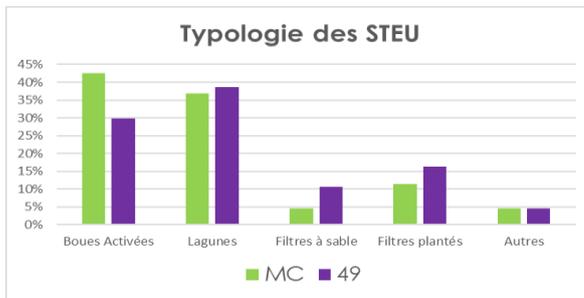
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS Buchène	réseau réhabilitation	Remplacement collecteurs chemin des Dolmens et rue du Bois d'Angers	151 900 €
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS Buchène	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchée chemin des Tartres et champs entre rue St Almand et chemin des Dolmens	173 700 €
0449308S0001	SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE - Le pont aux moines	réseau réhabilitation	Remplacement collecteur EU Allée de la Chardonnière, chemin des Grands Jardins, Route des Refoux.	120 700 €
0449308S0001	SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE - Le pont aux moines	réseau réhabilitation	Réhabilitation sans tranchées Rue des Jardins et Chemin d'Eau	25 600 €
0449345S0003	THOUARCE	réseau réhabilitation	Remplacement du collecteur EU rue des Fontaines	96 500 €
0449001S0001	LES-ALLEUDS - Route de Grézillé	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue de la Meunière, rue de l'Aubance, Homeau de la Dabinière	734 200 €
0449012S0001	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif de la collecte rue nationale	105 700 €
0449063S0002	CHALONNES-SUR-LOIRE	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif secteur de la Gare, secteur des Courtils et secteur de la rue de l'Abbaye	1 066 100 €
0449066S0001	CHAMP-SUR-LAYON	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des systèmes de collecte du Bourg	1 125 000 €
0449082S0001	CHAUDFONDS-SUR-LAYON - Bourg	réseau mise en séparatif	Mise en conformité des branchements	2 000 €
0449086S0001	CHAVAGNES	réseau mise en séparatif	Mise en place d'un caniveau rue de la Croix Brune	2 100 €
0449091S0001	CHEMELLIER	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des voies en unitaire et suppression d'un DO rue du petit Sigogne	63 800 €
0449133S0001	FAVERAYE-MACHELLES - Pont Layon	réseau mise en séparatif	Remise en conformité grilles et avaloirs Machelles	5 000 €
0449191S0003	MARTIGNÉ-BRIAND - Mauvaise casse	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif du système de collecte rue Joseph Vasin, rue du 8 mai, rue du Château, rue du général de Gaulle, lotissement Fine	489 700 €
0449259S0001	ROCHFORD-SUR-LOIRE	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif des réseaux de collecte Grande rue, rue St Jean et rue de l'Abbaye, rue Joachim du Bellay et rue Hervé Bazin, rue du Cul du Four, rue de l'Ancienne Cure, rue du Temple	919 600 €
0449265S0001	SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif de la collecte du camping	21 400 €
0449292S0002	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue de la Perinelle, diverses voies du Bourg, Place du Ronceray, rue Rabelais, lotissement rue du Layon et des Ceps, rue de la Gagnerie, rue de la Belle Angevine	961 700 €
0449292S0002	SAINT-LAMBERT-DU-LATTAY	réseau mise en séparatif	Déraccordement du bassin tampon Lacas et suppression des raccordements allant au réseau unitaire	27 300 €
0449012S0001	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	réseau extension	Extension du réseau EU sur 65ml (A. Affiner) Branchement à faire	26 150 €
			SOUS-TOTAL	9 256 550 €
0449012S0001	AUBIGNÉ-SUR-LAYON	études	Etude diagnostic : Recherche Eaux Claires Parasites	40 000 €
0449029S0001	BLAISON-GOHIER - La Fontaine	études	Etude diagnostic : Recherche Eaux Claires Parasites (Etude diag 2007)	40 000 €
0449078S0001	CHARCÉ-SAINT-ELLIER-SUR- AUBANCE - Bourg	études	Inspections télévisées (920 m)	4 600 €
0449082S0002	CHAUDFONDS-SUR-LAYON - Ardénoy	études	Contrôles des branchements (10)	2 300 €
0449086S0001	CHAVAGNES	études	Contrôles des branchements (6)	4 100 €
0449120S0002	DENÉE	études	Etude diagnostic : Recherche Eaux Claires Parasites	40 000 €
0449133S0001	FAVERAYE-MACHELLES - Pont Layon	études	Recherche des branchements non-conformes	2 000 €
0449167S0001	JUIGNÉ-SUR-LOIRE	études	Contrôles des branchements (160)	15 500 €
0449186S0001	LUIGNÉ	études	Etude diagnostic : Recherche Eaux Claires Parasites	25 000 €
0449222S0001	MOZÉ-SUR-LOUET - Pas Chauveau	études	Contrôles des branchements	900 €
0449247S0002	LA-POSSONNIÈRE	études	Contrôles des branchements	1 500 €
0449283S0001	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE - Les Cerises	études	Actualisation du SDA : vérification impact travaux	60 000 €
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS Buchène	études	Contrôles des branchements (133)	15 900 €
0449318S0001	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE - La Coquetterie	études	Réalisation d'inspections télévisées (550 m)	1 500 €
0449363S0001	VAUCHRÉTIEN	études	Etude diagnostic : Recherche Eaux Claires Parasites (avant STEP 2025 JAD)	30 000 €
			SOUS-TOTAL	283 300 €
0449068S0001	CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE - D 219	autosurveillance station	Mise en place autosurveillance (point A2)	5 200 €
0449091S0002	CHEMELLIER - Maunil	autosurveillance station	Mise en place d'un dispositif de mesures	8 000 €
0449191S0001	MARTIGNÉ-BRIAND - Comu	autosurveillance station	Mise en place auto-surveillance STEP Point A3	7 000 €
0449191S0003	MARTIGNÉ-BRIAND - Mauvaise casse	autosurveillance station	Auto-surveillance entrée STEP (point A2)	8 000 €
0449222S0001	MOZÉ-SUR-LOUET - Pas Chauveau	autosurveillance station	Auto-surveillance entrée STEP (point A2)	5 200 €
0449256S0001	RABLAY-SUR-LAYON	autosurveillance station	Autosurveillance (point A2)	5 000 €
0449265S0001	SAINT-AUBIN-DE-LUIGNÉ	autosurveillance station	Mise en place auto-surveillance points A2 / A3	33 000 €
0449317S0001	SAINT-RÉMY-LA-VARENNE	autosurveillance station	Autosurveillance (point A2)	5 000 €
0449318S0001	SAINT-SATURNIN-SUR-LOIRE - La Coquetterie	autosurveillance station	Auto-surveillance entrée STEP (point A2)	5 200 €
0449327S0001	SAULGE-L'HOPITAL	autosurveillance station	Auto-surveillance entrée STEP (point A2)	5 200 €
0449167S0001	JUIGNÉ-SUR-LOIRE	autosurveillance réseau	Dispositifs d'auto-surveillance - 2 DO ou TP	10 000 €
0449259S0001	ROCHFORD-SUR-LOIRE	autosurveillance réseau	Autosurveillance PR Quai du Louet + DO aval	10 300 €
0449290S0001	SAINT-JEAN-DES-MAUVRETS Buchène	autosurveillance réseau	Autosurveillance sur système de collecte PR Golf et PR Vallée	10 400 €
			SOUS-TOTAL	117 500 €
			TOTAL	23 113 750 €

Collectivité : CA MAUGES COMMUNAUTE

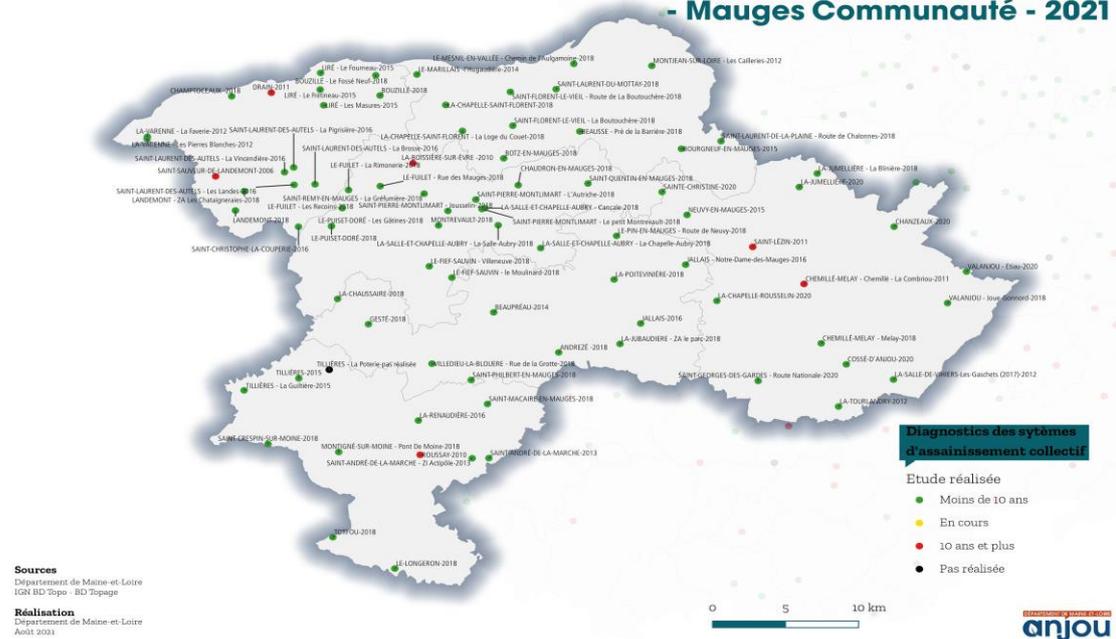
Etat des lieux

Nombre total de STEU : 87

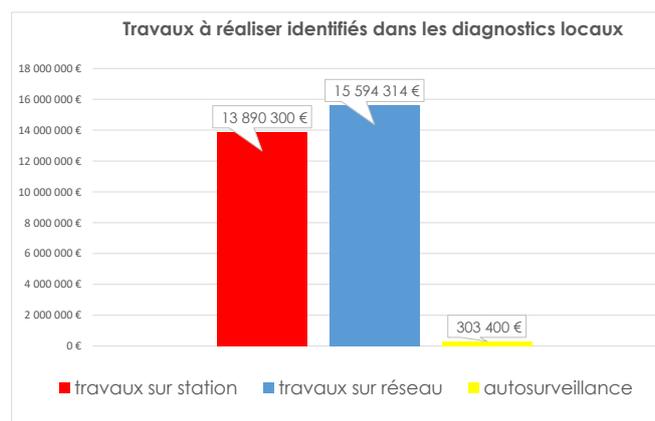
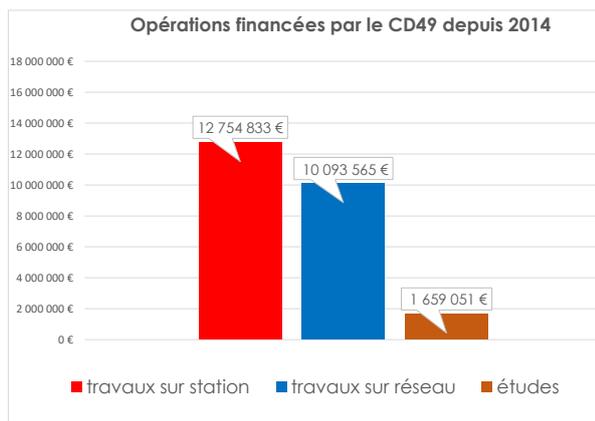
Linéaire total de réseaux (en km) : 780



Diagnosics des systèmes d'assainissement collectif - Mauges Communauté - 2021



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2014	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à St Georges des Gardes (tranche 2/2)	713 655 €
2014	travaux sur station	construction d'une nouvelle station à La Boissière sur Evre	374 850 €
2014	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration (800 EH) tranche 1/2 à St Lézin	395 160 €
2015	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à St Georges des Gardes (tranche 3/3)	195 845 €
2015	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration (800 EH) à St Lézin (tranche 2/2)	424 340 €
2017	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée du Marillais (tranche 1/2)	300 000 €
2018	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée du Marillais (tranche 2/3)	500 000 €
2018	travaux sur station	travaux de construction d'une station d'épuration à "Bréhery" sur la commune déléguée de Drain (Orée d'Anjou) (tranche 1/2)	134 450 €
2019	travaux sur station	travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la commune déléguée du Marillais (tranche 3/3)	287 019 €
2020	travaux sur station	Travaux de construction d'une STEP sur la commune déléguée de Tillières (Sèvremoine)	1 099 255 €
2020	travaux sur station	Travaux de création d'une STEP, au Pont Renault, pour les communes déléguées de Drain et de Liré (Orée-d'Anjou)	4 107 400 €
2020	travaux sur station	Travaux de construction d'une STEP et de réhabilitation du poste de relèvement sur la commune déléguée de Neuvy-en-Mauges (Chemillé-en-Anjou)	1 225 754 €
2021	travaux sur station	Travaux de construction d'une station d'épuration sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné (Sèvremoine)	2 997 105 €
		SOUS-TOTAL	12 754 833 €
2014	réhabilitation de réseaux	mise en séparatif du réseau d'eaux usées rue de l'église et rue de la Garenne à St Georges des Gardes	134 516 €
2014	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau d'assainissement 1ère tranche à Villedieu la Blouère	236 197 €
2014	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation des réseaux existants à La Boissière sur Evre	156 890 €
2014	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement (tranche 2/4) à Roussay	67 100 €
2015	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune déléguée du Marillais (tranche 1/2)	58 500 €
2017	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau assainissement sur la commune déléguée du Marillais (tranche 2/2)	107 404 €
2017	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées sur la commune déléguée de La Tourlandry (tranche 1/4)	120 000 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif des rues Moulin, Poste, Commerce, Eglise et allée de la Mairie sur la commune déléguée de Tillières (Sèvremoine)	520 295 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue des Lilas, rue des Camélias, allée des Roses sur la commune déléguée de La Pommeraye (Mauges-sur-Loire)	354 500 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de restructuration du réseau d'assainissement secteur rues La Clairgeonnière et Petit Marais sur la commune déléguée de St Christophe-la-Couperie (Orée d'Anjou)	32 000 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif rues de Vendée et des Roses sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges (Mauges-sur-Loire)	108 400 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif et pose d'un poste de refoulement rues Nationale et René Albert Biotteau sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire (Mauges-sur-Loire)	240 000 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mises en séparatif rues d'Anjou et des Celles sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire (Mauges-sur-Loire)	223 500 €
2018	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif rue du Moulin, le long du ruisseau Aiguefou, et rue du Stade sur la commune déléguée de St Germain-sur-Moine (Sèvremoine)	174 729 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux de raccordement des eaux usées de La-Chapelle-du-Genêt (Beaupréau-en-Mauges) sur la station d'épuration de la commune déléguée de Beaupréau	681 797 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif de la rue Nationale, de la rue des Ecoles et de la rue du Grand Logis sur la commune déléguée de Beaupréau	259 413 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement rue de la Beausse sur la commune déléguée de Jallais	184 740 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux e mise en séparatif du réseau d'assainissement, rues de Vallet, de la Forge, des Fleurs, de Montfort, de la Paix et Place de l'Eglise sur la commune déléguée de Landemont (Orée d'Anjou)	246 158 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rues du Calvaire et de Venise, sur la commune déléguée de St Christophe la Couperie (Orée-d'Anjou)	249 280 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mises en séparatif "Place Ste Anne" sur la commune déléguée de La Salle de Vihiers (Chemillé-en-Anjou)	52 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement rue des Mauges et rue du stade sur la commune déléguée de La Renaudière (Sèvremoine)	350 083 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement des rues de Bretagne, Espelven et Victor Hugo sur la commune déléguée de St Macaire en Mauges (Sèvremoine)	594 596 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement du bourg et les rues des Acacias, Joseph Plessis sur la commune déléguée de Montfaucon-Montigné (Sèvremoine)	553 746 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement rue des Mauges et rue Jeanne d'Arc sur la commune déléguée de St André de la Marche (Sèvremoine)	591 948 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, rue d'Anjou, sur la commune déléguée de Bouzillé (Orée-d'Anjou)	179 736 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mis en séparatif du réseau rues de la Foreêt, César, des Mimosas, Accueil et Evre sur la commune du Fief-Sauvin (Montreault-sur-Evre)	438 777 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau rues Etienne Montreuil, Michel Rabouan et secteur de l'hôpital sur la commune déléguée de Beaupréau (Beaupréau-en-Mauges)	400 000 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau rues des Mauges et François Bodais sur la commune déléguée de St Macaire-en-Mauges (Sèvremoine)	375 000 €

2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau rues des Mauges, de Bretagne, de la Loire et de la Grange sur la commune déléguée de La Chaussaire (Montrevaux-sur-Evre)	520 000 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau rues Nationale, de la Mairie et Sevret sur la commune déléguée de St Georges-des-Gardes (Chemillé-en-Anjou)	450 000 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif du réseau rue Jousseil sur la commune déléguée de la Salle-et-Chapelle-Aubry (Montrevaux-sur-Evre)	113 373 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif secteur La Blotière, Place Marie Pohnu et rue Chanoine Brillouet sur la commune déléguée de La Pommeraye (Mauges-sur-Loire)	300 000 €
2019	extension de réseaux	travaux de création d'un réseau eaux usées au Village de Bréhéry sur la commune déléguée de Drain (Orée d'Anjou) tranche 2/2	386 200 €
2020	extension de réseaux	Travaux de création d'un réseau d'assainissement eaux usées, rue le Cul du Moulin, sur la commune déléguée de Champloceaux (Orée-d'Anjou)	497 760 €
2020	extension de réseaux	Travaux de création d'un réseau d'assainissement eaux usées, rues Pressoirs, sur la commune déléguée de St Christophe la Couperie (Orée-d'Anjou)	134 927 €
		SOUS-TOTAL	10 093 565 €
2014	études	études d'assainissement concernant un SDA, une étude d'incidence pour la construction d'une nouvelle station et une étude du plan d'épandage et de valorisation agricole des boues à Liré	19 200 €
2014	études	études à jour de l'étude diagnostic réseaux/station et du schéma directeur d'assainissement à Bourgneuf en Mauges	27 000 €
2014	études	actualisation de l'étude d'impact "loi sur l'eau" pour la construction d'une nouvelle station d'épuration à Villedieu la Blouère	6 237 €
2014	études	mise à jour des études d'assainissement : diagnostic des réseaux et station d'épuration, schéma directeur et étude d'incidence à la Renaudière	25 000 €
2015	études	étude d'assainissement concernant le diagnostic réseau, le SDA et l'étude d'incidence pour la construction d'une nouvelle station sur la commune déléguée de La Chapelle du Genêt	15 000 €
2015	études	étude d'incidence "Loi sur l'eau" à Tillières	4 208 €
2015	études	étude de zonage assainissement et mise à jour de l'étude diagnostic et du schéma directeur d'assainissement à Torfou	40 000 €
2015	études	étude en assainissement (diagnostic et schéma directeur d'assainissement) à St Laurent des Aulais	50 000 €
2015	études	étude diagnostique réseaux/station et mise à jour du schéma directeur d'assainissement à St Christophe La Couperie	18 644 €
2015	études	étude diagnostique réseaux/stations et schéma directeur d'assainissement à Jallais	45 000 €
2017	études	études d'assainissement (diagnostic et schéma directeur) sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire	372 000 €
2017	études	études d'assainissement concernant l'élaboration d'un schéma directeur sur l'ensemble du territoire de Montrevaux sur Evre	230 368 €
2017	études	études d'assainissement (diagnostic et schéma directeur) sur la commune déléguée de Landemont	34 480 €
2017	études	études d'assainissement (diagnostic réseaux-stations, schéma directeur et études d'incidence "loi sur l'eau") sur le territoire de Sèvremoine	246 970 €
2017	études	étude diagnostique d'assainissement eaux usées et un schéma directeur d'assainissement sur la commune déléguée de Bouzillé	45 105 €
2017	études	élaboration d'un SDA sur l'ensemble du territoire de Beaupréau-en-Mauges	223 059 €
2017	études	élaboration d'un SDA et d'un zonage d'assainissement sur le territoire de Chemillé-en-Anjou	230 000 €
2017	études	étude d'incidence pour la construction d'une STEP sur les communes déléguées de Drain et Liré (Orée d'Anjou)	9 830 €
2018	études	étude complémentaire du schéma directeur d'assainissement sur la commune déléguée de La Varenne (Orée d'Anjou)	16 950 €
		SOUS-TOTAL	1 659 051 €

TOTAL	24 507 449 €
--------------	---------------------

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449040S0001	BOUZILLÉ	station aménagements	Mise en place d'un étage de Filtres plantés de roseaux en aval des lagunes avec PR	181 500 €
0449040S0002	BOUZILLÉ - Le Fossé Neuf	station nouvelle	Création STEP FPR 150 EH, réhabilitation du poste et canalisation de transfert	203 500 €
0449071S0001	CHANZEAUX	station nouvelle	création d'une station nouvelle sur la commune de Chanzeau à échéance 2024	730 000 €
0449083S0001	CHAUDRON-EN-MAUGES	station aménagements	Remplacement de la conduite entre A2 et BT (4 ml) Création d'un TP du BT en diamètre 400, réhaussé	18 000 €
0449085S0001	LA-CHAUSSAIRE	station aménagements	Mise en place déphosphatation STEP Chaussaire	18 000 €
0449092S0002	CHEMILLÉ-MELAY - Chemillé - La Combrion	station réhabilitation	réalisation des travaux suite à l'audit 2019 dans l'attente d'une nouvelle STEP projetée en 2029	339 000 €
0449126S0001	DRAIN	station nouvelle	Avec Liré projet en cours IRH revoir détail du projet	4 233 450 €
0449137S0001	LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	station réhabilitation	Réhabilitation STEP Fief Sauvin divers aménagements et création de lits macrophytes pour le traitement des boues	256 850 €
0449179S0001	LE-LONGERON	station aménagements	Equiperment de vannes murales sur les postes de refoulement	10 500 €
0449206S0001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	station nouvelle	Mise en place d'une STEP 8000 EH et d'un bassin tampon de 600 m3	3 600 000 €
0449206S0001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	station aménagements	Travaux sur les postes de refoulement du Pfit Lapin et du Luxembourg	79 000 €
0449218S0001	MONTREVAULT	station aménagements	Installation de variateurs de vitesse sur les pompes BT Remplacement de la conduite fuyarde	14 000 €
0449225S0001	NEUVY-EN-MAUGES	station nouvelle	Création d'une nouvelle station d'épuration de 750 EH	1 225 000 €
0449252S0001	LE-PUISSET-DORÉ	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	440 000 €
0449258S0001	LA-RENAUDIÈRE	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle station de type filtre planté de roseaux ou transfert vers Roussay	400 000 €
0449263S0001	ROUSSAY	station aménagements	Ajout d'un étage FPR	320 000 €

044926450001	SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	station aménagements	Travaux d'aménagement	65 000 €
044927350002	SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	station aménagements	Equipements de vannes murales sur les postes de refoulement	7 000 €
044930150002	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	station aménagements	Equipements télégestion et vannes murales et débitmètres sur les postes de refoulement	49 000 €
044931350005	SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Le petit Montrevault	station aménagements	Divers aménagements et installation des prétraitements	121 500 €
044931450001	SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	station aménagements	Installation de variateurs de vitesse sur les pompes BT	9 000 €
044932450001	LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	station nouvelle	Etudes préliminaires et création d'une nouvelle station	550 000 €
044934950001	TILLIERES	station nouvelle	Nouvelle station d'épuration boues activées 1000 EH	980 000 €
044935150002	LA-TOURLANDRY	station aménagements	Réaménagement du canal de comptage d'entrée et création d'une ZRV en sortie de station	40 000 €
			SOUS-TOTAL	13 890 300 €
044904050001	BOUZILLÉ	réseau réhabilitation	Création d'une conduite EU PVC 200 rue Guette lievre, rue d'Anjou, rue de Verdun et rue des Mauges Mise en place de boîte de branchement EU	322 600 €
044906950002	CHAMPTOCEAUX	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif avenue de l'Europe, rue des Piaux, impasse des Moulins, rue du clos des Vignes, rue des Chênes, rue St Lazare, rue de Vendée	977 281 €
044907150001	CHANZEAUX	réseau réhabilitation	Gainage du réseau rue St Fiacre Aménagements rue de Bel air Suppression du DO amont du poste principal et rue du soleil Levant	9 900 €
044907150001	CHANZEAUX	réseau mise en séparatif	Création d'un réseau séparatif rue du Val d'hydramel, du Bel ormeau, de Bel Air, du soleil Levant	505 000 €
044907450001	LA-CHAPELLE-ROUSSELIN	réseau réhabilitation	Reprise globale des réseaux situés Rue d'Anjou, rue St Jacques, rue de l'Avenir, rue Gasnault et Chemin de de la Haie avec la pose d'une canalisation Ø200 PVC Vérification des résultats des tests à la fumée, étude parcellaire, maîtrise d'œuvre et réhabilitation du branchement dans le cas où le mauvais raccordement est avéré Pose de manchettes au niveau du réseau situé Rue des Blanderies, rue des sports et rue de l'Espérance	429 700 €
044908350001	CHAUDRON-EN-MAUGES	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue Amédée Albert, av du Plessis et rue d'Anjou Pose des boîtes de branchement	555 300 €
044908550001	LA-CHAUSSAIRE	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation PVC Ø200 rue de Loire, rue des Mauges, rue de Bretagne et rue des Moulins Pose de boîtes de branchements EU	509 900 €
044909250002	CHEMILLÉ-MELAY - Chemillé - La Combrion	réseau réhabilitation	Réhabilitation de réseaux rue de la Source, de Valbourg, de l'Epiré, Schuman, Foirail, Pont greneau, rue de Beausoleil, rue de la Vedrie,	82 690 €
044909250002	CHEMILLÉ-MELAY - Chemillé - La Combrion	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue Nationale, rue du grand Avault,	185 200 €
044909250003	LA-SALLE-DE-VIHIERS-Les-Gaschets (2017)	réseau extension	Création d'un réseau collectif au niveau de la zone d'activité de La Salle de Vihiers	75 225 €
044909250003	LA-SALLE-DE-VIHIERS-Les-Gaschets (2017)	réseau réhabilitation	Réhabilitation par l'intérieur de regards dans le lotissement du Grésil	2 000 €
044911150001	COSSÉ-D'ANJOU	réseau mise en séparatif	Création d'un réseau séparatif d'eaux usées et réutilisation du réseau unitaire du bassin versant du Carroi et du Pain Béni	351 000 €
044913750001	LE-FIEF-SAUVIN - le Moulinard	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue de la Forêt, rue des Mimosas, rue Simon, rue du camp de César et du Bon accueil Pose de boîte de branchement EU et EP (boîte + branchement + culotte) dans ces même rues	325 050 €
044913750002	LE-FIEF-SAUVIN - Villeneuve	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue de la Forêt Pose de boîte de branchement EU et EP (boîte + branchement + culotte)	255 200 €
044914550001	LE-FUILLET - Rue des Mauges	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue St Martin et rue du Coteau Pose des boîtes de branchement EU	223 700 €
044915350002	VALANJOU - Etiau	réseau réhabilitation	Pose d'une manchette	500 €
044915350003	VALANJOU - Joue-Gonnard	réseau réhabilitation	Gainage du réseau passant derrière l'EHPAD, impasse du prieuré et dans le parc à proximité de la station d'épuration Reprise globale du réseau situé rue de la Varenne puis pose d'une nouvelle canalisation Ø200 PVC Etanchéification par l'intérieur des regards non étanche de la commune Multiples réparations ponctuelles sur plusieurs tronçon de la commune de Valanjou Vérification des résultats des tests à la fumée, étude parcellaire, maîtrise d'œuvre et réhabilitation du branchement dans le cas où le mauvais raccordement est avéré	255 000 €
044916950003	LA-JUMELLIÈRE	réseau réhabilitation	Reprise globale du réseau situé Rue du Jeu puis pose d'une nouvelle canalisation Ø200 PVC Vérification des résultats des tests à la fumée, étude parcellaire, maîtrise d'œuvre et réhabilitation du branchement dans le cas où le mauvais raccordement est avéré Pose de manchettes rue d'Oyon Etanchéification par l'intérieur des regards non étanche de la commune Reprise de deux regards situés Place de l'Eglise et rue du Vieux Château	104 750 €
044917250001	LANDEMONT	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue de Vallet, rue Montfort, des fleurs et Bourg, rue du soleil Levant, allée des Mortiers, rue des Platanes, rue D'anjou,	571 260 €
044917950001	LE-LONGERON	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux par chemisage place de la Mairie, rue de Beausoleil, rue du Val de Sevre Remplacement des collecteurs rue de Paradis, place de la Libération, rue de la Chapelle	674 000 €
044919950001	CHEMILLÉ-MELAY - Melay	réseau réhabilitation	Reprise globale du réseau situé à proximité de la station d'épuration puis pose d'une nouvelle canalisation Ø200 PVC Vérification des résultats des tests à la fumée, étude parcellaire, maîtrise d'œuvre et réhabilitation du branchement dans le cas où le mauvais raccordement est avéré	138 500 €
044919950001	CHEMILLÉ-MELAY - Melay	réseau mise en séparatif	Création d'un réseau séparatif et réutilisation du réseau unitaire Avenue de Verdun, Rue de l'Avenir Rue de Cathelineau	296 750 €
044920650001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	réseau réhabilitation	Réhabilitation de réseaux ZI de Saint Germain, stade de St Germain, rue des Eglantiers, rue Alexandre Dumas, rue Basse St Jean,	234 500 €
044920650001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	réseau réhabilitation	Suppression du DO rue des Iris, rue de l'Eglise, CEP, ZI St Germain Suppression de 10 DO Montfaucon Montigné Suppression de 4 trop pleins Montfaucon Montigné	26 600 €
044920650001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	réseau mise en séparatif	Travaux de mise en séparatif Bourg de Montigné, rue de Bel-Air, Bourg de Montfaucon, rue de Vendée, rue St Sauveur, rue du Moulin	1 898 000 €

0449206S0001	MONTIGNÉ-SUR-MOINE - Pont De Moine	réseau extension	Raccordement du secteur Rue de la vendée et du secteur la Guerche	106 000 €
0449218S0002	SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 allée de l'Ecusson, Clos des Emondas, avenue de l'Evre, rue de la grande Chesnaie avec pose de boîtes de branchement EU	650 700 €
0449225S0001	NEUVY-EN-MAUGES	réseau réhabilitation	Obturation du trop plein du DO rue François Cougoul	2 000 €
0449252S0001	LE-PUISSET-DORÉ	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200rue de Leooo et reprise des branchements eaux usées.	76 450 €
0449258S0001	LA-RENAUDIÈRE	réseau réhabilitation	Mise en place d'une nouvelle canalisation dans le champ amont de la STEP	63 300 €
0449258S0001	LA-RENAUDIÈRE	réseau extension	Raccordement du secteur de la Piltière	47 000 €
0449263S0001	ROUSSAY	réseau extension	Raccordement du secteur de la Clopinière	37 000 €
0449264S0001	SAINT-ANDRÉ-DE-LA-MARCHE	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue des Mauges, rue Jeanne d'Arc, rue de la Libération, rue St Paul, rue du maréchal Foch	753 000 €
0449273S0002	SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif rue de Bretagne	125 000 €
0449273S0002	SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux rue de la Moine et rue des Mineurs Chemisage rue des Moulins	178 750 €
0449273S0002	SAINT-CRESPIN-SUR-MOINE	réseau extension	Raccordement du secteur Les Audinières et du secteur La Foye	270 000 €
0449281S0002	SAINT-GEORGES-DES-GARDES - Route Nationale	réseau réhabilitation	Multiple réparation ponctuelle et renouvellement du réseau situé Rue du Beau Soleil Gainage du réseau passant en propriété privé entre la rue de Vedrie et la Rue de la Garenne	98 750 €
0449281S0002	SAINT-GEORGES-DES-GARDES - Route Nationale	réseau mise en séparatif	Création d'un réseau séparatif et réutilisation du réseau unitaire Route Nationale, Rue de la Mairie et Rue de Sevre!	332 250 €
0449301S0002	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	réseau réhabilitation	Suppression de 12 déversoirs d'orage	12 000 €
0449301S0002	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux, rue du Poirier, rue Schneider, rue Bardais rue des Mauges, rue Lebrun, rue de la Fontaine	484 250 €
0449301S0002	SAINT-MACAIRE-EN-MAUGES	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif, rue de Bretagne, allée Molière, rue du doc Schweitzer, rue Victor Hugo, rue maie Curie, rue Clémenceau,	1 897 000 €
0449313S0004	SAINT-PIERRE-MONTLIMART - L'Autriche	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 eaux usées rue de la Chapelle, rue du bas chemin, allée de la Bigearderie Pose des boîtes de branchement EU	271 000 €
0449314S0001	SAINT-QUENTIN-EN-MAUGES	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue de la petite Cure à partir du niveau du R125 et branché au R129. Ces travaux permettent la suppression d'un DO Pose de boîte de branchement EU (boîte + branchement + culotte)	75 570 €
0449314S0002	SAINTE-CHRISTINE	réseau réhabilitation	Vérification des résultats des tests à la fumée, étude parcellaire, maîtrise d'œuvre et réhabilitation du branchement dans le cas où le mauvais raccordement est avéré Reprise globale du réseau de la rue Jeanne d'Arc, rue des Vignes et rue de la Fontaine puis pose d'une nouvelle canalisation Ø200 PVC Reprise d'un branchement et pose d'une manchette sur le réseau de la Route Nationale	151 450 €
0449316S0002	SAINT-REMY-EN-MAUGES - La Gréfumière	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation EP en PVC Ø300 et pose des branchements eaux pluviales rue de la Choisière	78 800 €
0449324S0001	LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Chapelle-Aubry	réseau réhabilitation	Pose d'une canalisation en PVC Ø200 et pose des branchements eaux usées rue de Jousselin	218 700 €
0449349S0001	TILLIÈRES	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux pour réduction des ECPP (tronçons 3, 9, 11, 13,26)	205 000 €
0449350S0001	TORFOU	réseau réhabilitation	Chemisage rue des Fontanelles et rue des Alouettes, rue du Val de Seves, terrain de football Réhabilitation réseau Chemin du Pas Laron, rue des Noyers, rue des Bois, rue des Jardins, rue de la Brètesche	269 328 €
0449350S0001	TORFOU	réseau réhabilitation	Suppression de la surverse de l'ancienne station Suppression du DO rue Nationale	2 400 €
0449351S0002	LA-TOURLANDRY	réseau mise en séparatif	Pose d'un réseau d'eaux usées neuf Route de Chemillé, rue de Tisserands, rue Geoffroy de la Tourlandry	166 810 €
0449351S0002	LA-TOURLANDRY	réseau réhabilitation	Réparation ponctuelles identifiées sur le réseau récent	12 200 €
			SOUS-TOTAL	15 594 314 €
0449069S0002	CHAMPTOCEAUX	autosurveillance station	Sur le TP du bassin tampon, mise en place d'une sonde US avec archivage des données	4 000 €
0449071S0001	CHANZEAUX	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance au niveau du bassin tampon et mise en place de la télégestion au niveau du PR Principal	10 500 €
0449074S0001	LA-CHAPELLE-ROUSSELIN	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance au niveau de la surverse du poste principal et installation d'un SOFREL pour la télé-surveillance Suppression du déversoir en amont du poste principal	15 000 €
0449083S0001	CHAUDRON-EN-MAUGES	autosurveillance station	Sonde US au point A2/A5	4 000 €
0449092S0002	CHEMILLÉ-MELAY - Chemillé - La Combrion autosurveillance	autosurveillance station	Modélisation 3D du point A2 et mise en place d'une mesure	21 000 €
0449092S0002	CHEMILLÉ-MELAY - Chemillé - La Combrion autosurveillance	autosurveillance réseau	Point R1 installation d'une détection de surverse au niveau du trop plein du poste Robert Schumann et du déversoir d'orage rue de la Pichonnière	20 000 €
0449092S0003	LA-SALLE-DE-VIHIERS-Les-Gaschets (2017)	autosurveillance station	Reparamétrage du débit entrée station	2 000 €
0449111S0001	COSSÉ-D'ANJOU	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance au niveau de la surverse du poste principal et mise en place d'un vannage en amont du poste principal Installation d'un débitmètre sur le refoulement du poste principal	21 000 €
0449153S0003	VALANJOU - Joue-Gonnord	autosurveillance station	Installation d'un point de mesure au niveau du trop plein du poste principal	15 000 €
0449153S0003	VALANJOU - Joue-Gonnord	autosurveillance réseau	Installation d'une détection de surverse au niveau du trop plein du poste de la piltié	7 000 €
0449169S0003	LA-JUMELLIÈRE	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance au niveau de la surverse du poste principal Redirection de la canalisation de trop plein en direction de la bache du poste principale	12 500 €
0449172S0001	LANDEMONT	autosurveillance station	Sur la surverse du bassin tampon, mise en place d'une sonde US avec archivage des données avec transmission des données	5 500 €
0449199S0001	CHEMILLÉ-MELAY - Melay	autosurveillance station	Modification de la mesure du point A2 au niveau du bassin tampon	2 000 €
0449199S0001	CHEMILLÉ-MELAY - Melay	autosurveillance réseau	Suppression du déversoir au niveau de la zone de loisirs Installation d'un point de mesure sur la surverse du déversoir d'orage rue de Verdun Mise en place d'alarme sur les deux postes de relevage sur réseau	21 500 €
0449218S0001	MONTREVAULT	autosurveillance station	Installation d'un débitmètre électromagnétique sur l'entrée STEP Installation d'un canal de comptage équipé d'une sonde de mesure US et enregistreur en sortie	17 600 €
0449218S0002	SAINT-PIERRE-MONTLIMART - Jousselin	autosurveillance station	Installation d'une canal de comptage équipé d'une sonde de mesure US et enregistreur	14 000 €

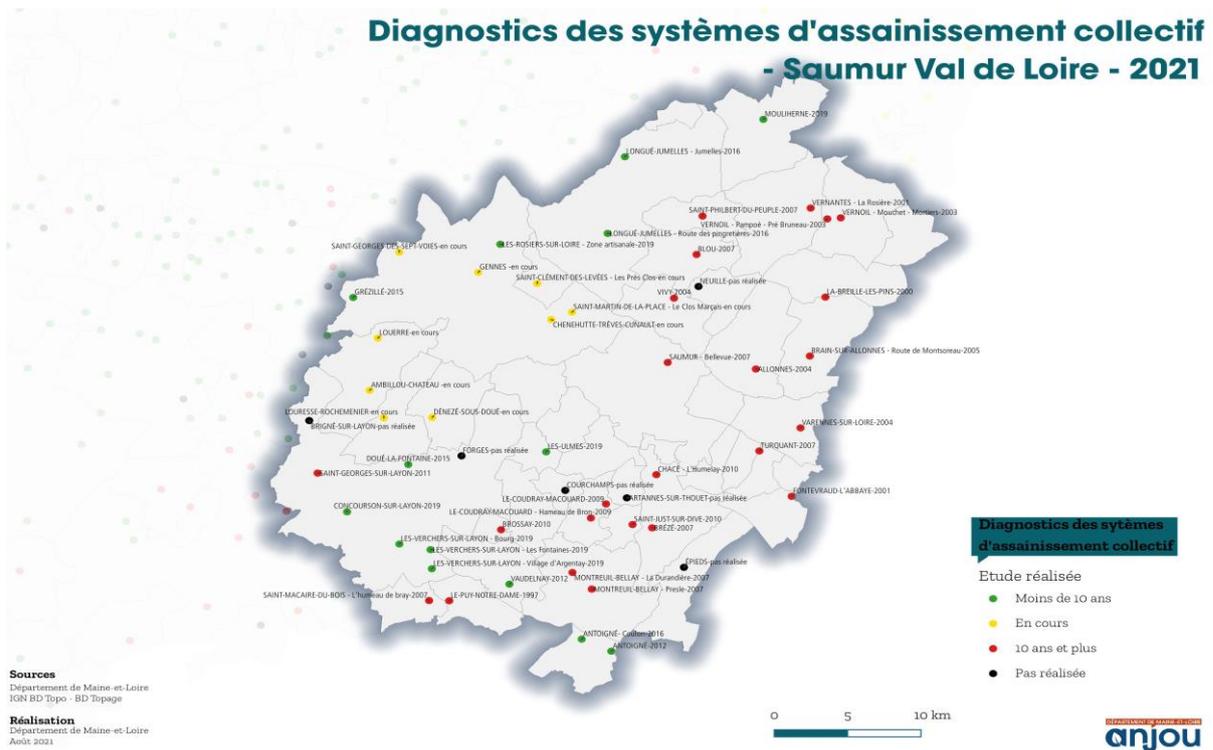
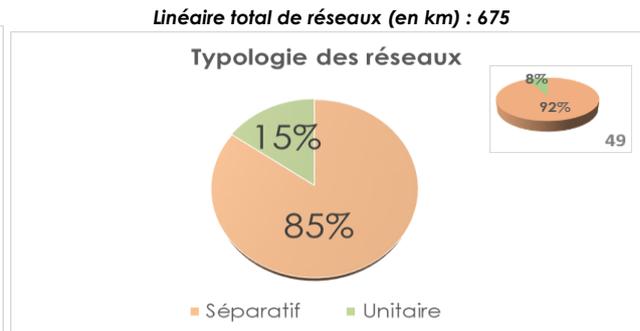
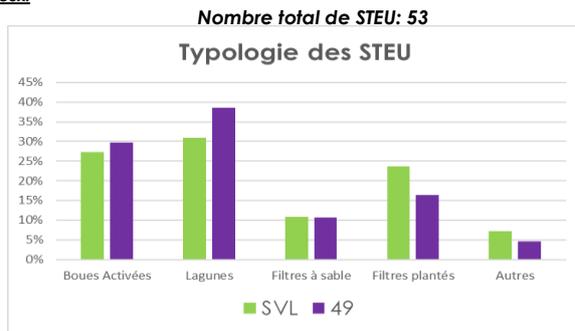
0449281S0002	SAINTE-GEORGES-DES-GARDES - Route Nationale	autosurveillance réseau	Installation de points de mesure sur les point R1 (DO rue de la Garenne, DO rue de la Vedrie, PR Biscuiterie) et mise en place de la télésurveillance	40 000 €
0449313S0004	SAINTE-PIERRE-MONTMART - L'Autriche	autosurveillance station	AutricheSonde US au point A2/A5	3 900 €
0449313S0005	SAINTE-PIERRE-MONTMART - Le petit Montrevault	autosurveillance station	A3 Installation d'une canal de comptage équipé d'une sonde de mesure US et enregistreur A4 Installation d'un canal de comptage aval sans équipement à demeure	20 900 €
0449314S0001	SAINTE-QUENTIN-EN-MAUGES	autosurveillance station	Installation d'un débitmètre électromagnétique sur l'entrée STEP Sonde US au points A/A5	8 500 €
0449314S0002	SAINTE-CHRISTINE	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance au niveau de la surverse du poste principal	10 000 €
0449324S0004	LA-SALLE-ET-CHAPELLE-AUBRY - La-Salle-Aubry	autosurveillance station	Sonde US au point A2/A513	3 500 €
0449350S0001	TORFOU	autosurveillance station	Mise en place de l'autosurveillance sur le trop plein du bassin tampon (A2)	2 000 €
0449351S0002	LA-TOURLANDRY	autosurveillance station	Mise en place d'un équipement d'autosurveillance en amont du bassin tampon afin d'estimer les débits rejetés	22 000 €
			SOUS-TOTAL	303 400 €

	TOTAL	29 788 014 €
--	--------------	---------------------

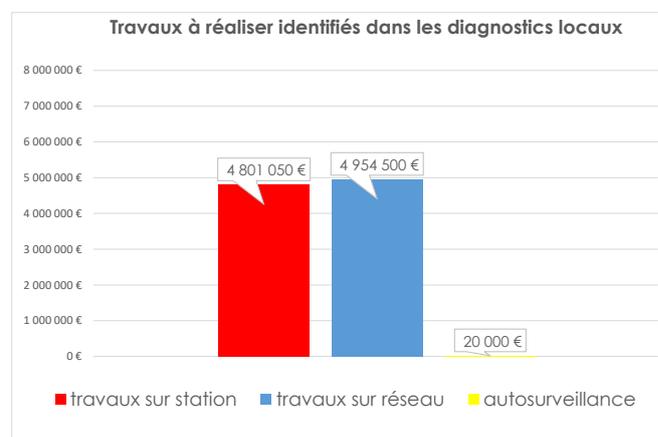
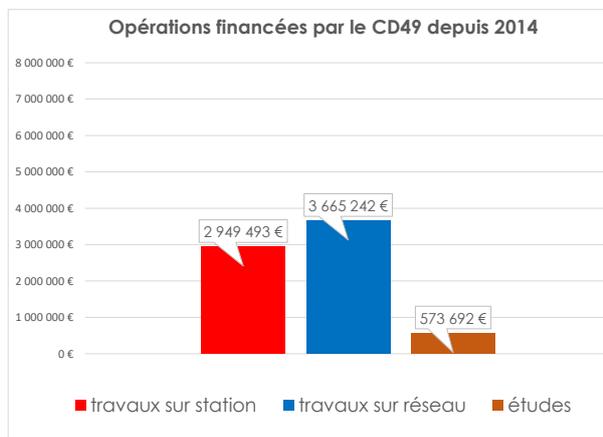
FICHE DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS FINANCEES PAR LE CD49 ET A REALISER

Collectivité : CA SAUMUR VAL DE LOIRE

Etat des lieux:



Synthèse des investissements :



Opérations financées par le CD49 depuis 2014 :

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2014	travaux sur station	travaux de reconstruction de la station d'épuration de Fontevraud l'Abbaye (tranche 1/2)	787 500 €
2015	travaux sur station	travaux de reconstruction de la station d'épuration de Fontevraud l'Abbaye (tranche 2/2)	729 680 €
2016	travaux sur station	travaux de réhabilitation de la station d'épuration sur la commune de St Georges sur Layon	200 000 €
2017	travaux sur station	travaux de construction des réseaux de transfert des effluents vers la STEP de Saumur sur la commune de Villebemiér	1 232 313 €
		SOUS-TOTAL	2 949 493 €
2014	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg à Louerre	62 905 €
2014	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau de collecte (tranche 1/3) sur la commune de St Georges sur Layon	414 000 €
2015	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau de collecte (tranche 2/3) sur la commune de St Georges sur Layon	121 000 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau de collecte (tranche 3/3) sur la commune de St Georges sur Layon	245 000 €
2020	réhabilitation de réseaux	Travaux de réhabilitation des réseaux EU dans la traversée du bourg de la commune déléguée de Concourson-sur-Layon (Doué-en-Anjou)	771 773 €
2016	extension de réseaux	travaux d'extension des réseaux secteur "Socraie" et "Ecoferies" liés à la reconstruction de la station d'épuration sur la commune de Fontevraud l'Abbaye	630 190 €
2016	extension de réseaux	mise en place d'un réseau de collecte au Hameau de La Rousselière sur la commune des Ulmes	347 000 €
2021	extension de réseaux	Transfert des eaux usées de la commune de Rou-Maron vers le site de Bellevue à Saumur	1 073 374 €
		SOUS-TOTAL	3 665 242 €
2014	études	étude complémentaire au schéma directeur d'assainissement sur Doué-la-Fontaine	22 300 €
2014	études	étude de plan d'épandage et de valorisation agricole des boues de la station d'épuration	10 000 €
2014	études	études d'assainissement : diagnostic des réseaux/stations et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement	48 000 €
2015	études	étude diagnostique du réseau rue Nationale sur la commune de Concourson-sur-Layon	0 €
2015	études	étude pour l'actualisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration de Longé	4 990 €
2015	études	études diagnostiques assainissement sur la commune des Verchers-sur-Layon	45 000 €
2015	études	étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement sur la commune de Concourson-sur-Layon	50 000 €
2015	études	étude du plan d'épandage des boues de la station d'épuration	8 000 €
2015	études	étude diagnostique du réseau et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement	27 000 €
2016	études	étude d'un plan d'épandage des boues de la lagune de Jumelles	1 900 €
2016	études	études préalables d'assainissement (diagnostic réseaux/station et schéma directeur) sur la commune déléguée des Rosiers-sur-Loire (Genes-Val-de-Loire)	40 000 €
2017	études	étude diagnostique d'assainissement sur la commune des Ulmes	35 000 €
2020	études	étude diagnostique et schéma directeur eaux usées sur Gennes-Val-de-Loire, St-Clément-des-Levées, Tuffalun, Louresse-Rochemenier et Denezé-sous-Doué	281 502 €
		SOUS-TOTAL	573 692 €

TOTAL	7 188 427 €
--------------	--------------------

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

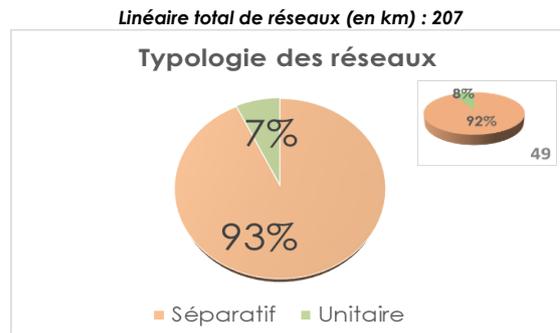
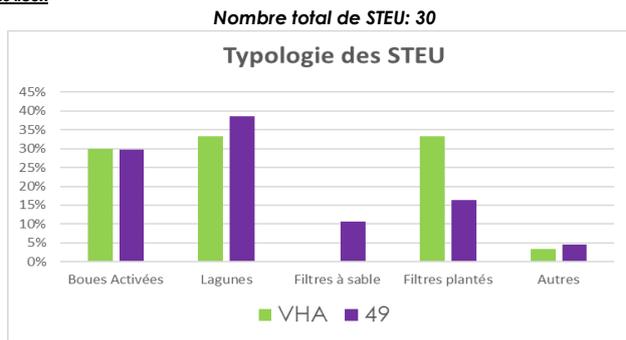
Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449104S0001	CONCOURSON-SUR-LAYON	station nouvelle	Future parcelle- Mise en place d'une station FPR	580 000 €
0449125S0004	DOUÉ-LA-FONTAINE	station aménagements	Création d'un nouveau point A2 et prétraitement	240 000 €
0449180S0006	LONGUÉ-JUMELLES - Jumelles	station nouvelle	STEP Jumelles: Construction d'une Station Neuve	400 000 €
0449180S0007	LONGUÉ-JUMELLES - Route des Pingretières	station nouvelle	Construction d'une Station Neuve	2 620 000 €
0449181S0001	LOUERRE	station aménagements	réhabilitation de la step	34 450 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale	station aménagements	Optimisation fonctionnement STEP: Aménagement des berges troisième bassin, Installation turbine Bassin 2, Aménagement sortie bassin N°3	93 600 €
0449359S0001	LES-ULMES	station aménagements	Station d'épuration- Extension de la station d'épuration à 600 EH	443 000 €
0449365S0001	LES-VERCHERS-SUR-LAYON - Bourg	station nouvelle	Traitement: Station d'épuration- Création d'une station filtre planté de roseaux de 350 EH	390 000 €
			SOUS-TOTAL	4 801 050 €
0449104S0001	CONCOURSON-SUR-LAYON Réseau	réseau réhabilitation	Route des Verchers, rue Mignot et rue du Prieuré- Pose d'une canalisation	140 000 €

0449104S0001	CONCOURSON-SUR-LAYON Réseau	réseau réhabilitation	Camping et Château- Pose de 2 poste de relevage et refoulement	55 000 €
0449180S0006	LONGUÉ-JUMELLES - Jumelles-réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires d'infiltration: Reprise du réseau en lieu et place Rue Beausejour- JUMELLES	44 000 €
0449180S0006	LONGUÉ-JUMELLES - Jumelles-réseau	réseau réhabilitation	Travaux - problématique structurelle des réseaux: Diverses rue des commerces _Jumelles	25 000 €
0449180S0007	LONGUÉ-JUMELLES - Route des pingrètières-Réseau	réseau réhabilitation	Réaménagement de la collecte des eaux usées: Rue de la Pré des Grilles, ZI Métairie, PR pont Poiroux et Tete Noire	755 000 €
0449180S0007	LONGUÉ-JUMELLES - Route des pingrètières-Réseau	réseau réhabilitation	Travaux - problématique structurelle des réseaux: Diverses rue bourg de Longué	177 000 €
0449180S0007	LONGUÉ-JUMELLES - Route des pingrètières-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires d'infiltration: Reprise du réseau en lieu et place Rue de l'Abattoir, rue de la Rigauderie, rue Voltaire et Place Pasteur, Imp de la Rigauderie, Avenue Fach, Rte de Blou, Rte de Saumur, ZI Métairie, Rue Lucien Payé - Pont Poiroux, Rue du Collège, Rte de Beaufort, Regard à Longué et à Jumelles	1 410 000 €
0449181S0001	LOUERRE-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux de drainage et pluviales: rue des Peupliers et rue de la Fontaine	47 300 €
0449221S0001	MOULHERNE-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des infiltrations rue de Touraine	8 000 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires parasites d'infiltration : réduction des dysfonctionnements critiques, combinaison de l'ensemble des travaux par voie interne (optimisation économique)-Zone d'activités, Rue du Mail, Rue de la Bascule, Rue Lise Coquillon, Diverses rues	380 000 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale-Réseau	réseau réhabilitation	Optimisation des équipements de transfert: PR Longué, PR cimetière, PR du Mail	145 000 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires parasites d'infiltration : réduction des dysfonctionnements critiques, combinaison de l'ensemble des travaux par voie interne (optimisation économique)- Rue de la Touaille	116 400 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale-Réseau	réseau réhabilitation	Lutte contre la formation de H2S: PR Queue de l'III, PR Zone activités	80 000 €
0449261S0001	LES-ROSIERS-SUR-LOIRE - Zone artisanale-Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires parasites d'infiltration : réduction des dysfonctionnements critiques, combinaison de l'ensemble des travaux par voie interne(optimisation économique)- Rue Quartes, Réseau PR cimetière, Rue Sainte Baudruche, Rue de la Luissette, Rue des Violettes	976 800 €
0449365S0001	LES-VERCHERS-SUR-LAYON - Bourg- Réseau	réseau réhabilitation	Réduction des eaux claires d'infiltration et météorologique: Rue de la Mairie, de l'Argenton et route de Doué: dépose et repose de 4 canalisations Impasse de la Jubardière: mise en place d'une canalisation EP	515 000 €
0449365S0001	LES-VERCHERS-SUR-LAYON - Bourg- Réseau	réseau réhabilitation	Réaménagement de la collecte des eaux usées: Chemin des Mauilles-Dépose et repose d'une canalisation EU; Station d'épuration- Création de 2 postes de relevage pour la future station d'épuration	80 000 €
			SOUS-TOTAL	4 954 500 €
0449221S0001	MOULHERNE	autosurveillance station	Equipements d'Autosurveillance	20 000 €
			SOUS-TOTAL	20 000 €
			TOTAL	9 775 550 €

Collectivité : CC VALLEES DU HAUT ANJOU

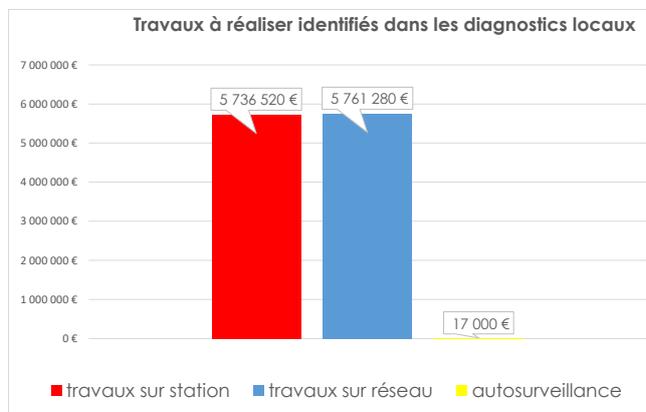
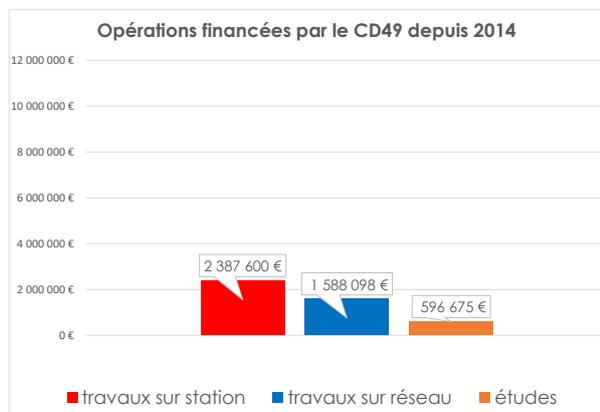
Etat des lieux



Diagnosics des systèmes d'assainissement collectif - Vallées du Haut Anjou - 2021



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2014	travaux sur station	création d'une station d'épuration des eaux usées à Brain sur Longuenée	589 000 €
2016	travaux sur station	construction d'une nouvelle station d'épuration et aménagement des réseaux à La Pouéze (tranche 1)	650 000 €
2019	travaux sur station	travaux sur réseaux d'assainissement sur la commune de Miré	152 900 €
2020	travaux sur station	Travaux de construction d'une nouvelle STEP sur la commune déléguée de La Pouéze (Erdre-en-Anjou) tranche 2/2	995 700 €
		SOUS-TOTAL	2 387 600 €
2015	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées, rue du 11 novembre, rue Pasteur et rue du Commerce à Vern d'Anjou (tranche 2/3)	266 188 €
2016	réhabilitation de réseaux	travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées, rue du 11 novembre, rue Pasteur et rue du Commerce à Vern d'Anjou (tranche 3/3)	102 113 €
2016	réhabilitation de réseaux	réhabilitation du réseau eaux usées, rue du puits Guillet et carrefour du Cimetière sur la commune de Juvardel	124 722 €
2016	réhabilitation de réseaux	restauration des réseaux d'eaux usées en système séparatif sur deux secteurs du bourg (secteurs Bichet et Guérichault) de la commune déléguée de Contigné	242 875 €
2017	réhabilitation de réseaux	travaux de mise en séparatif du réseau unitaire rue St Aubin sur la commune déléguée d'Andigné	37 120 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux sur réseaux d'assainissement sur la commune déléguée du Louroux-Béconnais (Val-d'Erdre-Auxence)	100 000 €
2019	réhabilitation de réseaux	travaux d'assainissement, secteur Schuman et boulevard Halligon sur la commune du Lion d'Angers	445 263 €
2021	réhabilitation de réseaux	Travaux de mise en séparatif, rues de Grez-Neuville et Victor Hugo sur la commune Le Lion d'Angers	269 817 €
		SOUS-TOTAL	1 588 098 €
2014	études	étude pour plan d'épandage des boues des lagunes de la station d'épuration sur la commune de Montreuil/Maine	8 000 €
2016	études	étude de plan d'épandage et de valorisation agricole des boues de la station d'épuration sur la commune de Sceaux d'Anjou	7 000 €
2016	études	étude diagnostique réseau/station et réalisation d'un schéma directeur sur la commune de Juvardel	30 000 €
2019	études	diagnostic et schéma directeur assainissement des eaux usées sur le territoire de la communauté de communes "Vallées du Haut-Anjou"	551 675 €
		SOUS-TOTAL	596 675 €

TOTAL 4 572 373 €

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

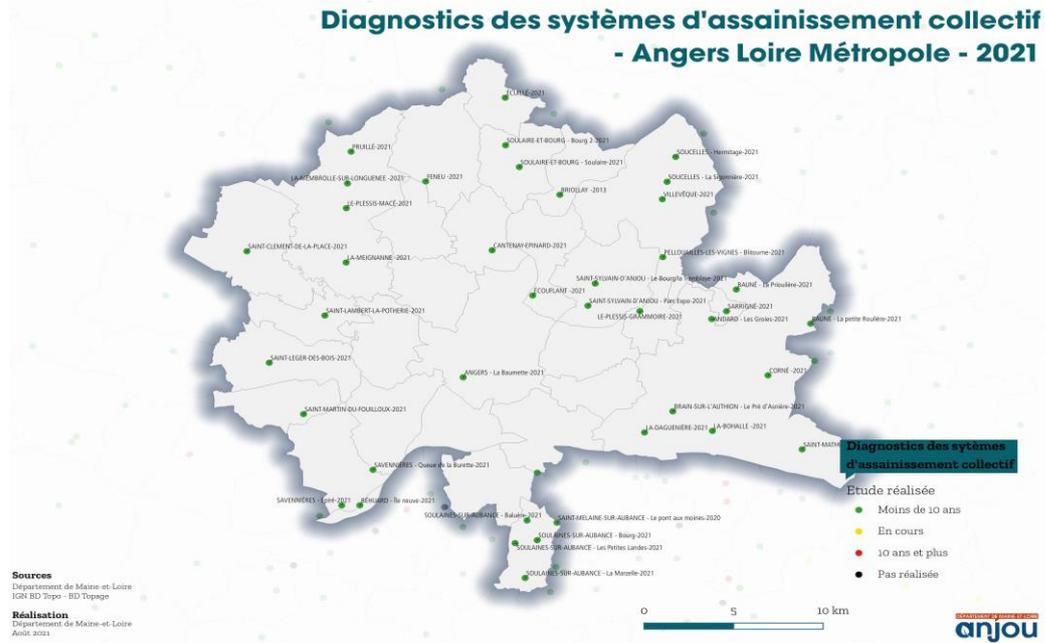
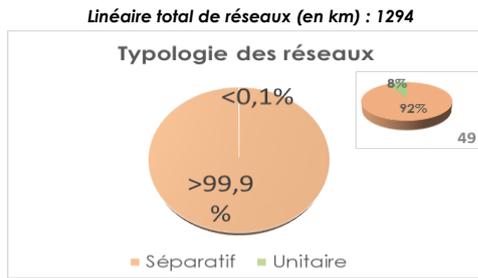
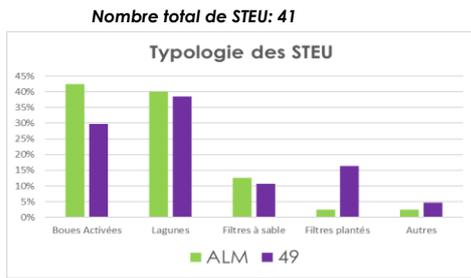
Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
0449005S0001	ANDIGNÉ	station nouvelle	Nouvelle STEP FPR 480 EH	411 180 €
0449026S0002	BÉCON-LES-GRANITS	station aménagements	Travaux sur la filière boues	433 180 €
0449065S0001	CHAMPIGNÉ	station nouvelle	Nouvelle STEP BA 2800 EH- travaux sur la filière boue	3 211 560 €
0449096S0001	CHERRÉ	station aménagements	Rénovation bache lagunes	141 460 €
0449105S0001	CONTIGNÉ	station nouvelle	Création nouvelle station d'épuration FPR 550 EH et travaux sur STEP	557 260 €
0449108S0000	LA-CORNUAILLE	station aménagements	travaux sur step	52 800 €
0449170S0001	JUVARDEL	station aménagements	Mise aux normes STEP et silo de boues	197 090 €
0449189S0001	MARIGNÉ	station aménagements	Bypass dégrillage	5 500 €
0449205S0001	MIRÉ	station aménagements	Travaux sur la filière boues: construction casiers de boues supplémentaires	77 990 €
0449217S0001	MONTREUIL-SUR-MAINE	station aménagements	Curage - épandage des filtres plantés de roseaux	16 500 €
0449330S0001	SCEAUX-D'ANJOU	station nouvelle	Nouvelle STEP	632 000 €
			SOUS-TOTAL	5 736 520 €
0449026S0003	BÉCON-LES-GRANITS	réseau réhabilitation	Interventions localisées (Rue du Stade / Avenue des Maronniers notamment) et renouvellement de réseau Avenue des Mugnets, rue des Carrières	128 640 €
0449043S0002	BRAIN-SUR-LONGUENÉE	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau Place de l'Eglise / rue d'Anjou Rue du Puits Hervé / rue de la Cure, rue des Prés / rue de la Forêt x 2, prolongement Rue de Thiberge	254 490 €
0449051S0001	BRISSARTHE	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau Rue du Porage / Le Terray	125 070 €
0449064S0001	CHAMBELLAY	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau Grande Rue et amont STEP	134 750 €
0449065S0002	CHAMPIGNÉ	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau (Bord de Piron notamment) et mise en séparatif (Rues des Fleurs, Vieille Rue et D768)	184 910 €
0449067S0001	CHAMPTUESSÉ-SUR-BACONNE	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau	83 160 €
0449080S0006	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	réseau réhabilitation	travaux sur réseau	75 350 €
0449096S0002	CHERRÉ	réseau réhabilitation	travaux sur réseau	4 400 €
0449108S0001	LA-CORNUAILLE	réseau réhabilitation	travaux sur réseau (Conduite Mondouet, Rue du Commerce, Route de Candé)	110 010 €
0449148S0002	GENÉ	réseau réhabilitation	Regard amont PR Principal + clapet sur TP	4 200 €
0449155S0001	GREZ-NEUVILLE	réseau réhabilitation	travaux sur réseau (Regards amont STEP x 10) et déconnexion pluvial (Cimetière et parking - rue des Borderies)	89 100 €
0449161S0001	LA-JAILLE-YVON - Bourg	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau	2 200 €
0449170S0001	JUVARDEL	réseau réhabilitation	Réhabilitation des réseaux rue du Port Joret et rue du Gravier	149 900 €
0449176S0005	LE-LION-D'ANGERS	réseau réhabilitation	Divers travaux	37 400 €
0449183S0002	LE-LOUROUX-BECONNAIS	réseau réhabilitation	Renouvellement de réseau	268 630 €
0449205S0001	MIRÉ	réseau réhabilitation	travaux sur réseau (Bord de la Savenière et PR Bretagne 2, Avenue du Haut d'Anjou - rue du Bocage, Lotissement Beau Site, Avenue du Haut d'Anjou - DO St Martin, Rue des Pescheries)	112 860 €
0449249S0001	LA-POUËZE	réseau réhabilitation	travaux sur réseau (Rue du Petit Brionneau, Rue des Peupliers, Rue du Pressoir, Rue de l'Aubépine, Rue des Castors)	480 700 €
0449254S0001	QUERRÉ	réseau réhabilitation	Renouvellement regard Ecole	3 300 €
0449266S0002	SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS	réseau réhabilitation	Tronçon entre rue de Bécon et Route de la Besnardière, Rue de St Léger et divers commune	130 130 €

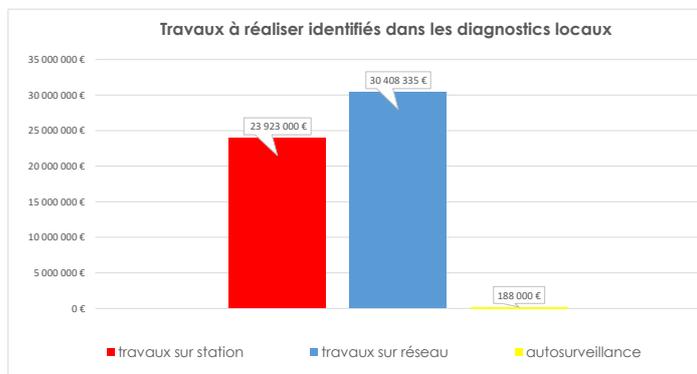
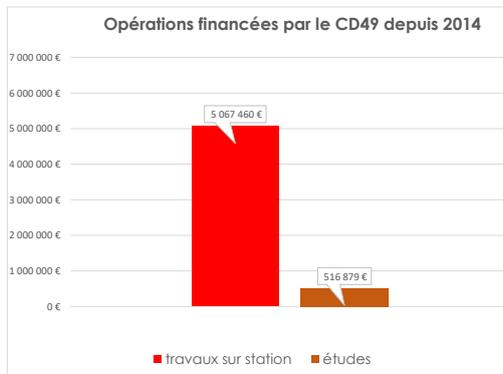
0449321S0001	SAINTE-SIGISMOND	réseau réhabilitation	Reprise ponctuelle de conduite 8 rue du Vignoble	5 500 €
0449330S0002	SCEAUX-D'ANJOU	réseau réhabilitation	Reprise de points drainants	14 500 €
0449335S0001	SOEURDRES	réseau réhabilitation	Renouvellement regard Rue du Général Bertron	8 250 €
0449367S0003	VERN-D'ANJOU	réseau réhabilitation	Rue du 11 Novembre, rue Henri Dunant, rue de l'Eglise et reprise de branchements	403 600 €
0449005S0002	ANDIGNÉ	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif Rue de l'Oudon et Lotissement Les Tailles + rue de la Libération	172 920 €
0449065S0001	CHAMPIGNÉ	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif (Rues des Fleurs, Vieille Rue et D768)	893 640 €
0449105S0001	CONTIGNÉ	réseau mise en séparatif	Mise en séparatif + déconnexion habitations (Rues Jean Foyer - St Barnabé + divers commune)	39 600 €
0449108S0001	LA-CORNUAILLE	réseau mise en séparatif	Renouvellement de réseau (Rue de la Fontaine - rue du Rocher, Rue du Petit Mondouet - rue du Stade)	309 760 €
0449176S0004	LE-LION-D'ANGERS	réseau mise en séparatif	Renouvellement de réseau (Rue d'Andigné, Rue Alphonse Cochar))	275 760 €
0449183S0002	LE-LOUROUX-BECONNAIS	réseau mise en séparatif	travaux sur réseau (Rues des Troenes - des Carrières)	59 290 €
0449189S0002	MARIGNÉ	réseau mise en séparatif	travaux sur réseau (Rues Max Richard (Ouest) + Abbé Fournier, Rues Max Richard (Est) + Rosiers + Fleurs)	371 490 €
0449205S0001	MIRÉ	réseau mise en séparatif	travaux sur réseau (Zone écoles-mairie)	222 420 €
0449217S0002	MONTREUIL-SUR-MAINE	réseau mise en séparatif	travaux sur réseau (Chemin des Clous - Résidence La Pièce au Lin, Rues du Moulin du Val de Maine - des Hauts de Mayenne)	457 270 €
0449376S0001	VILLEMUISAN	réseau mise en séparatif	travaux sur réseau (Rues de l'Auxance - Mont de l'Etang)	146 080 €
			SOUS-TOTAL	5 761 280 €
0449051S0002	BRISSARTHE	autosurveillance station	Renouvellement point A2	11 000 €
0449170S0001	JUVARDEIL	autosurveillance station	Intervention sur A2	6 000 €
			SOUS-TOTAL	17 000 €
			TOTAL	11 514 800 €

Collectivité : CU ANGERS LOIRE METROPOLE

Etat des lieux



Synthèse des investissements



Opérations financées par le CD49 depuis 2014

Année	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
2015	travaux sur station	travaux de rénovation de la station de dépollution de la Baumette à Angers (tranche 6/7)	1 200 000 €
2016	travaux sur station	travaux de rénovation de la station de dépollution de la Baumette à Angers (tranche 7/7)	1 467 460 €
2016	travaux sur station	construction d'une station d'épuration sur la commune de Villevêque (tranche 1/2)	500 000 €
2017	travaux sur station	construction d'une station d'épuration sur la commune de Villevêque (tranche 2/2)	500 000 €
2020	travaux sur station	travaux de reconstruction de la STEP de St Clément de La Place	1 400 000 €
		SOUS-TOTAL	5 067 460 €
2014	études	étude préalable à la future station d'épuration de St Clément de la Place	30 000 €
2014	études	études préalables à la construction d'une future station d'épuration sur la commune de Feneu	60 000 €
2014	études	étude préalable à la future station d'épuration de Savennières	50 000 €
2015	études	études préalables à la construction d'une future station d'épuration sur la commune d'Ecoulant	30 000 €
2015	études	études préalables à la construction d'une future station d'épuration sur la commune de St Léger des Bois	30 000 €
2015	études	études préalables à la construction d'une future station d'épuration sur la commune déléguée de La Meignanne	30 000 €
2018	études	élaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la territoire d'Angers Loire Métropole (au titre des communes rurales)	286 879 €
		SOUS-TOTAL	516 879 €
		TOTAL	5 584 339 €

*toutes les opérations citées dans ce tableau ne sont pas obligatoirement réalisées

Travaux à réaliser identifiés dans les diagnostics locaux

Code_SANDRE_STEP	Nom Système d'Assainissement	Catégorie de travaux	Descriptif des travaux	Montant total (€)
044904250001	BRAIN-SUR-L'AUTHION - Le Pré d'Asnière	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 4800 EH	2 400 000 €
044920050001	LA-MEMBROLLE-SUR-LONGUEUEE	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 4000 EH	2 500 000 €
/	MONTREUIL-JUIGNE	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 9500 EH et transfert des effluents du PR « Pré » dans le PR « Plateau » sur la nouvelle STEP.	7 000 000 €
044925150001	PRULLÉ	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 500 EH	500 000 €
044929850001	SAINT-LEGER-DES-BOIS	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 2500 EH + lits à macrophytes + zone rejet intermédiaire	1 475 000 €
044930750001	SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE - Chemin du Pré Biard	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 1700 EH	1 200 000 €
044932350004	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU - Parc Expo	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 12700 EH	4 900 000 €
044932650001	SARRIGNÉ	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 900 EH	900 000 €
044932950001	SAVENNIÈRES - Queue de la Burette	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 1100 EH	948 000 €
044932950002	SAVENNIÈRES - Epiré	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type filtres à sable de 200 EH	200 000 €
044933850001	SOULAINES-SUR-AUBANCE - Bourg	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 650 EH	1 200 000 €
044933850004	SOULAINES-SUR-AUBANCE - Baluère	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type filtres à sable de 100 EH	100 000 €
044933950001	SOULAIRE-ET-BOURG - Soulaire	station nouvelle	Mise en place d'une nouvelle STEP de type boues activées de 600 EH	600 000 €
			SOUS-TOTAL	23 923 000 €
044900450001	ANDARD - Les Groies	réseau réhabilitation	Traitement H2S	90 000 €
044900450001	ANDARD - Les Groies	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Planche d'Andard (chemin de la)/ Abbé Rangard (rue de l)/ Grande rue/ Impasse de la Chesnaie/ Amont SR Jeanne de Laval	669 530 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	réseau réhabilitation	Traitement H2S	192 500 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	réseau réhabilitation	Réhabilitation de réseau (Chermisage, siphon à redimensionner ou tranchée ouverte) dans de nombreuses rues d'Angers, d'Avillé, de Trélazé, de Bouchemaine, de Saint Barthélemy et des Ponts de Cé	11 355 665 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Route des Pétales / Place du Château / Rue du Stade à Bouchemaine et Rue de l'Eglise / rue Larmatine / rue du Marais/ rue de l'Ecole et du Chevet/Rue des Roncières/ Chemin de la Gardière/Rue des Pennis / Chemin des Maisons Rouges aux Ponts de Cé	951 848 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	réseau réhabilitation	Transfert des effluents des postes Clavierie, Colombier et Baronnerie vers la STEP du parc des expositions selon le scénario 4: Pose d'une canalisation de refoulement sur 660 ml (raccordement de la SR Baronnerie au réseau gravitaire du parc des expositions), renforcement des capacités de pompage de la SR Baronnerie, connexion du refoulement de la SR Colombier au réseau gravitaire de Baronnerie, pose d'une canalisation de refoulement sur 330 ml (raccordement de la SR Clavierie au réseau gravitaire de la SR Baronnerie), pose d'une canalisation gravitaire sur 260 ml (raccordement de la SR Clavierie au réseau gravitaire de la SR Baronnerie), redimensionnement du réseau gravitaire du Parc des Expositions sur 950 ml	761 850 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	réseau mise en séparatif	Rue Elisée reclus / rue Emile Chalou	123 690 €
044901950001	BAUNÉ - La petite Roulière	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Impasse des Hirondelles, Rue Pierre Chanteloup et rue Julien Daillère	55 360 €
044901950003	BAUNÉ - La Prioulère	réseau réhabilitation	Transfert des effluents de Prioulère vers Sarrigné selon le scénario 2: Mise en place d'un poste de refoulement d'une capacité de 20 m³/j en lieu et place de la STEP et pose d'une canalisation de refoulement sur 820 ml pour un raccordement au réseau gravitaire de Sarrigné	216 200 €
044903250001	LA-BOHALLE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Impasse François Barbier / Rue Prosper Amiot / Impasse Guillaume Louet / Rue Gaby Morlay/Rue Léon Euxibie / Place du 18 août 1944/Rue des Mouettes	775 770 €

044904250001	BRAIN-SUR-L'AUTHION - Le Pré d'Asnière	réseau réhabilitation	Traitement H2S: Rejet des effluents au niveau du bassin de collecte gravitaire de la SR Port Martin/ Redimensionnement du réseau gravitaire des SR Près d'Asnière et Port Martin/ Renforcement des capacités de pompage des deux ouvrages/ Prolongement du réseau gravitaire	697 990 €
044904250001	BRAIN-SUR-L'AUTHION - Le Pré d'Asnière	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de la Coutardière / rue des Méjautres / rue du Challoux/Rue du Passage Gautier / rue du Petit Champ/Rue Marcel Azéma Billa / rue de l'Alliance / Route d'Andard/Avenue du Val Fleuri/Rue du Port Martin/Rue du Près d'Asnière	1 710 000 €
044905550002	CANTENAY-EPINARD	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue Lemasson/Route de Soulaire-Regard amont SR ZA Cantenay	138 800 €
044910650002	CORNÉ	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de la croix Banche / rue Royale/Rue de la Coulée/Route du Stade/Route du Point du jour/Rue de l'Ormeau/Rue du Chemin neuf/Rue de Tivoli	1 018 302 €
044910650002	CORNÉ	réseau mise en séparatif	Rue du Champeza	73 790 €
044911750001	LA-DAGUENIÈRE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Chemin de Bausse / rue des Liserons / Square des Percé Neiges/Rue du Grand Richelieu / Rue du Clos	298 060 €
044913050001	ÉCUILLE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de Champagne/ Rue de l'Eglise/ Route de Cheffes	67 450 €
044913550001	FENEU	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de Champagne/ Rue de Querré/ Zone Artisanale Les Cormiers/Rue des Granges/Rue de Grez/Le Port Albert	911 010 €
044924150002	LE-PLESSIS-GRAMMOIRE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de la Maie / Place du Mail / Rue Victor Hugo / Place de l'Eglise/Rue Toussaint Hodée/Rue des Meuniers / Chemin du Petit Darant/Rue Saint Jacques/Rue de Beaulieu/Chemin des Pâtures/Rue des Deux Croix	539 520 €
044924250001	LE-PLESSIS-MACÉ	réseau réhabilitation	Transfert des effluents du Plessis Macé vers La Membrolle sur Longuenée selon le scénario 2: Mise en place d'un poste de refoulement d'une capacité de 260 m³/j, pose d'une canalisation de refoulement sur 500 ml et d'une canalisation gravitaire sur 140 ml.	223 000 €
044925150001	PRUILLÉ	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Gravitaire en amont de la lagune/Rue Principale	45 970 €
044927150001	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	réseau réhabilitation	Route de la Pouëze/ Rue Neuve	216 000 €
044927150001	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue de la Gravelle/Route de la Pouëze/Rue de la Petite Bretonne/Route d'Angers/Rue des Sarments / rue du Clos des Vignes/Chemin de la Piesse	266 380 €
044929450003	SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Route de St Jean de Linières/Rue de la Coltrie/Rue Félix Pauger/Rue Edouard Manet / rue de la Prée Madame/Rue Paul Cézanne / Rue Paul Gouguin/Rue des Carrières/Rue du Grand Pré	675 470 €
044929850001	SAINT-LEGER-DES-BOIS	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue du Pâtis / Rue Beau Chêne/ Rue Fermières/Rue du Moulin	621 870 €
044930650002	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue des Carrières/Rue de la Liberté/Rue du Petit Anjou/Rue du Pâtis	161 040 €
044930750001	SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE - Chemin du Pré Biard	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue des Ventres/Rue des Bas Jubeaux/ square du Petit Jardin/Rue de la Vaine/Rue de la Croix	1 079 580 €
044930850002	MÛRS-ÉRIGNÉ - Saint-Mélaine	réseau réhabilitation	Réhabilitation de réseau: Mimosas (square des)/Mésanges (square des)/Dahlias (square des)/Rue Aimé de Soland / Mail du Grand Clos / Rue Valentin des Ormeaux	447 350 €
044930850002	MÛRS-ÉRIGNÉ - Saint-Mélaine	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Gravitaire en amont de la STEP de Murs Érigné/Chemin des Nouveaux/Rue Georges Brassens/Rue Louis Robineau/Rue des Fusillés/Route de Nantes/Rue de la Chapelle/Entre la route de Nantes et la rue de la Chapelle/Rue du Pas de Lièvre / Chemin des Chasseurs/ Rue Marcel Roux/Rue de la Dubé / Rue du Hutreau/Rue des Acacias/Rue des Lilas/Rue des Oiseaux / Square des Rossignols / Rue Paul Jacquemin/ Rue Henri Dunant/Chemin de Rabault	1 637 680 €
044930850002	MÛRS-ÉRIGNÉ - Saint-Mélaine	réseau mise en séparatif	Rue Maurice Berne/Rue Henri Dunant/Square Lamartine	153 690 €
044932350003	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU - Le Bourg/la Tremblaye	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Rue du Chemineau/Chemin des Fousseaux/Rue Denis Papin / Cours des Lilas/Rue Henriette Braut/Rue Pierre Besson/Rue Emmanuel Voisin/Av. de la Francaiserie	1 019 090 €
044932350003	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU - Le Bourg/la Tremblaye	réseau réhabilitation	Transfert des effluents du bourg de St Sylvain vers la STEP du parc des expositions selon le scénario 4: Prolongement du refoulement de la SR Carreaux sur 800 ml, création d'un réseau gravitaire sur 805 ml, mise en place d'un nouveau poste de refoulement et création d'une canalisation de refoulement sur 140 ml pour un raccordement sur la nouvelle STEP du parc des expositions	952 000 €
044933750001	SOUCELLES - La Sigonnière	réseau réhabilitation	Chemin de la Saurée/Rue des Acacias / Route de l'Etangs/Rue des Fontaines/ Rue de l'Eglise / Rue Pierre Mendes France	730 170 €
044933850001	SOULAINES-SUR-AUBANCE - Bourg	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: Chemin de l'Ecotière	14 000 €
044933850001	SOULAINES-SUR-AUBANCE - Bourg	réseau mise en séparatif	Rue de l'Aubance / rue St Pierre	143 070 €
044933850003	SOULAINES-SUR-AUBANCE - Les Petites Landes	réseau réhabilitation	Transfert des effluents de Petites Landes vers Soulaines bourg selon le scénario 2-c: Pose d'une canalisation en siphon sur 170 ml et d'une canalisation gravitaire sur 385 ml pour un raccordement au réseau gravitaire de Soulaines bourg	220 450 €
044933950001	SOULAIRE-ET-BOURG - Soulaire	réseau réhabilitation	Rue des Treilles/Rue des Sarments/Rue du Clos de Beaumont/Chemin des Callardières	501 900 €
044937500002	PELLOUAILLES-LES-VIGNES - Bîtoume	réseau réhabilitation	Lutte contre les ECP: D113/Route de Bîtoume/Rue Nationale/Allée des Chênes / Rue de la Lié/Rue de la Treille/Rue de Bennefoy/Le Pré commun	652 290 €
			SOUS-TOTAL	30 408 335 €
044900750002	ANGERS - La Baumette	autosurveillance réseau	Points A1 à équiper par la mise en place d'un détecteur de surverse; mise en place d'un détecteur de mesure sur trois délésteurs; mise en place de débitmètres électromagnétiques	125 000 €
044904250001	BRAIN-SUR-L'AUTHION - Le Pré d'Asnière	autosurveillance station	Mise en place d'un seuil de mesure sur A2	3 000 €
044910650002	CORNÉ	autosurveillance station	Création d'un canal venturi équipé d'une sonde de mesure sur le point A4	15 000 €
044912950001	ÉCOUFLANT	autosurveillance station	Mise en place d'une sonde de mesure sur le canal venturi existant sur le A4; mise en place d'un seuil de mesure sur le A2	6 000 €
044913050001	ÉCUILLE	autosurveillance station	Mise en place d'un seuil de mesure sur le A2	3 000 €
044924250001	LE-PLESSIS-MACÉ	autosurveillance station	Mise en place d'un seuil de mesure sur le A2	3 000 €
044925150001	PRUILLÉ	autosurveillance station	Mise en place d'un seuil de mesure sur le A2; mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le A3	11 000 €
044932350003	SAINT-SYLVAIN-D'ANJOU - Le Bourg/la Tremblaye	autosurveillance réseau	Mise en place d'un détecteur de surverse sur un A1; mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le SR Francaiserie	11 000 €
044932950002	SAVENNIÈRES - Epiré	autosurveillance station	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le A3	8 000 €
044933950001	SOULAIRE-ET-BOURG - Soulaire	autosurveillance station	Mise en place d'un seuil de mesure sur le A2	3 000 €
			SOUS-TOTAL	188 000 €
			TOTAL	54 519 335 €

V. Dispositions des SAGEs en matière d'assainissement

SAGE Authion

Le SAGE Authion a été approuvé par arrêté préfectoral le 22 décembre 2017.

Le SAGE Authion a été désigné SAGE nécessaire au titre de l'article L.212-1.X du Code de l'Environnement. Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a identifié le bassin de l'Authion comme bassin pour lequel « l'élaboration d'un SAGE est prioritaire pour parvenir à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés »

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.sage-authion.fr/le-sage/>

Enjeu n°3 : Améliorer la qualité des eaux souterraines et superficielles

N°QE-9 : Réduire globalement les flux de pollution

9.C : Amélioration de la qualité des rejets urbains et industriels

Contexte : Quelques stations d'épuration du parc d'assainissement du bassin versant peuvent présenter ou présentent des problèmes de rejets ou nécessitent des travaux de réhabilitation plus ou moins importants. Les programmes de territorialisation du programme de mesures qui constituent la déclinaison opérationnelle du SDAGE au niveau départemental (PDM) du 37 et du 49 ont identifié plusieurs points d'amélioration :

- Amélioration du traitement des rejets collectifs pour les stations d'épuration de Mazé, Parçay les pins et Lasse.
- Surveillance pour : saturation (Fontaine Milion), vétusté et/ou surcharges hydrauliques ou mauvaises performances (Saint martin de la place, Sarrigné, Vernantes), vétusté avec travaux de réhabilitation (Villebernier).
- Amélioration du traitement des rejets collectifs des agglomérations de moins de 2000 EH (Hommes, Restigné, Chouzé-sur-Loire et station d'épuration du complexe de Rillé) et plus de 2000 EH (Bourgueil).

Malgré le respect de l'autorisation, certaines installations peuvent se révéler « impactantes » pour le milieu et méritent une attention particulière. Plusieurs points sont à surveiller sur la partie Maine- et-Loire identifiés dans le cadre du réseau de suivi qualité du RCA, avec par exemple :

- Rejet dans le ruisseau des Aulnaies (laiterie).
- Rejets chargés en sels suite à un précédent sur le ruisseau du Patis Nonain et mis en évidence par le suivi IBD de la station de la Curée (zone d'activités de Longué-Jumelles).
- Autres rejets déclassants identifiés par les services de l'Etat.

- 9.C.1 : Améliorer la qualité des rejets ponctuels d'eaux usées

La structure porteuse du SAGE identifie avec les Services de l'Etat les impacts des rejets déclassants sur le milieu récepteur et leur influence sur l'état écologique des cours d'eau et actualise la liste annuellement.

1 - Cette approche s'appuie sur les analyses d'auto-surveillance des rejets (industries, collectivités, etc.) et sur l'exploitation des données des différents réseaux de surveillance de la qualité des eaux superficielles (RCO, RCS et RCA). Elle permet:

- D'affiner les suivis sur les secteurs pré-identifiés.
- De mettre en œuvre une veille pour identifier d'autres points déclassants.
- La CLE propose de relayer ces actions au travers de bilans annuels à adresser aux maîtres d'ouvrages concernés.

2 - Pour les systèmes d'assainissement (réseau et station) dont les rejets sont déclassants, elle encourage les maîtres d'ouvrages, propriétaires, à engager dans leurs études

de type avant-projets pour la modernisation ou le renouvellement d'autorisation/déclaration de leurs ouvrages l'intégration d'une étude technico-économique sur le recours à l'une des filières suivantes :

- Amélioration des traitements et réduction des micropolluants à la source.
- Réutilisation des eaux usées (les effluents traités peuvent être utilisés en substitution ou en complément de certains prélèvements : irrigation agricole, filière type taillis à haute rotation, eaux industrielles, arrosage communal, lagunes d'incendie, aménagements paysagers...).
- Alternative aux rejets d'eaux usées, de type bassin avec saulaie, lagune à macrophytes ou zone tampon végétalisée.
- Mise en œuvre de dispositifs stockage/rejet en période de basses eaux ou autres filières.

Cette étude technico-économique est réalisée - dans la mesure du possible - dans un délai de trois ans, pour toute station d'épuration dont les rejets sont de nature à perturber significativement le bon état ou le bon potentiel de la masse d'eau intéressée.

En parallèle, les Services de l'Etat engagent - lorsque cela s'avère nécessaire - une procédure permettant d'adapter l'autorisation/déclaration du système d'assainissement initialement délivrée au regard de la capacité auto-épuratrice du milieu aquatique concerné. Ils veilleront par ailleurs à la qualité du système de collecte des eaux usées notamment par temps de pluie.

- 9.C.2 : Améliorer le traitement des eaux pluviales urbaines

La CLE fixe comme objectif la maîtrise du ruissellement des eaux pluviales ainsi que la lutte contre la pollution apportée par ces eaux.

1 - Principes concernant l'aspect quantité

Les nouveaux zonages d'assainissement des eaux pluviales, engageant une politique globale de gestion des eaux de ruissellement, doivent être compatibles avec cet objectif.

Pour ce faire, il paraît nécessaire que la délimitation de ces zonages soit guidée par l'application des principes suivants :

- Le zonage d'assainissement peut prévoir en plus des débits de fuite à respecter, un abattement volumique des premiers millimètres précipités (de 4 à 16 mm). Celui-ci peut s'effectuer soit par infiltration à la parcelle, soit par évapotranspiration (toiture ou revêtements végétalisés). La collectivité ou intercommunalité compétente peut – en application de l'article L. 151-24 du Code de l'urbanisme - délimiter dans le règlement d'un PLU ces zones d'assainissement spécifiques.

- Le maintien des zones naturelles d'infiltration peut être proposé en limitant les emprises des projets urbains (sobriété de consommation des espaces agricoles et naturels avec augmentation des densités).

En conformité avec les éventuels zonages pluviaux réalisés sur la commune et les documents d'urbanisme, et sous réserve d'une vérification préalable de la faisabilité technique et d'une réflexion sur le milieu récepteur, le rejet et le traitement des eaux pluviales devront être assurés préférentiellement dans l'ordre suivant par :

- La réutilisation des eaux pluviales.
- L'infiltration dans le sol à faible profondeur (la réinjection directe en nappe est interdite).
- Le rejet vers le milieu hydraulique superficiel et/ou le réseau public existant après tamponnement.

2 - Principes concernant l'aspect qualité

Les nouvelles décisions s'appliquant aux rejets d'eau pluviale dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol soumis à déclaration ou autorisation au titre de l'article L. 214-1 du Code l'environnement doivent être compatibles avec les objectifs de réduction des pics de pollution par les pesticides et les substances prioritaires. A ce titre, il paraît nécessaire que les pétitionnaires – au stade de la constitution de leur dossier - analysent les solutions alternatives pour :

- Réduire le besoin d'entretien et de désherbage en limitant les zones de rupture au niveau des revêtements et en favorisant les formations végétales couvrantes (massifs et parterres).
- Faciliter la mise en place des techniques de désherbage alternatives en lien avec les plans de désherbage.

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Estuaire de la Loire

Le SAGE Estuaire de la Loire a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 septembre 2009. Il est actuellement en cours de révision. Suite à la validation par la CLE du nouveau SAGE en février 2020, la consultation administrative a été effectuée du 01/09/2020 au 01/02/2021. La SAGE révisé devrait être signé au cours du 2^{ème} trimestre 2022.

Les documents du SAGE 2009 sont accessibles au lien suivant :

<https://www.sage-estuaire-loire.org/articles/49-sage-2009-pagd-reglement-etc.html>

II.3. Qualité des eaux

- ✓ QE 1 : Adéquation entre le potentiel de développement démographique des collectivités et la capacité de traitement des eaux usées
- ✓ QE 2 : Respect des objectifs environnementaux pour les stations d'épuration de toutes tailles en milieux remarquables
- ✓ QE 3 : Mise en conformité des points noirs de l'assainissement non collectif
- ✓ QE 4 : Maitrise hydraulique des réseaux d'assainissement

- ✓ QE 5 : Fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées (associé à l'article 7 du règlement)
- ✓ QE 6 : Conformité des branchements d'eaux usées (associé à l'article 8 du règlement)
- ✓ QE 7 : Eaux pluviales (gestion) (associé aux articles 11 et 12 du règlement)

Règlement du SAGE :

Article 7 - Règles pour fiabiliser la collecte des eaux usées (en lien avec la QE 5 du PAGD)

En complément de la réglementation existante, afin de satisfaire les usages littoraux (conchyliculture, baignade ...), de ne pas dégrader la qualité des milieux aquatiques et de répondre aux exigences de maîtrise hydraulique des réseaux de collecte exposés à la prescription QE 4 du PAGD :

- tous les déversoirs d'orage et postes de relevage situés sur la zone littorale en aval du pont de Saint Nazaire seront équipés de dispositifs de télédétection ;
- prioritairement sur la zone littorale (communes de la bordure littorale), des diagnostics réguliers (au maximum tous les 5 ans) voire permanents devront être engagés de manière à appréhender le fonctionnement des réseaux par temps de pluie et en condition de nappes hautes.

Article 8 - Règles relatives à la conformité des branchements d'eaux usées (en lien avec les prescriptions QE 5 et QE 6 du PAGD)

Sur les territoires définis comme prioritaires au regard des usages et de leur sensibilité aux phénomènes de déversements d'eaux usées non traitées, l'exploitation des données recueillies dans le cadre des diagnostics et de la surveillance des réseaux d'assainissement d'eaux usées prescrits à la QE 5 du PAGD et à l'article 7 du présent règlement, permettra de délimiter les secteurs où les branchements d'eaux usées devront être vérifiés préférentiellement. Dans ces secteurs, la conformité des branchements d'eaux usées sera vérifiée régulièrement.

Tout mauvais branchement identifié devra, conformément à la réglementation, être mis en conformité.

Article 12 - Règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales (en lien avec les prescriptions QE 7 et I 12 du PAGD)

Les aménagements, projets, etc. visés aux articles L.214-1 et L.511-1 du code de l'environnement auront pour objectif de respecter un débit de fuite de 3 l/s/ha pour une pluie d'occurrence décennale. En aucun cas ce débit de fuite ne pourra être supérieur à 5 l/s/ha.

SAGE Evre Thau Saint Denis

Le SAGE Evre Thau Saint Denis a été approuvé par arrêté préfectoral le 08 février 2018.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant : <https://www.evrethausaintdenis.fr/>

Orientation « Améliorer la qualité des eaux superficielles vis-à-vis des matières organiques, phosphorées et azotées (hors nitrates) »

- ✓ Disposition 30 : Suivre l'amélioration des rejets de l'assainissement non collectif
- ✓ Disposition 31 : Réaliser et actualiser les schémas directeurs d'assainissement
- ✓ Disposition 32 : Suivre l'amélioration des rejets de l'assainissement collectif

Les services de l'état et les services départementaux informent annuellement la Commission Locale de l'Eau de l'avancement des travaux et des mises en conformité des systèmes d'assainissement collectifs rejetant sur le territoire du SAGE.

Orientation « Favoriser le stockage naturel et l'infiltration des eaux à l'échelle du bassin versant »

- Disposition 45 : Améliorer la gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement, et sauf impossibilité technique ou coût disproportionné, les porteurs de projet mettent en œuvre des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales favorisant l'infiltration à la parcelle.

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Layon Aubance Louets

Le SAGE Layon Aubance Louets a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mai 2020.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://layonaubancelouets.fr/le-sage/>

Enjeu 2 : Qualité physico-chimique des eaux (QE)

Orientation QE. 1 - Réduire les sources de phosphore d'origine domestique issues de l'assainissement collectif

Disposition 8 – Réaliser/actualiser les schémas directeurs d'assainissement

Schéma directeur d'assainissement : document qui décrit le programme d'aménagement du système d'assainissement de la commune et expose les travaux à réaliser pour l'amélioration du fonctionnement de la station et du réseau.

Le schéma n'est pas un avant-projet détaillé des travaux qui seront mis en œuvre. Les collectivités restent libres de prendre les décisions sur les travaux qu'elles souhaitent effectuer. Un schéma directeur est nécessaire pour l'attribution d'aides financières, notamment de la part de l'agence de l'eau.

Les communes ou leurs groupements compétents **établissent ou actualisent, au minimum tous les 10 ans, leur schéma directeur d'assainissement**. Ce dernier comprend un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux

usées, en application de l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales. A cette occasion, et dans le but d'assurer une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement, les communes ou leur groupement compétent réalisent ou actualisent une étude de diagnostic des réseaux qui identifie notamment :

- ✓ Le nombre et la localisation des mauvais branchements, ainsi que le taux de collecte,
- ✓ La fréquence de déversements directs au milieu,
- ✓ L'analyse des intrusions d'eaux parasites dans les réseaux.

En fonction des conclusions de cette étude, les communes ou leurs groupements compétents établissent un programme pluriannuel de travaux d'amélioration du réseau intégrant notamment les objectifs des dispositions 9 et 10.

Disposition 9 - Assurer une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents

La Commission Locale de l'Eau estime que l'atteinte des objectifs du bon état sur le paramètre phosphore nécessite d'étendre la mise en place de la métrologie des réseaux aux systèmes d'assainissement de 1 000 à 2 000 EH.

Les communes ou leurs groupements compétents, dont les systèmes d'assainissement sont compris entre 1 000 et 2 000 EH, mettent en place, dans un délai de 6 ans maximum après la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, une métrologie permanente des réseaux d'assainissement, permettant de suivre au moins le nombre de surverses des postes de refoulement, ainsi que des déversoirs d'orage sensibles notamment identifiés lors d'investigations ou dans les schémas directeurs d'assainissement. La cellule d'animation assure le suivi de l'évolution de cet indicateur sur la base des éléments fournis par les services de l'Etat et par les communes ou leurs groupements compétents.

En cas de réseaux unitaires, les communes ou leurs groupements compétentes n'ayant pas déjà initié la démarche étudiée, dans le cadre de leur schéma directeur d'assainissement, la possibilité de mise en séparatif de l'ensemble des réseaux (étude du rapport coût-efficacité). Cette mise en séparatif doit s'accompagner d'une mise en conformité des branchements.

• Disposition 10 – Contrôler et réhabiliter les mauvais branchements

Les communes ou leurs groupements compétents fiabilisent la collecte et le transfert de leurs réseaux d'assainissement collectif par **le contrôle des branchements dans le cadre du neuf, des cessions immobilières, des investigations, et des secteurs sensibles identifiés par un schéma directeur d'assainissement, ou lors de travaux de modification des réseaux (mise en séparatif), de la réhabilitation des branchements ou de la création de réseaux publics de collecte des eaux usées.** La Commission Locale de l'eau fixe pour le territoire du SAGE l'objectif qu'au moins deux tiers des mauvais branchements contrôlés sur la durée du SAGE (soit 6 ans) soient mis en conformité.

La CLE recommande la mise en place d'un doublement de la redevance pour les branchements contrôlés n'ayant pas fait l'objet d'une mise en conformité.

La CLE peut accompagner les communes ou leurs groupements par un appui à la sensibilisation des particuliers sur cette thématique.

Les communes ou leurs groupements compétents fournissent annuellement aux services de l'Etat et à la cellule d'animation du SAGE les données relatives au contrôle et à la mise en conformité des branchements pour intégration dans son tableau de bord de suivi. La CLE peut accompagner les communes ou leurs groupements par un appui à la sensibilisation des particuliers sur cette thématique.

- Disposition 11 - Adapter/réduire le rejet des stations d'épuration

Lors de tout nouveau projet de création de stations d'épuration, ou lors du renouvellement des autorisations de rejet au titre de la nomenclature eau, le projet étudie la réduction de l'impact du rejet sur le milieu vis-à-vis du phosphore, notamment en période d'étiage.

- Disposition 12 - Développer une démarche collective pour accompagner et coordonner les politiques d'assainissement

Un comité technique « assainissement » est mis en place dès l'approbation du SAGE. Ce comité est composé de représentants de la CLE, du syndicat de bassin, de communes ou de leurs groupements ayant la compétence assainissement, du Conseil Départemental, des services déconcentrés de l'Etat (DDT, ...), de l'Agence Française pour la Biodiversité et de l'Agence de l'eau. Il a pour mission d'accompagner, d'orienter et d'évaluer les politiques locales d'assainissement dans un objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire. Pour ce faire, il appréhende l'impact cumulé des rejets des stations d'épuration à l'échelle de la masse d'eau et étudie les liens pouvant être faits entre les travaux engagés ou prévus pour améliorer les systèmes d'assainissement, et les actions de restauration de la morphologie des cours d'eau en vue d'améliorer la capacité auto-épuratrice des cours d'eau.

Ce comité se réunit à minima une fois par an. Il présente annuellement à la Commission Locale de l'Eau l'état d'avancement des travaux sur les réseaux et stations d'épurations. La CLE peut accompagner les communes ou leurs groupements par un appui à la sensibilisation des particuliers sur cette thématique.

En outre, les maîtres d'ouvrage concernés sont invités à transmettre à la cellule d'animation du SAGE les données nécessaires à la mise à jour du tableau de bord du SAGE, en fournissant notamment leurs rapports annuels sur l'assainissement.

ENJEU 4 : ASPECTS QUANTITATIFS (AQ)

Orientation AQ.6- Améliorer la gestion des eaux pluviales

Disposition 57 – Améliorer la gestion des eaux pluviales

Dans l'objectif d'assurer une cohérence entre les zones amont et aval, les communes ou leurs groupements compétents élaborent, dans un délai de 4 ans à compter de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, un schéma directeur des eaux pluviales intégrant les éléments nécessaires à l'appréhension de la régulation des eaux pluviales à l'échelle de leur territoire en y intégrant une réflexion combinée sur la quantité et la qualité.

Afin de conserver la logique de ruissellement par sous-bassins versants, la Commission Locale de l'Eau recommande une réalisation intercommunale des schémas d'eaux pluviales (ces schémas sont annexés aux PLU ou au PLUi).

La structure porteuse du SAGE assure le suivi et la mise en cohérence à l'échelle du bassin versant de ces schémas, en concertation avec les communes et leurs groupements. Pour cela, elles élaborent un cahier des charges type dans l'année suivant la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE. Elles s'assurent également, dans le cadre du tableau de bord, de l'état d'avancement de ces schémas.

La Commission Locale de l'Eau encourage, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement, la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant la réduction du ruissellement et favorisant ainsi l'alimentation des nappes. Elle recommande notamment que ces nouveaux projets d'aménagement tiennent compte des principes de gestion des eaux pluviales définis par la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) du Maine-et-Loire et privilégie une gestion des eaux à la parcelle.

La structure porteuse du SAGE met en place, sur la base des guides et documents existant, un plan de communication et de sensibilisation aux techniques alternatives de la gestion des eaux pluviales auprès des collectivités, en tant que maîtres d'ouvrage.

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Loir

Le SAGE Loir a été approuvé par arrêté préfectoral le 25 septembre 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant : <https://www.sage-loir.fr/>

QE.P.1 Améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau sur le paramètre phosphore

QE.P.2 Assurer une adaptation de l'ensemble des rejets de phosphore de stations d'épuration au niveau d'acceptabilité des milieux à l'échelle de chaque masse d'eau

QE.P.3 Réduire les rejets de phosphore des stations d'épuration en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau

QE.P.4 Réduire les autres rejets liés à l'assainissement domestique en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau

Les autres rejets du phosphore sont imputables à l'assainissement domestique :

- les flux générés par les mauvais branchements (eaux usées sur eaux pluviales, ou eaux pluviales sur eaux usées),
- les flux déversés directement dans les cours d'eau par surverse des réseaux en temps de pluie,
- et dans une moindre mesure, l'assainissement non-collectif.

Les collectivités compétentes en assainissement mettent en place d'ici fin 2015 un suivi complet des déversoirs d'orage et des surcharges hydrauliques de leurs réseaux. Le SAGE fixe un objectif quant à la maîtrise des déversements direct d'eaux usées en milieu naturel par temps de pluie à savoir le respect d'une maîtrise de la pluie mensuelle. En cas de dysfonctionnements engendrant un non-respect de cet objectif, les collectivités compétentes définissent, dans le cadre du schéma d'assainissement, les mesures nécessaires et étudient notamment la nécessité et la possibilité du passage en réseaux séparatifs de leurs réseaux unitaires. Dans tous les cas, elles réalisent le contrôle des branchements industriels et le suivi des rejets correspondants afin de vérifier la conformité au regard des exigences de l'autorisation de déversement et/ou de la convention de déversement établie.

De manière générale à l'échelle du SAGE, la Commission Locale de l'Eau incite l'ensemble des collectivités du territoire :

- à réaliser des contrôles inopinés auprès des industriels concernés par une autorisation de déversement au réseau collectif.
- à mieux définir dans les conventions de déversement établies avec les industriels raccordés : l'auto-surveillance des rejets et de contrôle des branchements industriels, les modalités de réalisation des opérations de maintenance, les modalités d'attribution de pénalités en cas de non-conformité des rejets et ou des branchements (augmentation de la redevance perçue, etc.).

La structure porteuse du SAGE en collaboration avec les porteurs de programmes contractuels assure la réalisation d'un plan de communication et de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sur la réduction de l'usage de produits phosphatés et sur le recours à des produits de substitution.

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Mayenne

Le SAGE Mayenne révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 2014.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.sagemayenne.fr/le-sage/le-sage-mayenne/le-sage-approuve/>

Enjeu III – Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Objectif général 7 : Limiter les rejets ponctuels

L'objectif général de limitation des rejets ponctuels se décline en objectif de :

- limitation des rejets des collectivités, des industries et des particuliers,
- maîtrise des pollutions liées aux eaux de ruissellement.

7A – Poursuivre l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif et industriel

7A1 – Intégrer les capacités d'assainissement dans les projets d'urbanisme

7A2 – Gérer globalement les systèmes d'assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration et sous-produits)

7B – Améliorer les systèmes d'assainissement non collectif

7B1 – Diagnostiquer et réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif

7C – Maitriser les risques de pollution ponctuelle liés aux ruissellements

7C1 – Limiter les risques de pollution liés aux eaux pluviales

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Oudon

Le SAGE Oudon révisé a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 8 janvier 2014.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.bvoudon.fr/planification-sage/le-sage-oudon/les-documents-du-sage>

Enjeu B : Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Objectif général b.4 : Diminuer les rejets en phosphore pour lutter contre l'eutrophisation et rétablir la qualité des milieux

- ✓ Disposition B-20 - orientation de gestion : Mettre en place des opérations collectives prioritaires de remise en bon fonctionnement des assainissements non collectifs classés « non acceptables »,
- ✓ Disposition B-21 - programme d'action : Généraliser le traitement du phosphore de toutes les stations d'épuration à traitement biologique de plus de 1000 équivalent-habitants.

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Sarthe Aval

Le SAGE Sarthe Aval a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.bassin-sarthe.org/le-projet-de-sage.html>

Levier d'action : Gestion des eaux pluviales

Disposition n°16 : Limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales

Afin d'élargir les solutions de régulation au-delà des bassins de rétention classiques et de limiter le ruissellement à la source, les aménageurs publics et privés, dont les projets sont soumis à autorisation ou déclaration au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature), réalisent, dans les documents d'incidence prévus aux articles R.214-6 et R.214-32 de ce même code, une analyse technico-économique de la faisabilité de la mise en œuvre de techniques alternatives au réseau de collecte traditionnel.

Les bassins de rétention traditionnels ne seront autorisés sur le périmètre du SAGE que dans l'hypothèse où il aura été démontré que les techniques alternatives de rétention suivantes :

- construction alternative (toit, terrasse...),
- tranchées de rétention, noues, bassins d'infiltration,
- bassins de rétention paysagers,

ne sont techniquement ou économiquement pas réalisables.

Disposition n°17 : Elaborer des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales

Afin de compléter le zonage d'assainissement des eaux pluviales obligatoire au titre de l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, dans le but de maîtriser l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement et de réduire la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie, les collectivités locales compétentes, non dotées d'un tel document à la date de publication du SAGE, sont invitées à réaliser un Schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP).

Ces schémas comprennent au minimum :

- un diagnostic du fonctionnement actuel du cycle de l'eau (bassin versant, réseau de collecte des eaux pluviales, milieu récepteur) ;
- l'identification des pressions actuelles et à venir en fonction des aménagements prévus ;
- la définition par sous bassin versant et par zone urbanisée et à urbaniser des coefficients d'imperméabilisation maximum admissibles ;
- la définition au regard des sensibilités identifiées dans le diagnostic des prescriptions techniques visant à la limitation de l'imperméabilisation.

Compte tenu du caractère rural du bassin versant, cette disposition ne concerne que les communes dont la population dépasse 3 000 habitants.

La réalisation de ces schémas directeurs est coordonnée au niveau communautaire pour en renforcer la cohérence à l'échelle des bassins versants.

Les communes ou leurs groupements compétents disposent de la durée du SAGE pour mener à bien ces investigations.

Disposition n°18 : Traiter les eaux pluviales au niveau qualitatif

Au-delà de la gestion quantitative (voir les dispositions n°16 « Limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales » et n°17 « Elaborer des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales »), la commission locale de l'eau souligne l'enjeu qualitatif qui réside dans le risque de pollution accidentelle et/ou chronique véhiculé par les eaux pluviales en aval des secteurs urbanisés et des axes routiers.

Afin de contribuer à la lutte contre les pollutions d'origine pluviale, tout projet d'aménagement, relevant de la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, fait l'objet d'une analyse spécifique des impacts qualitatifs générés. Les moyens de traitement/rétention sont adaptés aux risques encourus.

Disposition n°19 : Traiter les eaux pluviales des grandes infrastructures routières existantes

L'autorité préfectorale compétente met tout en œuvre pour que le traitement des eaux pluviales des autoroutes A81 et A11 soit effectif au terme d'un délai de 6 ans à compter de la publication du SAGE, afin de restaurer les débits naturels et la morphologie des cours d'eau du bassin versant de l'Orne Champenoise, et lutter contre les inondations.

Le traitement concerne essentiellement l'aspect quantitatif (bassin de rétention, limiteur de débit, etc.).

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Sèvre Nantaise

Le SAGE Sèvre Nantaise révisé a été approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.sevre-nantaise.com/page/le-contenu-du-sage>

QE3 – Améliorer l'assainissement collectif et non collectif

- Disposition 7 : Intégrer en amont des projets d'urbanisme les capacités réelles d'assainissement et les capacités du milieu récepteur

7-3 Afin que les capacités du milieu récepteur soient mieux intégrées, les nouvelles demandes d'autorisation ou les déclarations de rejets prennent en compte :

- le débit d'étiage (QMNA5),
- les objectifs qualité fixés par la commission locale de l'eau,
- la nature du cours d'eau au point de rejet (qualité biologique et plus globalement écologique, capacité autoépuratrice...),
- l'effet cumul des rejets des stations d'épuration situées en amont.

En cas d'impossibilité permanente de respect des normes définies en fonction des objectifs environnementaux des cours d'eau, toute solution alternative devra être recherchée : réutilisation en irrigation, arrosage des espaces verts, stockage en période défavorable, transfert vers le plus proche cours d'eau capable d'absorber les effluents...

- Disposition 8 : Coordonner les politiques d'assainissement

8-1 Les schémas départementaux d'assainissement sont actualisés dans les trois ans à compter de la date de publication de l'arrêté d'approbation du SAGE, pour tenir compte des objectifs et des orientations d'amélioration de la qualité de l'eau du SAGE, des logiques de bassin versant, des effets cumulés sur les petits cours d'eau et de l'impact sur les milieux aquatiques

8-2 La structure porteuse du SAGE réalise, tous les deux ans, à l'échelle du bassin versant, un bilan de l'état du parc de stations d'épuration et une évaluation de leur impact sur le milieu, en concertation avec les différents intervenants et à partir des données disponibles.

- Disposition 9 : Améliorer le contrôle et les réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

9-1 La commission locale de l'eau prélocalise comme zone à enjeu environnemental les zones de têtes de bassin versant, en tant que secteurs prioritaires de réhabilitation des dispositifs non conformes (cf. Carte 12). Sur la base de la prélocalisation des têtes de bassin versant (Carte 12), une localisation des zones à enjeu environnemental est réalisée par la structure porteuse du SAGE, dans les trois ans à compter de la publication de l'arrêté d'approbation du SAGE (cf. Disposition 46).

- Disposition 10 : Améliorer les performances de l'assainissement collectif
- Disposition 11 : Maitriser les rejets pendant les périodes d'étiage
- Disposition 12 : Communiquer sur la redevance raccordement

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.

SAGE Vilaine

Le SAGE Vilaine a été approuvé par arrêté préfectoral le 02 juillet 2015.

Les documents du SAGE sont accessibles au lien suivant :

<https://www.eptb-vilaine.fr/index.php/f-sage/50-le-schema-d-amenagement-et-de-gestion-des-eaux>

➤ **Volet « L'altération de la qualité par le phosphore »**

Orientation 1 - Cibler les actions

- ✓ Disposition 101 : Définir des objectifs et zones prioritaires d'intervention, les secteurs prioritaires phosphore

Orientation 5 - Gérer les boues des stations d'épuration

- ✓ Disposition 111 : Prévoir des capacités de 10 mois de stockage des boues en cas d'épandage agricoles des boues dans les secteurs prioritaires phosphore

➤ **Volet « L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (eaux usées et pluviales) »**

Orientation 1 - Prendre en compte le milieu et le territoire

- ✓ Disposition 124 : Définir des secteurs prioritaires assainissement
- ✓ Disposition 125 : Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement
- ✓ Disposition 126 : S'assurer de l'acceptabilité du milieu dans les secteurs prioritaires

Orientation 2 - Limiter les rejets d'assainissement et les réduire dans les secteurs prioritaires

A – Améliorer l'efficacité des systèmes d'assainissement collectif

- ✓ Disposition 127 : Contrôler les branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales et mettre en conformité les branchements défectueux
- ✓ Disposition 128 : Limiter et réduire les déversements des eaux usées au milieu par temps de pluie
- ✓ Disposition 129 : Diagnostiquer les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées et élaborer un schéma directeur d'assainissement des eaux usées dans les secteurs prioritaires assainissement
- ✓ Disposition 130 : Fiabiliser et sécuriser les postes de relèvement recevant une charge brute supérieure à 2000 EH dans les secteurs prioritaires assainissement

B – Mettre en conformité l'assainissement non collectif

- ✓ Disposition 131 : Identifier les territoires prioritaires pour délimiter les « zones à enjeu sanitaire »

C – Mieux encadrer le raccordement des effluents non domestiques aux équipements collectifs

- ✓ Disposition 132 : Mettre en œuvre une démarche partenariale entre la commune et l'industriel raccordé

D – Optimiser la gestion des eaux pluviales

- ✓ Disposition 135 : Limiter le ruissellement en développant des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales

Pas d'article concernant l'assainissement dans le règlement du SAGE.



CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9